

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 décembre 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs*

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1228785002

Autorisation de la première option de renouvellement d'une (1) année en 2023, via une affectation de 701 301,51 \$, taxes incluses, en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement à l'entrepreneur 9291-6287 Québec Inc. (Groupe R-Net), pour les services d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19120, et octroi d'un contrat d'un (1) an plus deux (2) options de prolongation d'une durée d'une (1) année chacune (un soumissionnaire conforme).

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1227970003

Octroi d'un (1) contrat pour une durée de trois (3) ans à l'entreprise Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) pour les services d'excavation pneumatique en vue d'effectuer des travaux de réparation mineure, de remplacement de boîtiers de service d'eau et de nettoyage des boîtiers de vannes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, pour une dépense totale de 415 174,73 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19426 (Lot #3, 1 soumissionnaire).

20.03 Obligations contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1228785003

Autorisation de la deuxième option de renouvellement d'une (1) année à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), pour une dépense totale de 122 997 \$, exonérée de taxes, pour les services de fourrière animale et de capture, stérilisation, retour et maintien, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et ce, pour un engagement global de trois (3) années totalisant la somme de 354 297 \$, exonérée de taxes, conformément au contrat de services de gré à gré.

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1207705005

Octroi d'une contribution financière supplémentaire à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. au montant de 95 000 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement, et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1207705006

Octroi d'une contribution financière supplémentaire à l'organisme Centre du Plateau au montant de 91 000 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et Surveillance », à même le budget de fonctionnement, et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1207705010

Octroi d'une contribution financière supplémentaire à l'organisme Association Récréative Milton-Parc au montant de 47 400 \$, toutes taxes applicables, ainsi qu'une contribution matérielle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et Surveillance », à même le budget de fonctionnement, et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1229234003

Octroi d'un soutien financier dans le cadre du Projet JM Court, totalisant la somme de 36 000 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, à l'organisme JM Court inc. à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1229235003

Octroi d'un soutien financier additionnel totalisant la somme de 32 083 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Plein Milieu, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre de la prolongation du programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU), et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1229518002

Octroi d'un soutien financier additionnel totalisant la somme de 25 826 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Plein Milieu, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre de la prolongation du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223945025

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$, taxes incluses, pour de l'aide alimentaire du temps des fêtes, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1229234004

Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2022.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1218509001

Octroi d'un soutien financier additionnel totalisant la somme de 8 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme La Maison d'Aurore, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, dans le cadre de la prolongation du programme Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, et approbation de l'addenda à la convention à cet effet.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223945026

Octroi d'une contribution financière de 1 800 \$, taxes incluses, à l'Association des gens d'affaires du Mile End, pour l'animation des rues Bernard et Fairmount à l'aide de décorations du temps des Fêtes.

20.14 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1219187001

Approbation de l'addenda à la convention initiale avec « Le Centre du Plateau » dans le cadre du projet lauréat Jardin collectif phase 2, afin de prolonger la durée de celle-ci jusqu'au 31 juillet 2023, et report de la portion résiduelle de la contribution financière totalisant la somme de 37 000 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023.

District(s) : DeLorimier

20.15 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1198249004

Résiliation de deux conventions de contribution financière signées dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020, avec l'organisme Odace Événements (pour le projet la Marche de Noël aux flambeaux) et Choeur de chambre Tactus (pour le projet Lhasa a cappella).

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227943001

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), qu'il prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Boucher, entre les rues Mentana et Saint-Hubert.

District(s) : Mile-End

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227943002

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT), pour les rues du réseau artériel sous l'administration de la Ville (RAVV), décrites en pièce jointe au sommaire décisionnel.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire - 1207007001

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction d'égout sur la rue Rivard, entre la rue Gilford et le boulevard Saint-Joseph, et acceptation d'un financement supplémentaire de la Division de la gestion de portefeuille et administration d'un montant de 80 000 \$, toutes taxes incluses, destiné à la bonification de la géométrie de la rue Rivard.

District(s) : Mile-End

30.04 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des services administratifs - 1223945024

Autorisation d'une dépense totale de 6 763 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1225091002

Autorisation d'une dépense de 101 887,63 \$, taxes incluses, pour un mandat d'études environnementales et géotechniques par le Groupe ABS conformément à l'entente-cadre 1541633 (AO 22-19127).

30.06 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1224950002

Approbation du dépôt d'une demande de subvention au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics de 2023, pour le jardin communautaire Rivard.

30.07 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs - 1228863018

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2023.

30.08 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1227674001

Acceptation de l'aide financière maximale de 30 515 \$ du ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, pour la mise en oeuvre du projet d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique.

30.09 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des services administratifs - 1229746001

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention d'un montant total de 2 396 688,00 \$, auprès d'Infrastructure Canada dans le cadre du Programme Bâtiments verts et inclusifs, pour la réalisation du projet « Rénovation de la toiture du Centre du plateau », et autoriser madame Brigitte Grandmaison, directrice d'arrondissement, à signer tous les engagements relatifs à cette demande de subvention, ainsi que la confirmation de l'engagement à financer 20% des coûts du projet.

30.10 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1228863020

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1229829001

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Règlement - Autre sujet

CA Direction des travaux publics - 1228785004

Approbation des modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2023.

40.03 Règlement - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1220318016

Approbation de la demande de l'OBNL Le Livart à tenir l'activité PERMA-CULTURE dans ses locaux du 3980, rue Saint-Denis, et recommandation au conseil de la ville d'autoriser le prolongement des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme à cet effet.

District(s) : Jeanne-Mance

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs - 1220482003

Avis de motion, dépôt et adoption du projet du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10)*.

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227272008

Avis de motion, dépôt et adoption du projet du *Règlement (2022-12) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1)*, afin de préciser certaines modalités et encadrements liés aux cafés-terrasses, placotoirs et terrasses mutualisées pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1220318015

Avis de motion, dépôt et adoption du *Règlement (2022-21) modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)*.

40.07 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1223945010

Adoption du *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2023 (2022-07)*.

40.08 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1222583006

Adoption du *Règlement (2022-09) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (RRVM, c. C-3.2), relativement à l'hébergement touristique.*

40.09 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227272007

Adoption du *Règlement (2022-11) modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.*

40.10 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1220318012

Adoption du *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Laurier Ouest-PMR, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation à ses membres (2022-15).*

40.11 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1220318013

Adoption du *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation à ses membres (2022-16).*

40.12 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1223945020

Adoption du *Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux (2022-17).*

40.13 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1223945021

Adoption du *Règlement autorisant un emprunt de 3 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2022-18).*

40.14 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1223945019

Adoption du *Règlement autorisant un emprunt de 5 625 000 \$ pour le financement des travaux de voirie et l'acquisition de divers équipements (2022-19)*.

40.15 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227894014

Adoption du *Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 3655, rue Saint-Urbain, à des fins de garderie (2022-20)*.

District(s) : Jeanne-Mance

40.16 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227894012

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser le maintien de deux (2) logements excédentaires au zonage et le maintien de l'usage bureau au rez-de-chaussée dans un secteur à vocation résidentielle, dans l'immeuble situé aux 4115 à 4123, rue Saint-Hubert.

District(s) : Jeanne-Mance

40.17 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227894013

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser la division de deux (2) logements pour créer quatre (4) logements par étage pour un total de huit (8), situés au 177, rue Bernard Ouest.

40.18 Règlement - Urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227894015

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'ajout d'un 3^e étage d'une superficie de 45 m² malgré le secteur qui permet uniquement des bâtiments de deux (2) étages, situé au 4705, rue Berri.

40.19 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1227894016

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'usage « salle de spectacle » pour une durée déterminée à l'occasion du festival Taverne Tour, et autorisation du renouvellement de la résolution pour les années 2024 et 2025 selon les mêmes modalités.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs

Dépôt de la réponse au projet de pétition concernant la révision de la configuration de la piste cyclable rue Clark, entre Milton et Rachel, pour augmenter les places de stationnement.

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

61.03 Dépôt

CA Direction des services administratifs

Dépôt de la Motion confirmant l'adhésion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'engagement de Montréal pour la protection de la biodiversité.

61.04 Dépôt

CA Direction des services administratifs

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 20 septembre et le 4 octobre 2022.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 54
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1228785002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Projet municipal sur les graffitti
Objet :	Autoriser la première option de renouvellement d'une (1) année en 2023, via une affectation de 701 301,51\$ taxes incluses en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement, à l'entrepreneur 9291-6287 Québec Inc. (Groupe R-Net), pour les services d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19120 - Contrat d'un (1) an plus deux (2) options de prolongation d'une durée d'une (1) année chacune (un seul soumissionnaire conforme).

ATTENDU QUE l'appel d'offres 22-19120 a été lancé le 10 janvier 2022 pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé et que l'entreprise 9291-6287 Québec Inc. (Groupe R-Net) est l'unique soumissionnaire;

ATTENDU QUE les travaux d'élimination de graffitis s'inscrivent dans l'ensemble des interventions déployées sur le territoire de l'arrondissement afin d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et afin d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole. ;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire faire exécuter les travaux d'enlèvement des graffitis par une firme d'expérience;

Considérant l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et son équipe de la division des parcs et de l'horticulture, il est recommandé :

- D'autoriser la prolongation du contrat à l'entreprise 9291-6287 Québec Inc. (Groupe R-Net) d'une durée d'une (1) année - 2023;
- D'autoriser, pour 2023, une affectation de 640 382 \$ (crédits nets) en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement.
- D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 14:20

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228785002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Projet municipal sur les graffitti
Objet :	Autoriser la première option de renouvellement d'une (1) année en 2023, via une affectation de 701 301,51\$ taxes incluses en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement, à l'entrepreneur 9291-6287 Québec Inc. (Groupe R-Net), pour les services d'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19120 - Contrat d'un (1) an plus deux (2) options de prolongation d'une durée d'une (1) année chacune (un seul soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est touché, année après année, par un très grand nombre de graffitis, c'est pourquoi le *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée (2005-17)* a été adopté.

Depuis 2006, dans le cadre de son programme d'embellissement annuel, l'arrondissement offre et gère le service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé, sans frais pour les propriétaires des immeubles touchés. Les graffitis sont identifiés et répertoriés par les requêtes des citoyens, adressées au 311, ainsi que lors des tournées de démarchage, effectuées par les chargés de graffitis.

Une stratégie d'intervention visant les secteurs les plus touchés est définie et approuvée par résolution du conseil d'arrondissement, chaque année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 25 0268 - 7 novembre 2022 - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 42 000 \$, taxes incluses, à titre de dépassement de coûts pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 22-19120.

CA22 25 0033 - 7 mars 2022 - Octroi d'un contrat de 627 825,25 \$ (crédits nets) à l'entrepreneur 9291-6287 Québec inc. (Groupe R-Net), pour les services d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19120.

CA21 25 0009 - 1er février 2021 - Octroi d'un contrat de 445 528,13 \$, taxes incluses, à

l'entreprise 9291-6287 Québec Inc. (Groupe R-Net) d'un contrat pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18506.

DA20 8785003 - 3 novembre 2020 - Octroi d'un contrat pour une dépense maximale de 90 000 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9291-6287 Québec Inc. (Groupe R-Net) pour l'élimination de graffitis (demande de prix avec mise en concurrence) du 9 novembre 2020 au 28 février 2021.

CA20 25 0042 - 9 mars 2020 - Octroi d'un contrat de 252 945 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9291-6287 Québec Inc. (Groupe R-Net) pour les services d'élimination des graffitis, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17856.

DESCRIPTION

Le contrat a été octroyé suite à un appel d'offres public conjointement avec l'arrondissement Ville-Marie et la règle d'adjudication est une attribution partielle de contrat à un ou plusieurs soumissionnaires. Dans le bordereau de soumission, les items et quantités exigés par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal font partie du lot #2.

La firme s'engage à maintenir une productivité hebdomadaire de 1 000 m² pour l'élimination avec produit nettoyant et 1 000 m² d'enlèvement par l'application de peinture, pour un total de 2 000 m² par semaine. Une pénalité de 50% du prix unitaire au bordereau, par mètre carré déficitaire, par semaine est prévue pour le manque de production pour ces deux méthodes d'enlèvement.

Enfin, la firme s'engage à ne pas endommager les surfaces sur lesquelles elle effectue le travail. En cas de dommage, la firme assumera tous les frais de réparation ou de remplacement.

La majeure partie du budget prévu au contrat sera utilisée entre les mois d'avril et d'octobre. La partie restante servira à répondre aux demandes ponctuelles et/ou urgentes, pour les endroits visibles et achalandés, durant l'hiver.

JUSTIFICATION

Comme spécifié dans le document contractuel,

Au 1er octobre de l'année 2022, l'Arrondissement signifiera au Prestataire de services si elle désire se prévaloir de l'année d'option (2023) et ce, conditionnellement à ce qu'il obtienne la note de passage (70%) à l'évaluation de rendement du fournisseur, tel que décrit à l'article F.01(ref :du devis technique). La condition s'applique également au renouvellement pour l'année 2024. Le prix de la soumission est indexé de 2% annuellement lors des deux (2) options de renouvellement d'une (1) année.

Le Prestataire de services a obtenu la note de 76%. L'évaluation est incluse en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'engagement global du contrat est de 1 430 852,01 \$

Le montant alloué pour l'année de base du contrat est de 687 550,50 \$

Le montant additionnel alloué pour l'année de base du contrat est de 42 000 \$

Le montant alloué pour la première option de renouvellement est de 701 301,51 \$

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

MONTRÉAL 2030

À l'échelle de quartier, l'enlèvement des graffitis offre à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ce qui accroît l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du programme d'embellissement 2023, visant l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal assurera la continuité des efforts consentis depuis 2006 dans ce domaine. Ce programme est nécessaire et il s'inscrit adéquatement dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement, ce qui est apprécié des citoyens et des commerçants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du renouvellement (première année): 1 janvier 2023

Fin du renouvellement (première année): 31 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Politique d'approvisionnement responsable du Plateau-Mont-Royal

Le Prestataire de services doit privilégier les produits garantissant un impact faible sur la santé et l'environnement, en utilisant des produits:

- biodégradables ;
- certifiés attestant leur performance environnementale globale ;
- exempts de solvants, d'additifs toxiques et de composés organiques volatils (COV) ;
- dont le contenant peut-être rempli plusieurs fois par le fournisseur.

Le Prestataire de services doit limiter les produits:

- qui sont dommageables pour la santé et l'environnement ;
- sous forme d'aérosol (si le produit n'est pas disponible sous une autre forme, s'assurer de la bonne disposition de l'aérosol en fin de vie).

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LAURIN
Chef de section parcs

ENDOSSÉ PAR

Nathalie LAURIN
chef(fe) de section parcs

Le : 2022-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François DORÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1227970003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat pour une durée de trois (3) ans à l'entreprise Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) pour les services d'excavation pneumatique en vue d'effectuer des travaux de réparation mineure, de remplacement de boîtiers de service d'eau et de nettoyage des boîtiers de vannes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour une dépense totale de de 415 174.73 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19426-Lot #3 (1 soumissionnaire).

ATTENDU QU'un appel d'offres 22-19426 fut lancé le 8 août 2022 pour les services d'excavation pneumatique et que l'entreprise Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) est l'unique soumissionnaire;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour réaliser ces tâches dans l'ensemble de l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer la réparation des bris des entrées de service afin d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité;

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur des travaux publics et son équipe de la division de la voirie, il est recommandé :

1. d'accorder un (1) contrat pour une durée de trois (3) ans à l'entreprise Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) pour les services d'excavation pneumatique en vue d'effectuer des travaux de réparation mineure, de remplacement de boîtiers de service d'eau et de nettoyage des boîtiers de vannes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour une dépense totale de de 415 174.73 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19426-Lot #3 (1 soumissionnaire).

2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 08:08

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227970003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat pour une durée de trois (3) ans à l'entreprise Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) pour les services d'excavation pneumatique en vue d'effectuer des travaux de réparation mineure, de remplacement de boîtiers de service d'eau et de nettoyage des boîtiers de vannes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour une dépense totale de de 415 174.73 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19426-Lot #3 (1 soumissionnaire).

CONTENU**CONTEXTE**

À travers ses activités reliées aux réseaux d'aqueduc, la division de la voirie est fréquemment appelée à réparer ou remplacer les branchements d'eau des citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ces interventions nécessitent des travaux d'excavation qui peuvent parfois être difficiles à effectuer étant donné la présence d'infrastructures et de réseaux souterrains appartenant à divers services publics (électricité, gaz, télécommunications, etc.). Afin de parvenir à réaliser ces travaux promptement et de manière efficiente, l'arrondissement, qui ne possède pas les appareils et équipements conçus à cet effet, a recours à un entrepreneur privé qui offre un service d'excavation pneumatique. Ces travaux sont nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement des entrées d'eau et permettent de ne pas fermer la conduite d'eau complètement en cas de bris intérieur et ainsi limiter les désagréments causés aux citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0286 Autorisation de l'option de renouvellement d'une (1) année avec la firme 9083-0126 Québec inc. (Creusage R. L.), pour une dépense totale de 136 554,43 \$, taxes incluses, pour les services d'excavation pneumatique, la réparation mineure ou le remplacement des boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rue, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce pour un engagement global de trois (3) années totalisant 399 065,35 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 19-17611.

CA20 25 0041 Octroi à l'entreprise 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) d'un contrat pour le service d'excavation pneumatique pour la réparation, le remplacement et le nettoyage de boîtiers de service et de vannes, aux prix de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17611, et autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 262 510,92 \$, taxes incluses, pour une durée de 2 ans (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'octroyer un contrat à l'entreprise 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), seul soumissionnaire conforme, pour les services d'excavation pneumatique en vue d'effectuer des travaux de réparations mineures tels que :

1. des travaux de remplacements de boîtiers de service d'aqueduc;
2. des travaux de nettoyage de boîtes de vanne;
3. des travaux de remplacement de boîtes de vanne;
4. des travaux de trou de sondage pour détection de fuite;
5. diverses autres interventions.

Ce contrat qui prévoit une durée de réalisation de 36 mois, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, n'inclut aucune option de renouvellement.

Les quantités annuelles prévues au bordereau sont de 350 heures en appel régulier (dont 100 heures garanties) et 60 heures en appels d'urgence.

JUSTIFICATION

Les boîtiers de services inopérants nécessitent d'être réparés rapidement. La technique d'excavation pneumatique pour réaliser ces travaux diminue de façon significative les délais, les volumes d'excavation et les dégâts causés au terrain des citoyens en comparaison aux travaux d'excavation conventionnels effectués par l'arrondissement. L'excavation pneumatique minimise aussi les impacts lors des réparations puisque cela ne nécessite aucune fermeture de conduite d'aqueduc.

Au fil du temps, les boîtiers de vanne accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement et de particules routières et/ou sont brisés et défoncés; il est donc nécessaire de les remplacer, les réparer ou les nettoyer selon le cas. Ces interventions font partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif tout comme pour les vannes.

Le présent contrat est d'une durée de trois (3) ans, sans option de prolongation.

Le processus d'appel d'offres public 22-19426 s'est déroulé du 8 août au 15 septembre 2022 sur le site seao et dans le journal "Le Devoir", dans le respect des règles d'appel d'offres s'appliquant à la Ville de Montréal. Le plus bas soumissionnaire conforme administrativement et techniquement est 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.). Les validations requises faites par le service de l'approvisionnement ont démontré que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (Rena), n'est pas sur la liste des firmes avec un rendement insatisfaisant de la ville, n'est pas non conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la ville. Nous recommandons que le contrat relatif aux services d'excavation pneumatique pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lui soit adjugé pour un montant de 415 174.73 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 22-19426 (lot 3).

Le contrat, d'une durée de trois (3) ans débutera le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2025, conformément aux documents d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'engagement global du contrat est de 415 174.73 \$ incluant les taxes.

Le montant alloué pour la première année du contrat (2023) est de 136 820.25 \$.

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2024) est de 136 820.25\$.

Le montant alloué pour la deuxième année du contrat (2025) est de 141 534.23\$.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

MONTRÉAL 2030

Les travaux de réparation des entrées de service permettent une réponse de proximité aux demandes des citoyens suite aux bris dans le réseau d'aqueduc, ce qui contribue à améliorer la qualité de vie de quartier des citoyens et offre un environnement sécuritaire. (Priorité n°19 de Montréal 2030: «Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins »).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts les plus considérables sont la réduction des délais d'exécution des travaux ainsi que la minimisation du volume des sols excavés. Ces interventions contribuent à offrir un service rapide aux citoyens tout en diminuant les dommages temporaires causés sur les domaines public et privé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Année 1 : 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Année 2 : 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Année 3 : 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francesca RABY, Service de l'approvisionnement

Eugeniu RASCU, Le Plateau-Mont-Royal
André PANI, Le Plateau-Mont-Royal
Brigitte GRANDMAISON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Brigitte GRANDMAISON, 21 novembre 2022
Francesca RABY, 15 novembre 2022
André PANI, 15 novembre 2022
Eugeniu RASCU, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien LEDUC
chef de section - travaux et déneigement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Julien LEDUC
contremaitre(-tresse) - aqueduc et egouts
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François DORÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1228785003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième option de renouvellement d'une (1) année à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), organisme de bienfaisance, pour une dépense totale de 122 997\$, exonéré de taxes, pour les services de fourrière animale et de capture, stérilisation, retour et maintien pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et ce, pour un engagement global de trois (3) années totalisant 354 297\$, exonéré de taxes, conformément au contrat de services de gré à gré avec un OSBL.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des travaux publics et son équipe de la Division des parcs et de l'horticulture, il est recommandé :

1. D'autoriser la deuxième option de renouvellement d'une (1) année à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), organisme de bienfaisance, pour une dépense totale de 122 997 \$, exonéré de taxes, pour les services de fourrière animale et de capture, stérilisation, retour et maintien pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 08:10

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228785003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième option de renouvellement d'une (1) année à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), organisme de bienfaisance, pour une dépense totale de 122 997\$, exonéré de taxes, pour les services de fourrière animale et de capture, stérilisation, retour et maintien pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et ce, pour un engagement global de trois (3) années totalisant 354 297\$, exonéré de taxes, conformément au contrat de services de gré à gré avec un OSBL.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement offre un service de fourrière animale à ses citoyens et la gestion du contrat de fourrière relève de la Direction des travaux publics.

Depuis 2011, en conformité avec la Loi sur les cités et villes (art. 573.3.2.1), des ententes de gré à gré ont été négociées pour le service de fourrière animale de l'arrondissement avec l'organisme de bienfaisance la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA).

L'arrondissement offre également un programme de contrôle de la population des chats errants sur son territoire. En 2020, une entente de service a été signée avec la clinique vétérinaire rue Ontario, mais la crise sanitaire causée par la COVID-19 a causé l'interruption des services de capture, stérilisation, retour et maintien (CSRM). L'arrondissement a donc résilié cette entente de service.

Considérant la difficulté de trouver des partenaires locaux, compte tenu de la réduction des opérations en temps de COVID-19, et la volonté de l'arrondissement de poursuivre le programme de CSRM, nous avons opté pour l'intégration de ce volet de services, à même le contrat de fourrière animale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0287 - 1218785003 - 13 décembre 2021 - Autorisation de la première option de renouvellement d'une (1) année, pour une dépense totale de 117 620 \$, exonéré de taxes, pour les services de fourrière animale (107 620 \$) et de capture, stérilisation, retour et

maintien (10 000 \$ maximum), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

CA20 25 0280 - 1208785001 - 7 décembre 2020 - Autorisation d'une dépense de 113 680,00 \$, exonéré de taxes, pour les services de fourrière animale (103 680 \$) et de capture, stérilisation, retour et maintien (10 000 \$ maximum), pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, avec option de renouvellement pour les années 2022 et 2023.

CA19 25 0359 - 1198233008 - 2 décembre 2019 - Autorisation d'une dépense de 100 992 \$ pour le service de fourrière animale offert par la SPCA, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

DESCRIPTION

L'entente pour le renouvellement se fait au 1^{er} octobre de chaque année, dans la mesure d'une satisfaction réciproque du partenariat. La directrice générale de la SPCA a répondu favorablement au renouvellement du contrat.

Toutefois, l'augmentation de 5% proposé par l'arrondissement devra faire l'objet d'une révision et d'une entente entre la directrice des finances de la SPCA et la direction des Travaux publics, conformément à l'article 5.4 de la convention de services:

Les frais fixes facturés à l'ARRONDISSEMENT, des sections 1 et 2 du bordereau de soumission, sont en vigueur du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces frais fixes seront révisés annuellement, en plus ou en moins, selon le nombre de cas traités et les dépenses d'opération démontrées par le CONTRACTANT, selon l'indice général des prix à la consommation (IPC), région de Montréal et dans la mesure d'une satisfaction réciproque du partenariat.

Or, l'IPC pour le mois de décembre 2022 n'est pas encore publié.

Advenant le cas d'une augmentation des frais supérieure à 5%, le nouveau bordereau fera l'objet d'un addenda au présent GDD.

JUSTIFICATION

Notre partenariat avec la SPCA permet d'offrir un service de fourrière animale aux citoyens tout en s'assurant des pratiques durables en matière de gestion animalière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une augmentation de 5 % a été appliquée aux frais facturables mensuellement à l'arrondissement, ainsi qu'aux frais facturables aux citoyens.

Les frais facturables aux citoyens sont prévus au Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2021-09) et ils devront être approuvés lors du conseil d'arrondissement (CA) du 5 décembre 2022. Advenant une modification des tarifs de la section IV - Services animaliers du règlement 2021-09 pour l'exercice financier 2023, le nouveau bordereau fera l'objet d'un addenda au présent GDD.

L'engagement global du contrat est de 354 297\$, exonéré de taxes. Les montants sont exonérés de taxes, car la SPCA est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'agence du revenu du Canada (119219954 RR 0001).

Le montant alloué pour la première année du contrat (2021) est de 113 680,00 \$, exonéré de taxes.

Le montant alloué pour la première option de renouvellement du contrat (2022) est de 117 620 \$, exonéré de taxes

Le montant alloué pour la deuxième option de renouvellement du contrat (2023) est de 122 997\$, exonéré de taxes

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

MONTRÉAL 2030

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'accord de la prolongation du contrat, l'arrondissement devra retourner en appel d'offres public et aucun service animalier ne sera offert à court terme sur le territoire de l'arrondissement après le 1^{er} janvier 2023. Ce service est essentiel pour la protection des animaux et la sécurité publique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'entente de services : 1er janvier 2023

Fin de l'entente : 31 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LAURIN
Chef de section parcs

ENDOSSÉ PAR

Nathalie LAURIN
chef(fe) de section parcs

Le : 2022-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François DORÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1207705005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 190 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière supplémentaire à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc., au montant de 95 000 \$, toutes taxes applicables, et une contribution matérielle, pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement;

Organisme	Programmes	Montant annuel
La Relance des loisirs tout 9 inc.	« Activités de loisirs »	50 000 \$
	« Camp de jour »	29 000 \$
	« Accueil et surveillance »	16 000 \$
	TOTAL	95 000 \$

2. D'approuver l'addenda à la convention à cet effet et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire

d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 10:11

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207705005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 190 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement octroyait une contribution financière annuelle de 190 000 \$, toutes taxes applicables, et une contribution matérielle à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc., pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement.

L'arrondissement s'est engagé dans son plan d'action en développement social à réviser l'ensemble de ses programmes en sports et loisirs, et ce, en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires. Considérant l'ampleur et la complexité du processus de révision portant autant sur les assises légales ainsi que sur la répartition du financement, et afin de mener à bien l'ensemble du projet, la présente convention a été renouvelée pour deux ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Toutefois, en raison du contexte pandémique (COVID-19) ayant des répercussions sur les activités de l'organisme entre le 1er janvier 2021 et le 13 février 2022, et dans l'objectif d'aboutir aux résultats escomptés dans le cadre de la révision des programmes, il est recommandé de prolonger la convention actuelle jusqu'au 30 juin 2023. Cette prolongation permettra d'appuyer la tangibilité et la justification du dollar octroyé ultérieur, en se basant sur un fonctionnement de l'organisme allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2022.

De ce fait, il est demandé au conseil d'arrondissement d'autoriser une contribution financière supplémentaire de 95 000 \$ à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1207705005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 190 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Pour ce faire, trois programmes ont été mis en place afin d'encadrer ces partenariats : « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ».

La Relance des loisirs tout 9 inc. (RDLT9) a pour principale mission de favoriser le développement intégral de la personne et la prise en charge des citoyens dans leur communauté en utilisant le loisir (sportif, culturel, scientifique) et l'action communautaire comme moyen privilégié d'intervention en relançant ces loisirs auprès des institutions privées, semi-privées ou publiques. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS.

Située dans le district électoral du Mile End, la RDLT9 offre une programmation d'activités accessible, diversifiée et de qualité aux citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par l'entremise des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance ». L'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme RDLT9 et le soutient financièrement depuis 1996. La convention actuellement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2020.

Bien qu'habituellement ce type d'entente soit pour une durée de trois ans, l'arrondissement a renouvelé pour un an durant les trois dernières années. L'arrondissement s'est engagé dans son plan d'action en développement social à réviser l'ensemble de ses programmes en sports

et loisirs, et ce, en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires. Considérant l'ampleur et la complexité du processus de révision portant autant sur les assises légales ainsi que sur la répartition du financement, la présente convention est renouvelée pour deux ans afin de mener à bien l'ensemble du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0361 - 2 décembre 2019 - 1194686005 - Octroi d'une contribution financière de 190 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CA18 25 0450 - 3 décembre 2018 - 1185320007 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme Relance des loisirs tout 9 inc., au montant de 190 000 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour » et approbation du projet de convention à cet effet

CA18 25 0013 - 5 février 2018 - 1187705003 - Octroi d'une contribution financière au montant de 190 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Relance des loisirs tout 9 inc. à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour »

DESCRIPTION

Pour l'exercice financier 2021, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme RDLT9 pour les programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance » sera de 190 000 \$.

La convention ci-jointe prévoit les conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera cette somme à l'organisme pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 afin de soutenir l'offre de services sur son territoire.

L'organisme souscrit à ces trois programmes :

« Activités de loisirs » : 100 000 \$

La contribution financière de 100 000 \$ permettra à l'organisme RDLT9 d'offrir des activités de loisirs pendant 50 semaines au centre Saint-Denis et à l'école Lambert-Closse, et ce, cinq soirs par semaine ainsi que les fins de semaine. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidents ont accès à des activités sportives, culturelles, scientifiques, physiques et de danse.

« Camp de jour » : 58 000 \$

La contribution financière de 58 000 \$ permettra à l'organisme RDLT9 d'offrir aux jeunes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal âgés entre 4 et 13 ans de vivre des expériences de vacances enrichissantes pendant 9 semaines. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux sont la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

Le camp de jour offre des activités récréatives, culturelles et sportives, des activités thématiques et environnementales ainsi que des sorties. Les activités se déroulent du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, et ce, pendant 9 semaines.

« Accueil et surveillance » : 32 000 \$

La contribution financière de 32 000 \$ favorise la création et le maintien d'un milieu de vie en permettant un accès prolongé aux citoyens de l'arrondissement au centre Saint-Denis situé au 5115, rue Rivard. Ce programme permet aux citoyens d'accéder à des informations diverses par téléphone, par courriel ou en personne. Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisirs appartenant à la Ville.

JUSTIFICATION

La Relance des loisirs tout 9 inc. est impliquée dans le secteur depuis 28 ans. Elle sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs. Sa programmation est accessible, diversifiée, de qualité et comprend une tarification abordable.

La RDLT9 a reçu la certification de l'Association des camps du Québec. Cette certification identifie les camps inspectés par l'ACQ répondant à plus de 60 normes qui établissent des exigences relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement et l'alimentation.

Les efforts déployés par l'organisme pour assurer une saine gestion financière répondent aux attentes de l'arrondissement. En 2019, l'organisme a enregistré un résultat net de 30 422 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En plus de la contribution financière de 190 000 \$, l'organisme bénéficie d'une contribution matérielle en ayant accès gratuitement au centre Saint-Denis et à l'école Lambert-Closse pour offrir sa programmation à la population. La location d'espaces est un levier de financement pour l'organisme et contribue de manière significative à ses revenus. Le tableau ci-joint représente un résumé des contributions financières des dernières années versées à l'organisme RDLT9 .

Année	2017	2018	2019	2020	Soutien recommandé en 2021-2022
Contribution financière octroyée pour le projet	190 000 \$	190 000 \$	190 000 \$	190 000 \$	190 000 \$
Pourcentage (%) de la valeur du soutien par rapport au budget global	27 %	25 %	24 %	En cours	À venir

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de services en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à des équipements de loisirs à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

Développement social

Les activités offertes par l'organisme contribuent à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs
Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens
Action 10 : Faire de nos installations culturelles, sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement permet aux participants d'avoir accès, à un coût modique, à des activités de loisirs diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, chacune de ces activités pourrait faire l'objet d'ajustements ou d'adaptations afin de respecter les consignes sanitaires et de distanciation sociale. Par exemple, en 2020, l'organisme a maintenu une offre intéressante aux citoyens, notamment en réalisant une partie de sa programmation en version numérique et en adaptant son offre de loisir en fonction de chacun des changements liés aux mesures sanitaires. Par son rôle d'accueil et de surveillance du centre Saint-Denis, l'organisme accueille également des organismes communautaires dont la mission est d'offrir des services d'aide à la personne, services considérés comme essentiels par la Direction régionale de la santé publique en temps de pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du plan d'action : octobre 2020

- Application et suivi des conventions : janvier 2021 et janvier 2022
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final : janvier 2022 et janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 novembre 2020
Odette NTAKARUTIMANA, 12 novembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M MORIN
Agent de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-12

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1207705006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 182 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière supplémentaire à l'organisme Centre du Plateau, au montant de 91 000 \$, toutes taxes applicables, et une contribution matérielle pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et Surveillance », à même le budget de fonctionnement;

Organisme	Programmes	Montant annuel
Centre du Plateau	« Activités de loisirs »	55 000 \$
	« Camp de jour »	20 000 \$
	« Accueil et surveillance »	16 000 \$
	TOTAL	91 000 \$

2. D'approuver l'addenda à la convention à cet effet et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 12:44

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207705006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 182 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement octroyait une contribution financière annuelle de 182 000 \$, toutes taxes applicables, et une contribution matérielle à l'organisme Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement. L'arrondissement s'est engagé dans son plan d'action en développement social à réviser l'ensemble de ses programmes en sports et loisirs, et ce, en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires. Considérant l'ampleur et la complexité du processus de révision portant autant sur les assises légales que sur la répartition du financement, et afin de mener à bien l'ensemble du projet, la présente convention a été renouvelée pour deux ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Toutefois, en raison du contexte pandémique (COVID-19) ayant des répercussions sur les activités de l'organisme entre le 1er janvier 2021 et le 13 février 2022, et dans l'objectif d'aboutir aux résultats escomptés dans le cadre de la révision des programmes, il est recommandé de prolonger la convention actuelle jusqu'au 30 juin 2023. Cette prolongation permettra d'appuyer la tangibilité et la justification du dollar octroyé ultérieur, en se basant sur un fonctionnement de l'organisme allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2022.

De ce fait, il est demandé au conseil d'arrondissement d'autoriser une contribution financière supplémentaire de 91 000 \$ à l'organisme Centre du Plateau pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1207705006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 182 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Pour ce faire, trois programmes ont été mis en place afin d'encadrer ces partenariats : « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ».

Le Centre du Plateau est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de contribuer à l'épanouissement et au bien-être de la communauté en offrant un milieu de vie accessible à tous, des activités de loisirs, sportives, socio-culturelles, éducatives et divers programmes communautaires afin de favoriser une équité sociale. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS.

Situé dans le district électoral de De Lorimier, le Centre du Plateau offre une programmation d'activités accessible, diversifiée et de qualité aux citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme le Centre du Plateau depuis 1988 et le soutient financièrement depuis 1994. La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2020.

Bien qu'habituellement ce type d'entente est pour une durée de trois ans, l'arrondissement a renouvelé pour un an durant les trois dernières années. L'arrondissement s'est engagé dans son plan d'action en développement social à réviser l'ensemble de ses programmes en sports et loisirs, et ce, en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires. Considérant l'ampleur et la

complexité du processus de révision portant autant sur les assises légales ainsi que sur la répartition du financement, la présente convention est renouvelée pour deux ans afin de mener à bien l'ensemble du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0362 - 2 décembre 2019 - 1194686002 - Octroi d'une contribution financière de 182 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Centre du Plateau, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CA18 250451 - 3 décembre 2018 - 1185320003 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme Centre du Plateau, au montant de 182 000 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CA17 250432 - 18 décembre 2017 - 1177705004 - Accorder une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme le Centre du Plateau, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Pour l'exercice financier 2021, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme Le Centre du Plateau pour les programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance » sera de 182 000 \$.

La convention ci-jointe prévoit les conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera cette somme à l'organisme pour soutenir l'offre de services sur son territoire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

L'organisme souscrit à ces trois programmes :

« Activités de loisirs » : 110 000 \$

La contribution financière de 110 000 \$ permettra à l'organisme Le Centre du Plateau d'offrir des activités de loisirs pendant 50 semaines, et ce, sept jours par semaine. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidents ont accès à des activités sportives, récréatives, culturelles et socio-éducatives.

« Camp de jour » : 40 000 \$

La contribution financière de 40 000 \$ permettra à l'organisme Le Centre du Plateau d'offrir aux jeunes du quartier de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont encadrées de façon sécuritaire.

Le camp de jour offre des activités récréatives, culturelles et sportives, des activités thématiques, environnementales et des sorties. Les activités se déroulent du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, et ce, pendant 9 semaines.

« Accueil et surveillance » : 32 000 \$

La contribution financière de 32 000 \$ favorise la création et le maintien d'un milieu de vie en permettant un accès prolongé aux citoyens de l'arrondissement au centre du Plateau situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est. Ce programme permet aux citoyens d'accéder à des informations diverses par téléphone, par courriel ou en personne. Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisirs appartenant à la Ville.

JUSTIFICATION

Le Centre du Plateau est impliqué dans le secteur depuis plus de 25 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs. Sa programmation est accessible, diversifiée, de qualité et comprend une tarification abordable.

Le Centre du Plateau a reçu la certification de l'Association des camps du Québec. Cette certification identifie les camps inspectés par l'ACQ répondant à plus de 60 normes qui établissent des exigences relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement et l'alimentation.

Les efforts déployés par l'organisme pour assurer une saine gestion financière répondent aux attentes de l'arrondissement. En 2019, une révision complète de leur méthode comptable a été instaurée afin d'avoir une comptabilité par programme plus simple.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En plus de la contribution financière de 182 000 \$, l'organisme bénéficie d'une contribution matérielle en ayant accès gratuitement au centre du Plateau pour offrir sa programmation à la population. L'installation comprend aussi une piscine qui génère des revenus avec les cours de natation dispensés. La location d'espaces est un levier de financement pour l'organisme et contribue de manière significative à ses revenus.

Le tableau ci-après représente un résumé des contributions financières des dernières années versées par l'arrondissement à l'organisme Centre du Plateau.

Année	2017	2018	2019	2020	Soutien recommandé en 2021 et 2022
Contribution financière octroyée pour le projet	182 000 \$	182 000 \$	182 000 \$	182 000 \$	182 000 \$
Pourcentage (%) de la valeur du soutien par rapport au budget global de l'organisme	17 %	15 %	19 %	En cours	À venir

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de services en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à des équipements de loisirs à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

Développement social

Le projet de l'organisme contribue à la réalisation du Plan d'action en développement social

2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs

Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens

Action 10 : Faire de nos installations culturelles, sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement permet aux participants d'avoir accès, à un coût modique, à des activités de loisirs diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, chacune de ces activités pourrait faire l'objet d'ajustements ou d'adaptations afin de respecter les consignes sanitaires et de distanciation sociale. Par exemple, en 2020, l'organisme a maintenu une offre intéressante aux citoyens, notamment en réalisant une partie de sa programmation en version numérique et en adaptant son offre de loisir en fonction de chacun des changements liés aux mesures sanitaires. Par son rôle d'accueil et de surveillance au centre du Plateau, l'organisme accueille également des organismes communautaires dont la mission est d'offrir des services d'aide à la personne, services considérés comme essentiels par la Direction régionale de la santé publique en temps de pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du plan d'action : en octobre 2020

- Application et suivi des conventions : année 2021 et 2022
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final : janvier 2022 et janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 novembre 2020
Odette NTAKARUTIMANA, 11 novembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M MORIN
Agent de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-11

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1207705010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 94 800 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière supplémentaire à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, au montant de 47 400 \$, toutes taxes applicables, et une contribution matérielle pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et Surveillance », à même le budget de fonctionnement;

Organisme	Programmes	Montant annuel
Association Récréative Milton-Parc	« Activités de loisirs »	19 400 \$
	« Camp de jour »	12 000 \$
	« Accueil et surveillance »	16 000 \$
TOTAL		47 400 \$

2. D'approuver l'addenda à la convention à cet effet et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 12:28

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207705010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 94 800 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement octroyait une contribution financière annuelle de 94 800 \$, toutes taxes applicables, et une contribution matérielle à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement.

L'arrondissement s'est engagé dans son plan d'action en développement social à réviser l'ensemble de ses programmes en sports et loisirs, et ce, en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires. Considérant l'ampleur et la complexité du processus de révision portant autant sur les assises légales que sur la répartition du financement, et afin de mener à bien l'ensemble du projet, la présente convention a été renouvelée pour deux ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Toutefois, en raison du contexte pandémique (COVID-19) ayant des répercussions sur les activités de l'organisme entre le 1er janvier 2021 et le 13 février 2022, et dans l'objectif d'aboutir aux résultats escomptés dans le cadre de la révision des programmes, il est recommandé de prolonger la convention actuelle jusqu'au 30 juin 2023. Cette prolongation permettra d'appuyer la tangibilité et la justification du dollar octroyé ultérieur, en se basant sur un fonctionnement de l'organisme allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2022.

De ce fait, il est demandé au conseil d'arrondissement d'autoriser une contribution financière supplémentaire de 47 400 \$ à l'organisme Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX

Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1207705010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière annuelle de 94 800 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Pour ce faire, trois programmes ont été mis en place afin d'encadrer ces partenariats : « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ».

L'Association Récréative Milton-Parc (ARMP) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'ARMP vise à valoriser le dynamisme du quartier, renforcer son identité et le faire rayonner. De par sa mission, l'organisme contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS.

Située dans le district électoral de Jeanne-Mance, l'ARMP offre une programmation d'activités accessible, diversifiée et de qualité aux citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par l'entremise des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance ». L'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme ARMP et le soutient financièrement depuis 1996. La convention actuellement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2020.

Bien qu'habituellement ce type d'entente soit pour une durée de trois ans, l'arrondissement a renouvelé pour un an durant les trois dernières années. L'arrondissement s'est engagé dans son plan d'action en développement social à réviser l'ensemble de ses programmes en sports

et loisirs, et ce, en concertation avec les différents services concernés, dont le Service des affaires juridiques, ainsi que les organismes partenaires. Considérant l'ampleur et la complexité du processus de révision portant autant sur les assises légales ainsi que sur la répartition du financement, la présente convention est renouvelée pour deux ans afin de mener à bien l'ensemble du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0363 - 2 décembre 2019 - 1194686001 - Octroi d'une contribution financière de 94 800 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet
CA18 250496 - 13 décembre 2018 - 1185320002 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme l'Association Récréative Milton-Parc, au montant de 94 800 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CA17 250434 - 18 décembre 2017 - 1177705005 - Accorder une contribution financière de 62 800 \$ à l'organisme l'Association Récréative Milton-Parc pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement et approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Pour l'exercice financier 2021, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme ARMP, pour les programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », sera de 94 800 \$.

La convention ci-jointe prévoit les conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera cette somme à l'organisme pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, afin de soutenir l'offre de services sur son territoire.

L'organisme souscrit à ces trois programmes :

« Activités de loisirs » : 38 800 \$

La contribution financière de 38 800 \$ permettra à l'organisme ARMP d'offrir des activités de loisirs pendant 50 semaines, au centre de loisirs multiethnique Saint-Louis et à l'école Au-Pied-de-la-Montagne, pavillons Jean-Jacques-Olier et Saint-Jean-Baptiste, et ce, cinq soirs par semaine ainsi que les fins de semaine. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidents ont accès à des activités récréatives, culturelles, socio-éducatives, scientifiques, physiques et de plein air.

« Camp de jour » : 24 000 \$

La contribution financière de 24 000 \$ permettra à l'organisme ARMP d'offrir aux jeunes âgés entre 5 et 12 ans, de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

Le camp de jour offre des activités récréatives, culturelles et sportives, des activités thématiques, environnementales et des sorties. Les activités se déroulent du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, et ce, pendant 9 semaines.

« Accueil et surveillance » : 32 000 \$

La contribution financière de 32 000 \$ favorise la création et le maintien d'un milieu de vie en permettant un accès prolongé aux citoyens de l'arrondissement au centre de loisirs multiethnique Saint-Louis situé au 3555, rue Saint-Urbain. Ce programme permet aux citoyens d'accéder à des informations diverses par téléphone, par courriel ou en personne. Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisirs appartenant à la Ville.

JUSTIFICATION

L'ARMP est impliquée dans le secteur depuis plus de 40 ans. Elle sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs. Sa programmation est accessible, diversifiée, de qualité et comprend une tarification abordable.

L'ARMP a reçu la certification de l'Association des camps du Québec. Cette certification identifie les camps inspectés par l'ACQ répondant à plus de 60 normes qui établissent des exigences relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement et l'alimentation.

Les efforts déployés par l'organisme pour assurer une saine gestion financière répondent aux attentes de l'arrondissement. En 2019, l'organisme a créé un comité dans le but de diversifier les sources de financement afin de combler le déficit accumulé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En plus de la contribution financière de 94 800 \$, l'organisme bénéficie d'une contribution matérielle en ayant accès gratuitement au centre de loisirs multiethnique Saint-Louis et à l'école Au-Pied-de-la-Montagne incluant les pavillons Jean-Jacques-Olier ainsi que Saint-Jean-Baptiste pour offrir sa programmation à la population. La location d'espaces est un levier de financement pour l'organisme et contribue de manière significative à ses revenus. Le tableau ci-joint représente un résumé des contributions financières des trois dernières années versées par l'arrondissement à l'organisme ARMP.

Année	2017	2018	2019	2020	Soutien recommandé en 2021 et 2022
Contribution financière octroyée pour le projet	62 800 \$	94 800 \$	94 800 \$	94 800 \$	94 800 \$
Pourcentage (%) de la valeur du soutien par rapport au budget global de l'organisme	10 %	14 %	15 %	En cours	À venir

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de services en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à des équipements de loisirs à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

Développement social

Les activités offertes par l'organisme contribuent à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs

Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens

Action 10 : Faire des nos installations culturelles, sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités de loisirs diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, chacune de ces activités pourrait faire l'objet d'ajustements ou d'adaptations afin de respecter les consignes sanitaires et de distanciation sociale. Par exemple, en 2020, l'organisme a maintenu une offre intéressante aux citoyens, notamment en réalisant une partie de sa programmation en version numérique et en adaptant son offre de loisir en fonction de chacun des changements liés aux mesures sanitaires. Par son rôle d'accueil et de surveillance au centre multiethnique Saint-Louis, l'organisme accueille également des organismes communautaires dont la mission est d'offrir des services d'aide à la personne, services considérés comme essentiels par la Direction régionale de la santé publique en temps de pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du plan d'action : octobre 2020

- Application et suivi des conventions : janvier 2021 et janvier 2022
- Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final : janvier 2022 et janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 novembre 2020
Odette NTAKARUTIMANA, 12 novembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M MORIN
Agent de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-12

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1229234003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier dans le cadre du Projet JM Court, totalisant la somme de 36 000 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, à l'organisme JM Court Inc., à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer à l'organisme JM Court Inc., dans le cadre du Projet JM Court, la somme totale de 36 000 \$, toutes taxes applicables, pour les années 2023 et 2024:

Nom de l'organisme	Contribution de l'arrondissement	Contribution de l'arrondissement
	1er janvier au 31 décembre 2023	1er janvier au 31 décembre 2024
JM Court Inc.	18 000 \$	18 000 \$

2. D'approuver le projet de convention à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 08:16

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229234003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier dans le cadre du Projet JM Court, totalisant la somme de 36 000 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, à l'organisme JM Court Inc., à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale tout en favorisant le partenariat pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Le « Projet JM Court » répond à cette dynamique de partenariat visée.

Le Projet JM Court a été mis en place à la suite de l'initiative des jeunes au moment où un lieu culte pour la pratique du skate, le Taz Mahal, devait fermer ses portes pour faire place à la BANQ (Bibliothèque et Archives Nationales du Québec). À la suite de pressions exercées par ces jeunes qui réclamaient une alternative aux parcs et à la rue pour pratiquer leur sport, des organismes de la communauté ont répondu à leurs demandes en créant le lieu JM Court. L'organisme JM Court Inc. s'est incorporé le 1er avril 2019.

La convention en vigueur entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'organisme JM Court Inc. vient à échéance le 31 décembre 2022, et le renouvellement souhaité est pour deux ans afin de mener à bien l'ensemble du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0290 - 7 décembre 2020 - 1207705007 - Octroi d'une contribution financière de 18 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme JM Court, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme « Projet JM Court » à même le budget de fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CA19 25 0367 - 2 décembre 2019 - 1194686003 - Octroi d'une contribution financière de 18 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme JM Court, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre du programme « Projet JM Court » à même le budget de

fonctionnement et approbation du projet de convention à cet effet

CA18 25 0457 - 3 décembre 2018 - 1185320004 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme Centre Le Beau Voyage Inc., au montant de 18 000 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, pour l'animation et la surveillance du JM Court et approbation du projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

L'organisme JM Court Inc. a pour mission d'offrir aux jeunes de 10 à 20 ans un lieu de socialisation rassembleur, pacifique et sécuritaire qui favorise le développement de l'estime de soi par le soutien à la pratique de l'activité physique et à un mode de vie actif. Le projet consiste à l'animation d'un parc intérieur voué à la pratique de la planche à roulettes et dédié aux jeunes, situé à l'intérieur des murs de l'école secondaire Jeanne-Mance, visant ainsi à favoriser le développement psychosocial des jeunes par la pratique sportive. Situé dans le district électoral de De Lorimier, l'organisme JM Court Inc. offre une programmation d'activités accessible, diversifiée et de qualité aux citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par l'entremise du « Projet JM Court ».

JUSTIFICATION

L'activité du JM Court est à but non lucratif et vise l'accessibilité à tous les jeunes, quelle que soit leur situation financière ou celle de leur famille.

Les principaux objectifs du projet sont d'offrir :

- Un projet de loisirs spécialisé visant à :
 - Promouvoir et développer les compétences des jeunes et leur intérêt pour la pratique du skateboard
 - Être une référence chez les jeunes et leurs familles en matière d'encadrement sportif jeunesse spécialisé en skateboard et offrir des expériences sportives accessibles

- Une approche d'intervention sociale visant à :
 - Mettre en valeur les personnes et leurs acquis, ainsi que les efforts et les accomplissements individuels et collectifs
 - Accueillir les jeunes, être à leur écoute dans une perspective de prévention, d'intervention sociale et d'accompagnement
 - Favoriser la prise en charge individuelle et collective en vue d'améliorer la qualité du milieu de vie
 - Permettre un environnement inclusif favorisant le renforcement du tissu social à travers des intérêts communs

La programmation offerte comprend une tarification abordable. L'organisme JM Court Inc. est en mesure de poursuivre l'offre de service offerte à ce jour dans le cadre du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Les montants des contributions recommandées sont identifiés dans le tableau ci-dessous.

	Contribution de l'arrondissement	Contribution de l'arrondissement
Nom de l'organisme	1er janvier au 31 décembre	1er janvier au 31 décembre

	2023 Recommandation	2024 Recommandation
JM Court Inc.	18 000 \$	18 000 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ces organismes proposent une offre de service qui favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

Développement social

L'octroi de ces contributions nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

- Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs
- Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens
- Action 10 : Faire de nos installations culturelles sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables

Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

- Action 30 : Actualiser nos pratiques partenariales

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement permettra de promouvoir et développer les compétences des jeunes et leur intérêt pour la pratique du sport. La contribution permettra d'accueillir les jeunes au JM Court, d'être à leur écoute dans une perspective d'intervention sociale et d'accompagnement tout en favorisant la prise en charge individuelle et collective en vue d'améliorer la qualité du milieu de vie. Les participants auront accès à des activités de loisirs diversifiées et de qualité dans un cadre sécuritaire. Le tout supervisé par du personnel qualifié et à un coût modique. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucune mesure sanitaire en vigueur actuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (En partenariat avec).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention :

- 1^{er} janvier 2023 - 31 décembre 2023
- 1er janvier 2024 - 31 décembre 2024

Évaluation du projet :

- Année 2023: rapport d'étape en juillet 2023 et rapport annuel en janvier 2024
- Année 2024: rapport d'étape en juillet 2024 et rapport annuel en janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Davidsen JUGNAH
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-09

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et
événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

**Dossier # : 1229235003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 27 588 \$, toutes taxes applicables, pour l'année 2022, dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) - Approbation de deux (2) projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier additionnel totalisant la somme de 32 083 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Plein Milieu, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 dans le cadre de la prolongation du programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU);
2. D'approuver le projet d'addenda à la convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire addenda;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 12:30**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1229235003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 27 588 \$, toutes taxes applicables, pour l'année 2022, dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) - Approbation de deux (2) projets de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à l'organisme Plein Milieu de 24 419 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 7 septembre au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a entrepris la fusion de 4 programmes de financement dans un nouveau programme nommé Prévention Montréal, qui sera en vigueur au courant de l'année 2023. Afin d'éviter la rupture de services pour certains projets ayant un fort impact sur leurs bénéficiaires, le SDIS a offert aux arrondissements la possibilité de prolonger des projets déjà soutenus dans l'un des programmes visés (Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine, Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes) pour une durée de 6 mois.

Le travail de proximité réalisé par Plein Milieu a un impact important auprès des personnes en situation d'itinérance dans le secteur du parc Devonshire et de l'Hôtel-Dieu.

Il est proposé de prolonger le projet pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Ceci représente une somme de 32 083 \$, toutes taxes applicables.

Le SDIS n'est pas en mesure de permettre l'intervention financière pour l'année 2023 à la date d'approbation du présent addenda. Afin d'éviter toute rupture de services, l'arrondissement avancera les sommes requises jusqu'à la réception des montants par le SDIS, en 2023.

Cette prolongation est prévue au budget du SDIS. Conséquemment, elle ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Cateline AUTIXIER, 16 novembre 2022

Pierre-Luc LORTIE, 15 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX

Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1229235003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 27 588 \$, toutes taxes applicables, pour l'année 2022, dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) - Approbation de deux (2) projets de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis l'adoption en 2003 du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, communément appelé TANDEM, la pertinence d'impliquer les forces vives des quartiers pour garantir des milieux de vie paisibles et sécuritaires n'est plus à démontrer.

En 2022, le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) a été bonifié afin de permettre à l'ensemble des arrondissements de réaliser des stratégies de sécurité urbaine et de prévention structurantes sur leur territoire, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Conformément aux balises 2022, les actions retenues dans le cadre de ce programme doivent correspondre à une ou plusieurs des cibles prioritaires suivantes :

1. La mobilisation citoyenne et les actions réalisées avec la communauté
2. Le renforcement de la capacité des acteurs et la concertation locale
3. La sécurité dans les espaces publics et la cohabitation sociale
4. La sécurité des collectivités et des personnes vulnérables

Les balises pour 2022 sont disponibles en pièces jointes.

Compte tenu des délais très serrés pour une première année, un appel d'intention ciblé a été réalisé auprès des concertations de l'arrondissement afin de bonifier des projets actuels. L'arrondissement a reçu un montant de 96 814 \$ qui sera réparti ainsi :

- Consultation citoyenne sur la sécurité urbaine - contrat de services professionnels à Institut du Nouveau Monde (INM) (dépense à venir prévue au GDD 2229235001) - 24 904 \$
- Bonification de projets en lien avec la sécurité urbaine :
 - bonification au projet TAPEL de l'organisme Spectre de rue (addenda GDD 1196616005) - 10 000 \$

- bonification au projet Jardin du petit monde à bicyclette de l'organisme Vélo Québec (addenda GDD 1223143001) - 10 000 \$
- Les deux projets inclus dans ce dossier - 27 588 \$

Le solde de 24 322 \$ sera confirmé ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0524 du 17 juin 2003

Approuver le document Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Plein Milieu

Nom du projet : Travail de proximité en itinérance

Durée : 15 août 2022 au 30 décembre 2022

Brève description : Travail de proximité dans le secteur du parc Devonshire et Hôtel-Dieu afin de rejoindre les personnes en situation d'itinérance, dans le but de leur offrir du soutien, des références et de l'accompagnement tout en abordant les enjeux de cohabitation.

Nom de l'organisme : Dîners St-Louis

Nom du projet : Rassemblement citoyen

Durée : 22 août 2022 au 24 septembre 2022

Brève description : Événement de médiation sociale pour améliorer la cohabitation entre les jeunes qui participent aux programmes et les voisins de Dîners St-Louis, par le biais d'une fête de quartier.

JUSTIFICATION

Montréal est responsable d'offrir les conditions permettant d'offrir des environnements et des quartiers harmonieux et sécuritaires où chaque personne peut jouir pleinement du bien commun, d'un accès équitable aux espaces et services publics, ainsi qu'à la pleine jouissance des possibilités qu'offre la ville. À travers ce programme, la Ville encourage l'action concertée afin d'apporter des solutions et du soutien aux communautés et aux personnes les plus touchées par l'insécurité, la violence et la criminalité.

Dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, plusieurs éléments contribuent aux enjeux de sécurité urbaine. Situé au cœur de Montréal, l'arrondissement est le plus densément peuplé (104 000 résidents sur 8,1 km carrés). Fréquenté par ses résidents, les personnes qui y transitent, y travaillent ou y étudient, le Plateau est le troisième quartier le plus visité après le Vieux-Montréal et le centre-ville. La forte fréquentation de ses lieux, la cohabitation entre résidents et non-résidents et l'augmentation du phénomène de l'itinérance sur son territoire ont des impacts sur le sentiment de sécurité urbaine des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre de son budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine. Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2022
Plein Milieu	Travail de proximité en itinérance	24 419 \$
Dîners St-Louis	Rassemblement citoyen	3 169 \$

Imputation : 2101.0010000.101219.05803.61900.016491.0000.004408.052134.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Dans son Plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (orientation 19). Elle s'engage également à accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision (orientation 10). L'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine est une manière d'opérationnaliser ces ambitions.

Développement social

Les projets soutenus permettront également d'atteindre différents objectifs du Plan d'action en développement social du Plateau-Mont-Royal :

Axe 1 - Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

- Action 3 - Mettre en oeuvre une stratégie en matière d'itinérance
- Action 4 - Assurer l'inclusion dans les lieux publics
- Action 5 - Favoriser les initiatives de cohabitation et de mixité sociale
- Action 6 - Assurer un leadership dans la cohabitation sociale sur le territoire

Axe 2 - Aménager un quartier à échelle humaine

- Action 22 - Poursuivre la création de milieux de vie inspirants et durables

Axe 3 - Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

- Action 26 - Favoriser la participation citoyenne afin de valoriser l'expertise des usagers
- Action 27 - Reconnaître l'action citoyenne ainsi que l'engagement social et communautaire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux personnes et aux milieux plus susceptibles de vivre le plus d'insécurité.

Favoriser, soutenir et renforcer la mobilisation et l'engagement de la population, des communautés et des acteurs locaux autour des questions de sécurité, développer la connaissance sur ceux-ci et renforcer le leadership local et les capacités d'actions.

Intégrée aux autres stratégies et leviers mobilisés par la Ville, l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine participe ultimement à faire de Montréal une ville plus sûre et plus inclusive.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Bien que nous soyons encore à mesurer pleinement toute l'ampleur de son impact, il est indéniable que la pandémie de COVID-19 a eu des effets bien réels sur les facteurs qui influencent la sécurité et le sentiment de sécurité. Les activités prévues tiennent compte de cette réalité et visent également à apporter une contribution aux efforts de relance sociale qui sont présentement en marche à Montréal.

Pour l'instant, les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, tel que décrit à l'Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Chaque projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme GSS le rapport final à la date prévue à cet effet inscrite à la convention.

Fin des conventions : 31 décembre 2022

Dépôt des rapports finaux : 30 janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Margaux BENNARDI, -

Lecture :

Margaux BENNARDI, 9 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tina TRAN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et événements

Le : 2022-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER

Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

**Dossier # : 1229518002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 16 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Plein Milieu, pour la période et le montant indiqués, dans le cadre de la période de transition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ) 12-30 ans - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier additionnel totalisant la somme de 25 826 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Plein Milieu, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 dans le cadre de la prolongation du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans;
2. D'approuver le projet d'addenda à la convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire addenda;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 12:32**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1229518002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 16 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Plein Milieu, pour la période et le montant indiqués, dans le cadre de la période de transition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ) 12-30 ans - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à l'organisme Plein Milieu de 16 500 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 7 septembre au 31 décembre 2022, dans le cadre du programme Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ).

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a entrepris la fusion de 4 programmes de financement dans un nouveau programme nommé Prévention Montréal qui sera en vigueur au courant de l'année 2023. Afin d'éviter la rupture de services pour certains projets ayant un fort impact sur leurs bénéficiaires, le SDIS a offert aux arrondissement la possibilité de prolonger des projets déjà soutenus dans l'un des programmes visés (Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine, Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes), pour une durée de 6 mois.

Les activités de travail de proximité réalisées par Plein Milieu ont un impact important auprès des jeunes à risque dans le secteur autour de l'école Jeanne-Mance.

Il est proposé de prolonger le projet pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Ceci représente une somme de 25 826 \$, toutes taxes applicables.

Le SDIS n'est pas en mesure de permettre l'intervention financière pour l'année 2023 à la date d'approbation du présent addenda. Afin d'éviter toute rupture de services, l'arrondissement avancera les sommes requises jusqu'à la réception des montants par le SDIS, en 2023.

Cette prolongation est prévue au budget du SDIS. Conséquemment, elle ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX

Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1229518002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 16 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Plein Milieu, pour la période et le montant indiqués, dans le cadre de la période de transition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ) 12-30 ans - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite d'un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées, dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) est en processus de révision des critères du programme et souhaite revenir à un calendrier civil plutôt qu'un cycle de gestion se terminant au 30 juin. Comme la précédente édition du programme se terminait le 30 juin 2022 et que les sommes dédiées à la période de transition doivent être dépensées au 31 décembre 2022, un si court échéancier ne permettait pas de réaliser un appel de projet complet.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donc procédé à un appel de projets sur invitation. L'organisme Plein Milieu a été invité à déposer un projet. À la suite de l'analyse de ce projet, il a été confirmé pertinent au vu du programme et a donc été retenu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la Ville de Montréal

CM18 0383 - 1185970002 - 26 mars 2018 - Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-

2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CM17 1000 - 1185970002 - 21 août 2017 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017 - 2018) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CA21 25 0253 - 1219235001 - 22 novembre 2021 - Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 20 964 \$, toutes taxes applicables, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans - Approbation des projets de convention à cet effet

CA20 25 0288 - 1206616003 - 7 décembre 2020 - Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 20 964 \$, toutes taxes applicables, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021), et approbation des projets de convention à cet effet

CA19 25 0366 - 1196616004 - 2 décembre 2019 - Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 20 964 \$, toutes taxes applicables, à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu jeunesse et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021), et approbation des projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Plein Milieu

Titre du projet : Travail de proximité jeunesse

Montant accordé : 16 500 \$

Résumé du projet : Le projet vise à rejoindre les jeunes qui sont en voie de rupture scolaire et familiale. Pour travailler sur la prévention et la réduction des méfaits liés à des comportements à risque, l'organisme souhaite développer un poste en travail de proximité jeunesse dans lequel l'intervenant ira à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.

Le projet répond également à un besoin important sur le territoire du Plateau-Mont-Royal, c'est-à-dire celui de rejoindre les jeunes à risque de désaffiliation là où ils se trouvent. Le projet de travail de proximité jeunesse permettra à des intervenants d'aller à la rencontre de jeunes qui ne fréquentent pas les ressources déjà en place sur le Plateau afin de créer des relations significatives et ainsi intervenir auprès d'eux de façon efficace, selon les besoins

qu'ils présentent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nom OBNL	Titre du projet	Soutien accordé			Soutien demandé	Soutien recommandé au budget global du projet (%)
		2019	2020	2021	2022	
Plein Milieu	Travail de proximité jeunesse	0 \$	0 \$	0 \$	16 500 \$	34 %

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

Développement social

Ce projet participe aussi au Plan d'action en développement social de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Orientation : Diversité, relations interculturelles et cohabitation sociale

- Action 3 : Mettre en oeuvre une stratégie en matière d'itinérance
- Action 5 : Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale
- Action 6: Assurer un leadership dans la cohabitation sociale sur le territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière est nécessaire au déploiement d'une ressource supplémentaire par l'organisme, spécifiquement pour effectuer des activités de travail de proximité. Sans l'appui financier de l'arrondissement, l'organisme ne serait pas en mesure d'accompagner les jeunes du territoire de façon aussi soutenue.

Cette contribution permettra donc d'aider à prévenir des problématiques sociales chez les jeunes du territoire, de façon à favoriser leur intégration et leur développement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation actuelle, les projet se réaliseront, et ce, sans aucun ajustement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et il doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (soutenu par).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue à cet effet.

Fin de la convention : 31 décembre 2022

Dépôt du rapport final : 30 janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Genevieve ALLARD, Le Plateau-Mont-Royal

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 août 2022

Yan TREMBLAY, 9 août 2022

Genevieve ALLARD, 8 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Noelle ROUTHIER-BEAULE
Agente de développement social

ENDOSSÉ PAR

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et événements

Le : 2022-08-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1223945025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$, taxes incluses, pour de l'aide alimentaire du temps des fêtes, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 10 000 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'aide à la famille	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Mission communautaire Mile End	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Racine croisée	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
La Maison des Amis du PMR	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Dîners St-Louis	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Resto Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Multi-Femmes	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Les Accordailles	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$

Centre du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Carrefour des Petits Soleils	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Foyer du Monde	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Centre des Femmes de Montréal	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Les Ateliers d'éducation populaire du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Plein Milieu	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Partage et Solidarité	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Auberge Madeleine	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Santropol Roulant	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
La Maison d'Aurore	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Banque alimentaire Milton Parc	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
TOTAL :		10 000 \$

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-23 14:13

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223945025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$, taxes incluses, pour de l'aide alimentaire du temps des fêtes, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyennes et ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élues et les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SERVIRONT À FINANCER LES PROJETS SUIVANTS :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'aide à la famille	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Mission communautaire Mile End	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Racine croisée	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
La Maison des Amis du PMR	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Dîners St-Louis	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Resto Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Multi-Femmes	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Les Accordailles	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Centre du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Carrefour des Petits Soleils	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Foyer du Monde	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Centre des Femmes de Montréal	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Les Ateliers d'éducation populaire du Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Plein Milieu	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Partage et Solidarité	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$

Auberge Madeleine	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Santropol Roulant	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Cuisines collectives du Grand Plateau	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
La Maison d'Aurore	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
Banque Alimentaire de Milton Parc	Aide alimentaire du temps des fêtes	500 \$
TOTAL :		10 000 \$

JUSTIFICATION

Par ses contributions, l'arrondissement aide les organismes à offrir aux personnes démunies des activités, des repas chauds, des denrées et des paniers de Noël lors de la période des fêtes tout en limitant l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 10 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-16

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1229234004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2022

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer aux organismes suivants un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2022 :

Nom de l'organisme	Montants
Centre Sablon	5 188,04 \$
Centre du Plateau	1 995,73 \$
Les YMCA du Québec - succursale du Parc	2 316,23 \$
TOTAL	9 500,00 \$

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 08:14

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229234004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 500 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2022

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées et d'offrir le même niveau de service pour tous, le programme provincial d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées a été reconduit en 2022. Il vise à répondre à leurs besoins d'accompagnement en loisir.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport gère ce programme en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport ainsi que les associations régionales pour le loisir des personnes handicapées. Ce programme comprend également un volet municipal (Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles) et permet aux 19 arrondissements de bonifier l'aide financière accordée. Cette année encore, la Direction générale adjointe à la qualité de vie a confié à l'organisme AlterGo le mandat d'analyser les demandes des organismes pour le territoire de la Ville de Montréal. AlterGo assurera également la promotion, la formation, la coordination et le soutien aux arrondissements dans la réalisation du programme d'accompagnement.

L'objectif de ce programme est de financer l'embauche d'un personnel qualifié et formé à l'accompagnement des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles afin de leur permettre de réaliser une activité de loisir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 250153 - 1218509003 - 5 juillet 2021 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 712,63 \$, toutes taxes applicables, à trois organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2021

CA19 250223 - 1197705003 - 2 juillet 2019 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 19 468 \$, toutes taxes applicables, à six organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2019

CA18 250276 - 1187705011 - 3 juillet 2018 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, taxes incluses, aux organismes Centre Père Sablon (2 488 \$), Carrefour des Petits Soleils inc. (1 074 \$), Centre du Plateau (3 445 \$), YMCA du Québec - succursale du Parc (1 312 \$) et Relance des loisirs tout 9 inc. (1 149 \$), dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2018

DESCRIPTION

Les organismes ayant une entente de partenariat avec la Division du développement social et des événements ou une offre de service locale recevront de l'arrondissement un soutien financier complémentaire de 9 500 \$. La répartition du soutien financier de l'arrondissement vise à combler les besoins non répondus par la contribution du Programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

Les organismes Centre du Plateau, Centre Sablon et le YMCA du Québec - succursale du Parc, dont les missions respectives sont décrites ci-dessous, ont fait une demande de soutien financier afin de procéder à l'inclusion de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles à l'intérieur de leurs activités régulières de camps de jour. Ces organismes reçoivent une contribution du programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

Organismes soutenus:

- **Centre du Plateau:** Organisme dont la mission est de contribuer à l'épanouissement et au bien-être de la communauté en offrant un milieu de vie accessible à tous, des activités de loisirs, sportives, socio-culturelles, éducatives et divers programmes communautaires afin de favoriser une équité sociale.
- **Centre Sablon:** Organisme dont la mission est d'aider les jeunes de tous les milieux à se réaliser par les activités sportives et de plein air.
- **YMCA du Québec - succursale du Parc:** Organisme dont la mission est d'inspirer et d'engager chaque personne à se réaliser, à s'épanouir et à contribuer à sa collectivité.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier s'inscrit dans la mise en place du programme municipal récurrent d'accompagnement en loisir.

Pour un grand nombre de citoyen.ne.s montréalais.es vivant avec des limitations fonctionnelles, l'accès aux loisirs n'est possible que par l'accompagnement. Les immenses besoins en cette matière ont amené les organisations de personnes ayant une limitation fonctionnelle à faire de l'accompagnement en loisir une priorité. Rappelons que, lors du Sommet de Montréal, la Ville de Montréal a reconnu l'accessibilité universelle comme une orientation inhérente à son développement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-après représente un résumé des montants à verser aux organismes pour 2022 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM). La somme totale sera répartie comme suit :

Nom de l'organisme	Montants attribués MEQ + VdM - <i>activités camps de jour</i>	Montants PMR
Centre Sablon	25 168,83 \$	5 188,04 \$
Centre du Plateau	14 157,47 \$	1 995,73 \$

Les YMCA du Québec - succursale du Parc	5 033,77 \$	2 316,23 \$
TOTAL	44 360,07 \$	9 500,00 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ces organismes proposent une offre de service qui favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

Développement social

L'octroi de ces contributions nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

- Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs
- Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens
- Action 10 : Faire de nos installations culturelles sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables

Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

- Action 30 : Actualiser nos pratiques partenariales

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution financière, des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles n'auraient pas accès à des services de loisir qui favorisent leur inclusion sociale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucune mesure sanitaire en vigueur actuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Davidsen JUGNAH
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-13

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et
événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1218509001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 43 985 50 \$ pour l'année 2021 et de 35 825 98 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation des sept projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé de résilier la convention de contribution financière entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Centre le Beau Voyage Inc. pour le projet Jeunesse HLM Mentana, dans le cadre du programme Fonds diversité et inclusion sociale.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-06-14 06:49

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1218509001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 43 985 50 \$ pour l'année 2021 et de 35 825 98 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation des sept projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier additionnel totalisant la somme de 8 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme La Maison d'Aurore, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 dans le cadre de la prolongation du programme Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;
2. D'approuver le projet d'addenda à la convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire addenda;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 12:33**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218509001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 43 985 50 \$ pour l'année 2021 et de 35 825 98 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation des sept projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 3 mai 2021, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à plusieurs organismes dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022. Sept (7) organismes ont été retenus pour des projets annuels ou biannuels, dont l'organisme le Centre le Beau Voyage inc., à qui la somme de 11 060 \$, toutes taxes applicables, a été octroyée pour la réalisation du projet Jeunesse HLM Mentana entre le 1er mai 2021 et le 31 décembre 2022.

Le 7 juin 2022, l'organisme le Centre le Beau Voyage inc. a informé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social du Plateau-Mont-Royal, par voie de lettre, qu'il se désistait du financement octroyé dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables pour le projet Jeunesse HLM Mentana et qu'il rembourserait tout versement financier obtenu dans le cadre de ce financement. La situation sanitaire en lien avec la COVID-19 et les difficultés qui en ont résulté expliquent cette situation.

Le 13 juin 2022, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social du Plateau-Mont-Royal, a informé le Centre le Beau Voyage inc., par voie de lettre, de son intention de recommander au conseil d'arrondissement la résiliation de la convention financière (CA21 25 0082). Cette résiliation est le fruit d'un commun accord entre les deux Parties.

Conformément à l'article 8.3, l'Organisme est tenu de remettre à la Ville toute somme non engagée dans le Projet, en l'occurrence la somme de 4 424 \$ reçue en mai 2021 puisqu'aucune dépense n'a été encourue pour le Projet à ce jour.

La somme remboursée sera retournée au budget original (enveloppe FDIS 2021-2022) conformément aux informations de l'intervention financière du sommaire initial en date de mai 2021. Aucune intervention financière ne sera nécessaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1218509001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 43 985 50 \$ pour l'année 2021 et de 35 825 98 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation des sept projets de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de sa séance ordinaire du 3 mai 2021, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à l'organisme La Maison d'Aurore de 24 000 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 4 mai 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables (FDIS).

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a entrepris la fusion de 4 programmes de financement dans un nouveau programme nommé Prévention Montréal, qui sera en vigueur au courant de l'année 2023. Afin d'éviter la rupture de services pour certains projets ayant un fort impact sur leurs bénéficiaires, le SDIS a offert aux arrondissements la possibilité de prolonger des projets déjà soutenus dans l'un des programmes visés (Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine, Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes) pour une durée de 6 mois.

Les activités de persévérance scolaire réalisées par La Maison d'Aurore ont un impact important sur les élèves en difficulté de deux écoles du Plateau-Mont-Royal.

Il est proposé de prolonger le projet pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Ceci représente une somme de 8 000 \$, toutes taxes applicables.

Le SDIS n'est pas en mesure de permettre l'intervention financière pour l'année 2023 à la date d'approbation du présent addenda. Afin d'éviter toute rupture de service, l'arrondissement avancera les sommes requises jusqu'à la réception des montants par le SDIS, en 2023.

Cette prolongation est prévue au budget du SDIS. Conséquemment, elle ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 16 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1218509001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 43 985 50 \$ pour l'année 2021 et de 35 825 98 \$ pour l'année 2022, toutes taxes applicables, en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approbation des sept projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

Dans ce contexte, la Ville réitère, en 2021, son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra de soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;

- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants;
2. L'écoute des besoins;
3. L'accompagnement vers l'autonomie;
4. La flexibilité des réponses;
5. Le travail en partenariat.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire.

Il peut soutenir tout projet soit :

- Sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- Issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- Issu d'une instance de concertation locale impliquant des acteurs agissant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

Appel de projets local

Le 26 janvier 2021, l'arrondissement a procédé à un appel de projets dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables auprès de l'ensemble des organismes enfance et famille de son territoire. L'arrondissement a offert la possibilité aux organismes de déposer soit des projets annuels, couvrant la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2021, soit des projets biannuels, couvrant la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022. La date limite pour le dépôt des projets était le 5 mars 2021, et l'arrondissement a reçu 10 demandes de soutien financier. Un comité d'analyse s'est réuni le 24 mars afin d'évaluer l'ensemble de ces demandes, dont 7 ont été retenues (5 projets biannuels et 2 projets annuels).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0419 du 13 mars 2019 Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017 Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016 Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

CA 20 25 0088 - 1208509001 - 6 avril 2020 : Délégation à la directrice de la culture, de sports, loisirs et développement social, l'approbation des demandes de versements ainsi que

l'autorisation de dépenses dans le cadre du programme de la Politique de l'enfant - Édition 2020, d'un montant de 86 746 \$ pour la réalisation de 8 projets

CA 19 25 0218 - 1197570004 - 2 juillet 2019 : Délégation à la directrice de la culture, de sports, loisirs et développement social, l'approbation des demandes de versements ainsi que l'autorisation de dépenses dans le cadre du programme de la Politique de l'enfant - Édition 2019, d'un montant de 86 746 \$ pour la réalisation de 11 projets

CA 18 25 0273 - 1187570004 - 3 juillet 2018 : Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 59 305,34 \$, taxes incluses, aux organismes le Centre Le Beau Voyage (15 000 \$), Plein milieu (15 000 \$), le Centre Père Sablon - Projet Devenir (9 000 \$), le Centre Père Sablon - Accompagnement en loisir (5 335,21 \$) le Carrefour des petits soleils (2 304,13 \$), le Centre du Plateau (7 388,31 \$), les YMCA du Québec, succursale du Parc (2 814,42 \$) et la Relance des loisirs tout 9 (2 463,27 \$) pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal, et approbation des projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

Voici la répartition proposée pour le budget de 43 985,50 \$ en 2021 et 35 825,98 \$ en 2022 :
Projets annuels (2021) :

1. **Nom de l'organisme** : Centre Le Beau Voyage inc.

Nom du projet : Travail de proximité jeunesse du Grand Plateau

Montant de la contribution recommandée : 2 577 \$

Brève description du projet : Intervention de proximité de la table de concertation jeunesse du Grand Plateau. Les objectifs principaux seront de prendre contact avec les jeunes, à proximité de deux écoles secondaires publiques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour connaître et documenter leurs besoins, les référer vers les bonnes ressources et leur offrir de l'éducation en prévention et en promotion de la santé.

2. **Nom de l'organisme** : Comité des citoyen.ne.s de Milton Parc

Nom du projet : Centre d'échange et de partage de vêtements pour enfants

Montant de la contribution recommandée : 5 582,52 \$

Durée du soutien : Annuel

Brève description du projet : Système d'échange de vêtements, pour que les enfants et les familles à faible revenu puissent profiter de vêtements en bonne condition, appropriés à la saison ou activités sportives particulières.

Projets biannuels (2021-2022) :

3. **Nom de l'organisme** : Cuisines Collectives du Grand Plateau

Nom du projet : Cuisinons en grand! Cuisines collectives parents et enfants pour les enfants et adolescents

Montant de la contribution recommandée : 12 411,96 \$

Brève description du projet : Programme d'activités d'éducation alimentaire pour les enfants et les familles; cuisines collectives, activités éducatives, café et dîner-causerie.

4. **Nom de l'organisme** : Association Québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale

Nom du projet : T'as ta place

Montant de la contribution recommandée : 11 880 \$

Brève description du projet : Briser l'isolement social des jeunes et des nouveaux arrivants et les sensibiliser en matière de santé mentale à travers des ateliers de dramathérapie, des ateliers informatiques et du soutien psychosocial.

5. **Nom de l'organisme** : La Maison D'Aurore
Nom du projet : Soutien académique aux élèves en difficultés d'apprentissage
Montant de la contribution recommandée : 24 000 \$
Brève description du projet : Soutien pédagogique pour les enfants par le biais d'ateliers d'aide aux devoirs afin de soutenir les enfants avec des difficultés d'apprentissage.

6. **Nom de l'organisme** : Centre Le Beau Voyage inc.
Nom du projet : Projet jeunesse HLM Mentana
Montant de la contribution recommandée : 11 060 \$
Brève description du projet : Intervention de milieu auprès des jeunes habitant dans un HLM où gravite une importante proportion de jeunes cumulant plusieurs facteurs de risques d'exclusion et de vulnérabilité.

7. **Nom de l'organisme** : Centre Sablon
Nom du projet : À vélo dans mon quartier
Montant de la contribution recommandée : 12 300 \$

Brève description du projet : Favoriser l'accessibilité à la pratique du vélo des enfants de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Offrir gratuitement aux enfants des activités d'initiation et de formation à la pratique sécuritaire du vélo, adaptées aux différents groupes d'âges ciblés.

JUSTIFICATION

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

Afin d'évaluer les projets, les membres du comité d'analyse ont pris en compte les orientations et les normes du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Plan d'action local en développement social de l'arrondissement, ainsi que les critères de sélection suggérés par la ville centre, comme la capacité de réalisation et de planification de l'organisme, les impacts du projet, la qualité du montage financier, la présence d'appuis au projet dans le milieu, etc. Ensuite, les membres ont considéré les différents types de financement possibles (annuel ou biannuel), le soutien financier disponible, et ce, en les partageant entre les projets retenus. L'administration de l'arrondissement a par la suite communiqué aux organismes les recommandations du comité d'analyse.

Pour certains des projets, la date de début des activités est antérieure à l'adoption de ce dossier par les instances décisionnelles. Toutefois, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-après représente un résumé des montants accordés aux projets sélectionnés dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables et les montants recommandés pour 2021 et 2022.

La somme nécessaire à ce dossier, soit de 43 985,50 \$ en 2021 et 35 825,98 \$ en 2022 est prévue aux budgets 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Centre Le Beau Voyage inc.	Travail de proximité jeunesse du Grand Plateau	0 \$	0 \$	0 \$	2 577 \$	0 \$	40 %
Cuisines Collectives du Grand Plateau	Cuisinons en grand! Cuisines collectives parents et enfants pour les enfants et adolescents	0 \$	0 \$	0 \$	6 205, 98 \$	6 205, 98 \$	34 %
Association Québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale	T'as ta place	0 \$	0 \$	0 \$	5 940 \$	5 940 \$	45 %
La Maison d'Aurore	Soutien académique aux élèves en difficultés d'apprentissage	0 \$	0 \$	20 000\$	12 000 \$	12 000 \$	11 %
Centre Le Beau Voyage inc.	Projet jeunesse HLM Mentana	0 \$	0 \$	0 \$	5 530 \$	5 530 \$	8 %
Centre Sablon	À vélo dans mon quartier	0 \$	0 \$	0 \$	6 150 \$	6 150 \$	100 %
Comité des citoyen.ne.s de Milton Parc	Centre d'échange et de partage de vêtements pour enfants	0 \$	0 \$	0 \$	5 582, 52 \$	0 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le budget reçu dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*

Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

Développement social

Le budget reçu dans le cadre du fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables nous permet de contribuer à la réalisation du Plan d'action en

développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Action 5 : *Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale;*

Action 7 : *Déterminer les priorités d'intervention locales en développement social et mettre en place des stratégies pour rehausser l'impact sur les citoyens;*

Action 8 : *Multiplier les mesures d'accessibilités à l'offre en culture, sports et loisirs.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets tenant compte des besoins des enfants âgés entre 0 et 17 ans du quartier, cette contribution permettra la mise en place de projets ayant des impacts concrets pour soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, l'arrondissement et l'organisme devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Chaque projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet inscrites à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal, Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 19 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea LAROCHELLE
Conseiller(e) administratif auprès des
organismes bénévoles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-14

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1223945026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 1 800 \$, taxes incluses, à l'Association des gens d'affaires du Mile End, pour l'animation des rues Bernard et Fairmount à l'aide de décorations du temps des Fêtes.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder la contribution financière non récurrente totalisant 1 800 \$, à l'Association des gens d'affaires du Mile End, pour l'animation des rues Bernard et Fairmount à l'aide de décorations du temps des Fêtes.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-23 12:36

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1223945026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 1 800 \$, taxes incluses, à l'Association des gens d'affaires du Mile End, pour l'animation des rues Bernard et Fairmount à l'aide de décorations du temps des Fêtes.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :

Nom de l'organisme : Association des gens d'affaires du Mile End

Projet : Soutien à l'animation festive de Bernard et Fairmount

Description : La période du temps des fêtes est très importante pour tous les commerçants et pour les artères commerciales. L'AGAME propose d'assister les commerçants du Mile End dans leur décoration pour le temps des fêtes afin de rendre deux artères commerciales plus attrayantes pour les gens du quartier et pour les clients.

Montant de la contribution : 1 800 \$

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 1 800 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans

l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des

Le : 2022-11-16

communications et du greffe



Dossier # : 1219187001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 150 000 \$, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif « Le Centre du Plateau » pour la réalisation du projet lauréat Jardin collectif phase 2, dans le cadre du budget participatif, pour la période du 14 décembre 2021 au 31 décembre 2022. Approbation d'un projet de convention à cet effet.

Autoriser une prolongation de 7 mois, jusqu'au 31 juillet 2023, à la convention avec l'OBNL « Le Centre du Plateau », dans le cadre du projet lauréat Jardin collectif phase 2 et reporter à 2023 la portion résiduelle de la contribution financière totalisant la somme de 37 000 \$, toutes taxes applicables.

ATTENDU que la résolution CA21 25 0292 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 13 décembre 2021 approuvait la convention avec « Le Centre du Plateau », dans le cadre du budget participatif;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite offrir un soutien financier à l'OBNL « Le Centre du Plateau » porteur du projet d'agriculture urbaine priorisé par les citoyens, dans le cadre de la démarche du budget participatif sous le thème de la transition écologique, afin qu'il soit mis en oeuvre.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver l'addenda à la convention initiale avec « Le Centre du Plateau » dans le cadre du projet lauréat Jardin collectif phase 2 afin de prolonger la durée de celle-ci jusqu'au 31 juillet 2023;

De reporter, à cette fin, à 2023 la portion résiduelle de la contribution financière totalisant la somme de 37 000 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement

substitut.

D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites à l'addenda du sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-22 15:58

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1219187001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 150 000 \$, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif « Le Centre du Plateau » pour la réalisation du projet lauréat Jardin collectif phase 2, dans le cadre du budget participatif, pour la période du 14 décembre 2021 au 31 décembre 2022. Approbation d'un projet de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour but de permettre au Conseil d'arrondissement d'approuver l'autorisation d'un ajustement quant à la date de fin de la convention de contribution financière à l'organisme « Le Centre du Plateau » et quant au montant du dernier versement.

En effet, en raison des délais de planification et de réalisation du projet, l'échéancier de réalisation des travaux a dû être revu afin de finaliser le projet au printemps 2023. Ceci fait en sorte qu'il est nécessaire d'étendre la convention jusqu'à au 31 juillet 2023 ainsi que de prévoir un dernier versement en 2023. Ceci n'a aucun impact sur le montant maximal de la contribution financière.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1219187001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière maximale de 150 000 \$, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif « Le Centre du Plateau » pour la réalisation du projet lauréat Jardin collectif phase 2, dans le cadre du budget participatif, pour la période du 14 décembre 2021 au 31 décembre 2022. Approbation d'un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2020, l'arrondissement a lancé le processus du budget participatif sous le thème de la transition écologique. Ce processus avait pour objectif d'initier la population à la vie démocratique municipale et d'impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur milieu de vie en faisant appel à leur expertise et à leur créativité, tout en favorisant la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance.

L'enveloppe allouée pour cette démarche est de 250 000 \$ pour la réalisation des projets. Cette somme provient en intégralité des surplus de l'arrondissement. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a fait appel au Centre d'écologie urbaine de Montréal afin d'être accompagné et conseillé dans la mise en oeuvre du processus en collaboration avec le comité de pilotage ayant été mis en place.

Voici l'ordre de priorisation des projets votés par la population

PROJETS	NB VOTES VALIDES	PROPORTION D'APPUI	BUDGET	RÉALISATION
Jardin collectif phase 2	1408	63,48 %	150 000 \$	1
Partage d'outils	1238	55,82 %	85 000 \$	2
Resto-consigne	1122	50,59 %	65 000 \$	
Jardins en bacs sur rue	1032	46,53 %	60 000 \$	
« Tiens ta part » : achats en gros	895	40,35 %	120 000 \$	
Notre parc aux piétons	780	35,17 %	50 000 \$	

Mobilité partagée	655	29,53 %	85 000 \$
Vélobus collectifs	476	21,46 %	75 000 \$
Abris : du vélo au métro	393	17,72 %	65 000 \$

Projets lauréats

- 1) Jardin collectif phase 2
- 2) Partage d'outils

Utilisation du budget restant

Les deux projets priorités totalisant 235 000 \$, sur un budget global disponible de 250 000 \$, il reste donc une somme résiduelle de 15 000 \$ qui n'est pas suffisante pour pouvoir réaliser un troisième projet. Cette somme sera donc conservée afin d'absorber les éventuels dépassements de coûts qui pourraient survenir lors de la réalisation des deux projets. Si les projets sont réalisés à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire initiale, cette somme sera répartie équitablement entre les deux projets priorités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA206622001 - 20 février 2020 - Octroi d'un contrat au montant de 45 219,67 \$, au Centre d'Écologie Urbaine de Montréal, pour des services d'accompagnement pour la mise en oeuvre de budget participatif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant maximum de 49 741,64 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 4 521,97 \$, taxes incluses (contrat de gré à gré).

DESCRIPTION

Lors du processus du budget participatif lancé par l'arrondissement, l'organisme a proposé le réaménagement permanent de la portion avant du terrain du Centre du Plateau en un jardin collectif permettant l'agriculture urbaine par et pour la communauté. Il s'agit de la deuxième phase du Projet Vert du Centre du Plateau qui consiste essentiellement en la déminéralisation de l'espace et l'augmentation du verdissement par la plantation de divers végétaux comestibles en bacs et en pleine terre. L'installation de mobilier urbain comprenant des bancs et des tables à pique-nique est également prévue.

Travaux :

1. Préparation de la surface :
 - Retrait de la partie bétonnée et l'asphalte près du bâtiment;
 - Retrait des bacs de béton;
 - Retrait de la surface minérale.
2. Nouvel aménagement :
 - Verdissement (gazon);
 - Installation de pergolas (à confirmer);
 - Plantation d'arbres offrant un meilleur couvert végétal, y compris des arbres fruitiers;
 - Plantation de plantes mellifères à même le sol;
 - Mobilier urbain (tables à pique-nique et bancs adaptés pour l'accessibilité universelle);
 - Nouveaux bacs de plantation Micro-Habitat (géotextile);
 - Installation des bacs en bois près du bâtiment;
 - Installation d'un abreuvoir et bouteille / humains et animaux;
 - Installation d'affiches éducatives à l'extérieur près du jardin.

JUSTIFICATION

Le présent projet vise à approuver une convention de contribution financière de 150 000 \$ à l'organisme sans but lucratif « Le Centre du Plateau » dans le cadre du budget participatif dont la proposition permet d'atteindre les objectifs suivants :

1. Offrir un soutien financier à l'OBNL porteur du projet priorisé par les citoyens dans la démarche du budget participatif, sous le thème de la transition écologique, afin qu'il soit mis en oeuvre;
2. Contribuer à la réduction des îlots de chaleur au sein du territoire de l'arrondissement et augmenter le verdissement;
3. Offrir à la communauté un espace consacré à l'agriculture urbaine permettant le déroulement d'activités d'éducation en lien avec les saines habitudes alimentaires.

Le protocole d'entente couvre la période du 14 décembre 2021 au 31 décembre 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution financière maximale de 150 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, repartis de la manière suivante :

Pour l'année 2021 : 30 000 \$ dans les 30 jours suivant la signature de la présente convention par les deux parties;

Pour l'année 2022 :

1er versement de 60 000 \$ au plus tard le 30 juin 2022 ou dans les 30 jours suivant la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

2ème versement de 60 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2022 ou dans les 30 jours suivant la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en s'inscrivant dans les orientations et priorités suivantes :

Transition écologique

Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

Solidarité, équité, inclusion

Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Démocratie et participation

Mettre les citoyennes et citoyens et les acteurs locaux au coeur des processus de décision, en renforçant les mécanismes de consultation et de participation, en favorisant la prise en charge individuelle et collective.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du protocole d'entente et de la contribution financière à l'OBNL viennent concrétiser l'engagement de l'Arrondissement d'offrir des ressources financières dans le cadre du budget participatif, pour la réalisation du projet lauréat « Jardin Collectif-phase 2 ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications aux citoyens ont été faites à chaque étape du budget participatif, notamment via l'infolettre de Réalisons Montréal, les différents réseaux sociaux de l'arrondissement. Les communications en lien avec la réalisation du projet seront intégrées aux communications de l'Arrondissement et à celles de l'OBNL mandaté. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour le protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire (sujet à changements) :

1. Automne 2021 : préplanification avec les professionnels de l'arrondissement, signature et approbation de la convention pour la contribution financière;
2. Hiver 2022 : planification du projet, conception des plans d'aménagement et dépôt de la demande de permis auprès de l'arrondissement;
3. Printemps 2022 : obtention des autorisations de la part de l'arrondissement, processus d'appel d'offres et octroi du contrat;
4. Été-automne 2022 : travaux de réaménagement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 16 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lina Maria GIRALDO
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-15

Olivier JONCAS-HÉBERT
Chef de division par intérim de la
Division de l'aménagement
écologique du paysage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1198249004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver le maintien, la modification et le report des événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 proposés dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
2. De reporter à 2021 la portion résiduelle des contributions financières totalisant la somme de 7 816 \$, toutes taxes applicables, aux organismes et artistes, ci-après désignés :

Organisme/Artiste	Projet	Montant total	Montant versé en 2020 (80%)	Montant reporté à 2021 (20%)
Choeur de chambre Tactus	Lhasa a cappella	2 000 \$	1 600 \$	400 \$
Fondation Fabienne Colas	Haïti sur un Plateau!	2 000 \$	1600 \$	400 \$
Infinithéâtre	The Unit au parc	3 250 \$	2 600 \$	650 \$
Lucie Grégoire Danse	Vers l'autre	10 000 \$	8 000 \$	2 000 \$
Maison de l'amitié de Montréal	Duluth en'Arts	15 000 \$	12 000 \$	3 000 \$
Théâtre des Petites Âmes	Jardin des Petites Âmes	6 828 \$	5 462 \$	1 366 \$
TOTAL				7 816 \$

3. D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel;

4. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

5. D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites à l'addenda du sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-06-19 13:11

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1198249004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver le report, à l'automne 2021, des deux événements du Programme de soutien aux actions culturelles, initialement maintenus pour une réalisation à l'automne 2020, à la suite de l'évolution de la pandémie de COVID-19;
2. De reporter à 2021 la portion résiduelle des deux projets concernés, totalisant 2 000 \$, toutes taxes applicables, aux organismes ci-après désignés :

Organisme/Artiste	Projet	Montant total	Montant versé en 2020 (80%)	Montant reporté à 2021 (20%)
Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP_MTL)	L'étrange chalet	8 000 \$	6 400 \$	1 600 \$
Odace Événements	Marche de Noël aux flambeaux	2 000 \$	1 600 \$	400 \$
TOTAL				2 000 \$

3. D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel;
4. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

5. D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites à l'addenda du sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-10-16 10:21

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1198249004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la modification aux événements du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 proposé dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
2. D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe à l'addenda du sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-05-20 16:26**Signataire :** Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1198249004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé de résilier les deux conventions de contribution financière suivantes, signées dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020:

- entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'organisme Odace Événements pour le projet la Marche de Noël aux flambeaux,
- entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Choeur de chambre Tactus pour le projet Lhasa a cappella.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 12:46

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198249004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'était engagé à verser des contributions financières totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 pour des événements devant se tenir sur le domaine public durant la période estivale. Considérant le contexte de la pandémie de COVID-19, Montréal vit actuellement une situation évolutive. Tous les secteurs d'activité sont touchés et les événements culturels sont directement affectés.

En effet, les directives sanitaires en vigueur, incluant la distanciation physique et l'interdiction de tout type de rassemblement, ont un impact direct sur la programmation culturelle initialement prévue. Les projets retenus ont dû être réévalués et modifiés, le cas échéant, en concertation avec les promoteurs. Lorsque cela était possible les projets ont été maintenus ou adaptés, pour répondre aux normes sécuritaires en vigueur, sinon reportés en 2021.

Après analyse des onze projets précédemment retenus :

- deux ont été jugés adéquats pour être maintenus (en date du 9 juin 2020);
- trois ont été jugés adéquats à la suite des modifications au concept original;
- six ont été reportés à 2021.

L'élément principal ayant motivé les reports est l'incapacité à mener les projets concernés sans inciter aux rassemblements. Les projets maintenus avec modification peuvent être réalisés sans causer de rassemblement lié au projet. C'est aussi le cas d'un des deux projets maintenus tels quels (L'étrange chalet), l'autre étant prévu en décembre 2020 (Marche de Noël aux flambeaux), ce qui requerra une nouvelle analyse à l'automne, selon l'évolution du contexte.

Projets maintenus tels quels (en date du 9 juin 2020) :

1. **Organisme** : Festival international de projection illusionniste de Montréal

(MAPP_MTL)

Projet : L'étrange chalet

Date(s) : 28, 29, 30 et 31 octobre 2020

Lieu(x) : Chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Brève description : Pour l'Halloween, MAPP MTL présente une projection illusionniste monumentale sur l'entièreté d'une façade du chalet Laurier, par l'artiste Jean-Michel Bourgeois. Des effets trompe-l'œil par la projection vidéo transformeront le chalet en une entité étrange, mystérieuse et fantastique pour le plaisir des petits et grands. La création sera présentée à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h.

Contribution : 8 000 \$

Note COVID-19 : Art visuel éphémère, aucun rassemblement prévu.

2. Organisme : Odace Événements

Projet : Marche de Noël aux flambeaux

Date(s) : 5 décembre 2020

Lieu(x) : Avenue du Mont-Royal, rue De La Roche

Brève description : Pour une 20^e année en 2020, la Marche présente des personnages fantastiques et des chorales chantant un répertoire des classiques du temps des Fêtes. Les musiciens traditionnels de La Chasse-Balcon investissent également des balcons de la rue De La Roche pour faire giguer le public au passage de la Marche.

Contribution : 2 000 \$

Note COVID-19 : Événement en décembre 2021, qui sera réévalué à l'automne en fonction du contexte et des directives de santé public en vigueur.

Projets maintenus avec modification :

1. Artiste : Anne-Flore de Rochambeau

Projet : Lore

Date(s) : 22, 26 et 29 août 2020

Lieu(x) : Deux ruelles de l'arrondissement (lieux exacts à confirmer)

Brève description (mise à jour) : L'artiste offrira deux représentations de 50 minutes par jour dans deux ruelles différentes, avec deux interprètes et une médiatrice pour un total de six représentations.

Contribution : 10 000 \$

Note COVID-19 : Prestation dans lieux ciblés, spectateurs dans leurs cours ou sur leurs balcons.

2. Organisme : Événements Prima Danse

Projet : Prestations de danse éclair

Date(s) : Deux jours en juillet 2020 (dates exactes à confirmer)

Lieu(x) : Une résidence pour personnes âgées et un autre type d'habitation, tous deux à confirmer

Brève description (mise à jour) : Trois présentations, d'une durée de 30 minutes, par jour pendant deux journées en juillet. La prestation sera suivie d'un atelier de danse pour faire bouger les gens tout en respectant la distanciation physique. Il y aura quatre (4) interprètes accompagnés d'un médiateur. Une journée sera consacrée aux résidences pour aînés et une autre à un complexe d'habitation à déterminer (coopérative, immeuble résidentiel à forte densité). Les dates et lieux exacts sont à confirmer.

Contribution : 6 800 \$

Note COVID-19 : Prestation dans lieux ciblés, spectateurs dans leurs espaces privés.

3. **Artiste** : Karine Fournier

Projet : Libre-coudre

Date(s) : Du 1^{er} juin au 28 août 2020

Lieu(x) : Rues et espaces publics de l'arrondissement

Brève description (mise à jour) : Libre-coudre est une exposition à ciel ouvert qui se déploie dans l'espace public et qui propose aux résidents.es du Plateau Est une expérience hors du commun. Les sculptures textiles éphémères seront intégrées graduellement dans l'espace public, au cours de l'été, afin de créer des petits effets de surprise.

Contribution : 6 500 \$

Note COVID-19 : Art visuel éphémère, aucun rassemblement prévu.

Projets reportés à 2021 :

1. **Organisme** : Choeur de chambre Tactus

Projet : Lhasa a cappella

Date(s) : 11 septembre 2021

Lieu(x) : Parc Lhasa-de-Sela

Brève description : Pour commémorer le dixième anniversaire du décès de Lhasa de Sela, le Choeur de chambre Tactus lui rend hommage en présentant un concert dans le parc qui porte son nom. Ce concert inédit, avec Bia comme soliste invitée, sera entièrement a cappella. Les instruments des pièces du répertoire de l'auteure-compositrice-interprète seront remplacés par les arrangements vocaux écrits par Simon Fournier, le directeur musical et artistique du chœur.

Contribution : 2 000 \$

Note COVID-19 : Impossible à tenir sans créer de rassemblement, difficulté pour une chorale à se produire en mode distanciation physique.

2. **Organisme** : Fondation Fabienne Colas

Projet : Haïti sur un Plateau!

Date(s) : Été 2021

Lieu(x) : Parc La Fontaine

Brève description : Dans le cadre du Festival Haïti en Folie, la Fondation Fabienne Colas invite les résidents.es du Plateau-Mont-Royal à partager des moments uniques avec des artistes d'origines haïtienne et caribéenne. Familial et intergénérationnel, l'événement se tiendra au parc La Fontaine et, avec le défilé RARA, dans les rues avoisinantes.

Contribution : 2 000 \$

Note COVID-19 : Événement d'envergure métropolitaine impossible à tenir sans créer de rassemblement.

3. **Organisme** : Infinithéâtre

Projet : The Unit au parc

Date(s) : 24, 25, 26 et 27 juin 2021

Lieu(x) : Parc Alphonse-Télesphore-Lépine

Brève description : The Unit est un projet de résidence en écriture

dramaturgique d'Infinithéâtre se concluant par une semaine de lectures publiques festives, dans un parc du Mile End. Ces lectures permettent au public de découvrir des créations inédites de la relève théâtrale montréalaise et de créer des ponts avec la communauté anglophone de l'arrondissement.

Contribution : 3 250 \$

Note COVID-19 : Impossible à tenir sans créer de rassemblement, difficulté pour les interprètes de respecter la distanciation physique entre eux.

4. **Organisme** : Lucie Grégoire Danse

Projet : Vers l'autre

Date(s) : 19, 20, 26 et 27 juin 2021

Lieu(x) : Parc Sir-Wilfrid-Laurier

Brève description : Le projet Vers l'autre est le fruit d'un partenariat entre la compagnie Lucie Grégoire Danse et la compagnie de danse intégrée Corpuscule Danse, dirigée par France Geoffroy. En réunissant au sein d'une même performance des danseurs, des musiciens et des artistes en situation de handicap de la compagnie Corpuscule, la proposition chorégraphique résultante se présente comme une ode à l'individualité et à la diversité.

Contribution : 10 000 \$

Note COVID-19 : Impossible à tenir sans créer de rassemblement, difficulté pour les danseurs handicapés et à mobilité réduite de respecter la distanciation physique entre eux.

5. **Organisme** : Maison de l'amitié de Montréal

Projet : Duluth en'Arts

Date(s) : Huit samedis du 12 juin au 31 juillet 2021

Lieu(x) : Parc Duluth-Laval

Brève description : Duluth en'Arts est un festival de musique convivial, familial, gratuit et festif, qui a lieu en plein air sur la place publique au coin des rues Duluth et Laval. À travers sa programmation musicale, l'événement offre l'occasion de (re)découvrir différentes cultures, en particulier celles qui ont façonné et façonnent encore l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Contribution : 15 000 \$

Note COVID-19 : Impossible à tenir sans créer de rassemblement.

6. **Organisme** : Théâtre des Petites Âmes

Projet : Jardin des Petites Âmes

Date(s) : Été 2021

Lieu(x) : Parc Baldwin

Brève description : Le Jardin des Petites Âmes est une installation tactile et sensorielle, pensée et construite pour les enfants. Les visiteurs du jardin peuvent toucher, faire bouger et vivre les éléments marionnettiques et sonores.

Contribution : 6 828 \$

Note COVID-19 : Difficile à tenir sans créer de rassemblement, l'impossibilité pour le jeune public de manipuler les éléments de l'oeuvre dénature l'expérience de celle-ci.

Le total des contributions prévues aux projets reportés à 2021 est de 39 078 \$. Sur ce montant, 80 % a déjà été versé aux promoteurs à la signature des conventions. Le 20 % restant, soit 7 816 \$, ira dans les surplus de l'arrondissement à la fin de l'année 2020.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1198249004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'était engagé à verser des contributions financières totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 pour des événements devant se tenir sur le domaine public durant la période estivale. Considérant le contexte de la pandémie de COVID-19, Montréal vit toujours une situation évolutive. Tous les secteurs d'activités sont touchés et les événements culturels sont directement affectés.

Au printemps 2020, et après analyse des onze projets précédemment retenus :

- deux avaient été jugés adéquats pour être maintenus;
- trois avaient été jugés adéquats à la suite des modifications au concept original;
- six avaient été reportés à 2021.

Il avait été convenu que les deux projets maintenus, L'étrange chalet et la Marche de Noël aux flambeaux, feraient l'objet d'une nouvelle analyse à l'automne 2020, selon l'évolution du contexte.

À l'heure actuelle, les nouvelles directives sanitaires en vigueur, incluant le maintien de la distanciation physique et l'interdiction des rassemblements, continuent d'avoir un impact direct sur la programmation culturelle initialement prévue. Dans ce contexte, les deux projets initialement maintenus pour l'automne 2020 sont maintenant reportés à 2021.

Projets reportés à l'automne 2021 :

1. Organisme : Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP_MTL)

Projet : L'étrange chalet

Dates initialement prévues : 28, 29, 30 et 31 octobre 2020

Dates du report : 28, 29, 30 et 31 octobre 2021

Lieu(x) : Chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Brève description : Pour l'Halloween, MAPP MTL présente une projection illusionniste monumentale sur l'entièreté d'une façade du chalet Laurier, par l'artiste Jean-Michel Bourgeois. Des effets trompe-l'oeil par la projection vidéo transformeront le chalet en une entité étrange, mystérieuse et fantastique pour le plaisir des petits et grands. La création sera présentée à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h.

Contribution : 8 000 \$

Note COVID-19 : Art visuel éphémère, impossibilité pour le promoteur de garantir l'absence de rassemblements.

2. Organisme : Odace Événements

Projet : Marche de Noël aux flambeaux

Date initialement prévue : 5 décembre 2020

Date du report : 4 décembre 2021

Lieu(x) : Avenue du Mont-Royal, rue De La Roche

Brève description : La Marche présente des personnages fantastiques et des chorales chantant un répertoire des classiques du temps des Fêtes. Les musiciens traditionnels de La Chasse-Balcon investissent également des balcons de la rue De La Roche pour faire giguer le public au passage de la Marche.

Contribution : 2 000 \$

Note COVID-19 : Impossible à tenir sans créer de rassemblements

Le nouveau total des contributions prévues aux projets reportés à 2021 est de 49 078 \$. Sur ce montant, 80 % a déjà été versé aux promoteurs à la signature des conventions. Le 20 % restant, soit 9 816 \$, ira dans les surplus de l'arrondissement à la fin de l'année 2020.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX

Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1198249004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'est engagé à verser des contributions financières totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles pour des événements devant se tenir sur le domaine public durant la période estivale 2020.

Montréal vit une situation évolutive en lien avec la pandémie de COVID-19. Tous les secteurs d'activités sont touchés et les événements culturels sont directement affectés. Dans ce contexte, huit des onze projets prévus initialement en 2020 avaient été reportés à 2021.

Les directives sanitaires en vigueur à l'heure actuelle continuent d'avoir un impact direct sur la programmation culturelle sur le domaine public. Conséquemment, il est impossible de déterminer à quel moment et dans quelles conditions pourront être présentés les projets retenus.

Tous les artistes et organismes concernés ont signé un nouvel addenda aux ententes originales. Celui-ci indique que les dates prévues des projets sont remplacées par la mention « *Le projet sera présenté au moment jugé opportun et dans le respect des directives de santé publique* ».

Projets concernés :

1. Organisme : Infinithéâtre
 Projet : The Unit au parc
 Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.
 Lieu(x) : Parc Alphonse-Télesphore-Lépine
 Brève description : The Unit est un projet de résidence en écriture dramaturgique d'Infinithéâtre se concluant par une semaine de lectures publiques festives, dans un parc du Mile End. Ces lectures permettent au public de découvrir des créations inédites de la relève théâtrale montréalaise et de créer des ponts avec la communauté anglophone de l'arrondissement.
 Contribution : 3 250 \$
2. Organisme : Lucie Grégoire Danse

Projet : Vers l'autre

Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieu(x) : Parc Sir-Wilfrid-Laurier.

Brève description : Le projet Vers l'autre est le fruit d'un partenariat entre la compagnie Lucie Grégoire Danse et la compagnie de danse intégrée Corpuscule Danse. En réunissant au sein d'une même performance des danseurs, des musiciens et des artistes en situation de handicap de la compagnie Corpuscule, la proposition chorégraphique résultante se présente comme une ode à l'individualité et à la diversité.

Contribution : 10 000 \$

3. Organisme : Maison de l'amitié de Montréal

Projet : Duluth en'Arts

Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieu(x) : Parc Duluth-Laval

Brève description : Duluth en'Arts est un festival de musique convivial, familial, gratuit et festif, qui a lieu en plein air sur la place publique au coin des rues Duluth et Laval. À travers sa programmation musicale, l'événement offre l'occasion de (re)découvrir différentes cultures, en particulier celles qui ont façonné et façonnent encore l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Contribution : 15 000 \$

4. Organisme : Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP_MTL)

Projet : L'étrange chalet

Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieu(x) : Chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Brève description : Pour l'Halloween, MAPP MTL présente une projection illusionniste monumentale sur l'entièreté d'une façade du chalet Laurier, par l'artiste Jean-Michel Bourgeois. Des effets trompe-l'oeil par la projection vidéo transformeront le chalet en une entité étrange, mystérieuse et fantastique pour le plaisir des petits et grands. La création sera présentée à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h.

Contribution : 8 000 \$

5. Organisme : Odace Événements

Projet : Marche de Noël aux flambeaux

Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieu(x) : Avenue du Mont-Royal et rue De La Roche

Brève description : La Marche présente des personnages fantastiques et des chorales chantant un répertoire des classiques du temps des Fêtes. Les musiciens traditionnels de La Chasse-Balcon investissent également des balcons de la rue De La Roche pour faire giguer le public au passage de la Marche.

Contribution : 2 000 \$

6. Organisme : Choeur de chambre Tactus

Projet : Lhasa a cappella

Date(s) : Flexible, selon les directives de santé publique.

Lieu(x) : Parc Lhasa-de-Sela

Brève description : Pour commémorer le dixième anniversaire du décès de Lhasa de Sela, le Choeur de chambre Tactus lui rend hommage en présentant un concert dans le parc qui porte son nom. Ce concert inédit, avec Bïa comme soliste invitée, sera entièrement a cappella. Les instruments des pièces du répertoire de l'auteure-compositrice-interprète seront remplacés par les arrangements vocaux écrits par Simon Fournier, le directeur musical et artistique du choeur.

Contribution : 2 000 \$

7. Organisme : Fondation Fabienne Colas

Projet : Haïti sur un Plateau!

Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieu(x) : Parc La Fontaine

Brève description : Dans le cadre du Festival Haïti en Folie, la Fondation Fabienne Colas invite les résidents.es du Plateau-Mont-Royal à partager des moments uniques avec des artistes d'origines haïtienne et caribéenne.

Familial et intergénérationnel, l'événement se tiendra au parc La Fontaine et, avec le défilé RARA, dans les rues avoisinantes.

Contribution : 2 000 \$

8. Organisme : Théâtre des Petites Âmes

Projet : Jardin des Petites Âmes

Date(s) : Flexibles, selon les directives de santé publique.

Lieu(x) : Parc Baldwin

Brève description : Le Jardin des Petites Âmes est une installation tactile et sensorielle, pensée et construite pour les enfants. Les visiteurs du jardin peuvent toucher, faire bouger et vivre les éléments marionnettiques et sonores.

Contribution : 6 828 \$

Le total des contributions prévues aux projets reportés à 2021 est de 49 078 \$. Sur ce montant, 80 % ont déjà été versés aux promoteurs à la signature des conventions (39 262 \$). Le 20 % restant correspond à une somme de 9 816 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 19 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

IDENTIFICATION

Dossier # :1198249004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 3 février 2020, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à plusieurs organismes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020. Onze (11) organismes ont été retenus pour des projets, dont l'organisme Odace Événements, à qui la somme de 2 000 \$, toutes taxes applicables, a été octroyée pour la réalisation du projet la Marche de Noël aux flambeaux, et l'organisme le Choeur de chambre Tactus, à qui la somme de 2 000 \$, toutes taxes applicables, a été octroyée pour la réalisation du projet Lhasa a cappella. Les 2 projets susmentionnés, initialement prévus en 2020, ont été reportés 2 fois (2021 et 2022) en raison de la situation sanitaire de la COVID-19.

Le 28 octobre 2022, l'organisme le Choeur de chambre Tactus a informé la Division Culture et bibliothèques du Plateau-Mont-Royal, par voie de lettre, qu'il se désistait du financement octroyé dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles pour le projet Lhasa a cappella, et qu'il rembourserait tout versement financier obtenu. La situation sanitaire en lien avec la COVID-19 et les difficultés qui en ont résulté expliquent cette situation.

Le 7 novembre 2022, l'organisme Odace Événements nous a également informé, par voie de lettre, qu'il se désistait du financement octroyé dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles pour le projet la Marche de Noël aux flambeaux, et qu'il rembourserait tout versement financier obtenu en trop. La situation sanitaire en lien avec la COVID-19 et les difficultés qui en ont résulté expliquent également cette situation.

La Division Culture et bibliothèques du Plateau-Mont-Royal, a informé respectivement les 2 organismes, via la transmission d'un addenda à leur convention, de son intention de recommander au conseil d'arrondissement la résiliation des protocoles d'entente (CA20 250009). Cette résiliation est le fruit d'un commun accord entre les Parties.

Conformément à l'article 6.1, les 2 organismes sont tenus de remettre à la Ville toute somme non engagée dans les projets, en l'occurrence chacun la somme de 1 600 \$ reçue en février 2020, puisqu'aucune dépense n'a été encourue pour les projets à ce

jour.

Les sommes remboursées seront imputées tel que présenté dans l'intervention de la division des ressources financières et matérielles.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1198249004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien aux actions culturelles a été créé en 2016 afin de soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Pour une quatrième année consécutive, le programme se veut un point d'entrée central pour les initiatives culturelles, rendant plus accessibles l'information et les ressources tout en permettant une cohérence des interventions sur le territoire. Compte tenu des nombreuses demandes présentées à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il a été privilégié de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous. Un premier appel de projets s'est tenu du 6 septembre au 1^{er} novembre et onze projets ont été retenus.

Dans son Plan d'action culturel 2015-2017, l'arrondissement s'est engagé à soutenir le milieu culturel et artistique professionnel de diverses façons, à faciliter l'appropriation du domaine public et à saisir les occasions d'y intégrer des interventions artistiques. Plus récemment, avec le Plan d'action culturel 2018-2020, l'arrondissement a réitéré sa volonté de poursuivre son travail de préservation d'une vitalité culturelle inclusive et accessible, basée sur une diversité de pratiques artistiques. Le programme s'inscrit directement dans cette vision.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0137 - 6 mai 2019 - 1197008002 - Octroi d'une contribution financière totalisant 27 900 \$, toutes taxes applicables, à six organismes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 1 - Général - Approbation des projets de convention à cet effet

CA19 250009 - 4 février 2019 - 1187008002 - Octroi d'une contribution financière aux organismes articule (8 105 \$), Balfolk Montréal, (2 500 \$), Catherine Planet, (1 500 \$), Centre des musiciens du monde (4 000 \$), LA SERRE - arts vivants (5 000 \$), Louise Bédard Danse (10 000 \$) et Les Filles Électriques (5 000 \$), pour un montant totalisant 36 105 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 1 - Général et approuver les projets de convention à cet effet

CA19 250012 - 4 février 2019 - 1187008003 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié de Montréal, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 2 - Avenue Duluth et approuver le projet de convention à cet effet

CA19 250014 - 4 février 2019 - 1187008004 - Octroi d'une contribution financière de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise SPDTQ - EspaceTrad, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 3 - Rue Prince-Arthur Est et approuver les projets de convention à cet effet

CA19 250013 - 4 février 2019 - 1187008005 - Octroi d'une contribution financière aux organismes Maison de la poésie de Montréal (3 000 \$) et Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise SPDTQ - EspaceTrad (8 000 \$) pour un montant totalisant 11 000 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 4 - Plateau Est et approuver les projets de convention à cet effet

CA18 25 0084 - 9 avril 2018 - 1187860005 - Adoption du Plan d'action culturel 2018-2020 du Plateau-Mont-Royal

CA15 25 0238 - 1er juin 2015 - 1187860005 - Adopter le plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son plan d'action 2015-2017

DESCRIPTION

1. Artiste : Anne-Flore de Rochambeau

Projet : Lore

Date(s) : 22, 29 août et 5 septembre

Lieu(x) : Rue, Prince-Arthur Est (Saint-Dominique et Coloniale), parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et parc Lahaie

Brève description : À travers la danse et la poésie, Lore est un projet inclusif et participatif qui invite à l'échange et à la découverte de l'autre. La danse se laisse porter par les poèmes spontanés imaginés par les spectateurs, qui sont ensuite enregistrés et retransmis à travers la trame sonore de la performance. En dehors des rencontres, le public est invité à prendre part au projet en écrivant ou dessinant leur poème, puis en allant les accrocher aux cordes à linge autour de l'espace de jeu.

Contribution : 10 000 \$

2. Organisme : Choeur de chambre Tactus

Projet : Lhasa a cappella

Date(s) : 12 septembre

Lieu(x) : Parc Lhasa-de-Sela

Brève description : Pour commémorer le dixième anniversaire du décès de Lhasa de Sela, le Choeur de chambre Tactus lui rend hommage en présentant un concert dans le parc qui porte son nom. Ce concert inédit, avec Bia comme soliste invitée, sera entièrement a cappella. Les instruments des pièces du répertoire de l'auteure-compositrice-interprète seront remplacés par les arrangements vocaux écrits par Simon Fournier, le directeur musical et artistique du chœur.

Contribution : 2 000 \$

3. Organisme : Événements Prima Danse

Projet : Prestations de danse éclair

Date(s) : 26 mai, 2, 9 et 16 juin

Lieu(x) : Place du Côteau-Saint-Louis, Skatepark Mile End, rue de Rigaud (station Sherbrooke) et parc Léo-Pariseau

Brève description : Prima Danse lance une invitation à prendre le temps de s'arrêter et d'apprécier un court spectacle de danse avec les gens de son quartier, lors du retour à la maison. Des prestations de danse de différents styles auront lieu au printemps, lors de quatre mardis, en fin de journée. Elles seront accompagnées d'exercices coopératifs et créatifs entre le public et les artistes.

Contribution : 6 800 \$

4. **Organisme** : Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP_MTL)

Projet : L'étrange chalet

Date(s) : 28, 29, 30 et 31 octobre

Lieu(x) : Chalet du parc Sir-Wilfrid-Laurier

Brève description : Pour l'Halloween, MAPP MTL présente une projection illusionniste monumentale sur l'entièreté d'une façade du chalet Laurier, par l'artiste Jean-Michel Bourgeois. Des effets trompe-l'oeil par la projection vidéo transformeront le chalet en une entité étrange, mystérieuse et fantastique, pour le plaisir des petits et des grands. La création sera présentée à partir de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h. Un atelier de mapping vidéo sera aussi offert pour les enfants, le samedi 31 octobre.

Contribution : 8 000 \$

5. **Organisme** : Fondation Fabienne Colas

Projet : Haïti sur un Plateau!

Date(s) : 25 et 26 juillet

Lieu(x) : Parc La Fontaine

Brève description : Dans le cadre du 14^e anniversaire du Festival Haïti en Folie, la Fondation Fabienne Colas invite les résidents.es du Plateau-Mont-Royal à partager des moments uniques avec des artistes d'origines haïtienne et caribéenne. Familial et intergénérationnel, l'événement se tiendra au parc La Fontaine et, avec le défilé RARA, dans les rues avoisinantes.

Contribution : 2 000 \$

6. **Organisme** : Infinithéâtre

Projet : The Unit au parc

Date(s) : 15, 16, 17, 18, 19 et 20 septembre

Lieu(x) : Parc Alphonse-Télesphore-Lépine

Brève description : The Unit est un projet de résidence en écriture dramaturgique d'Infinithéâtre se concluant par une semaine de lectures publiques festives, dans un parc du Mile End. Ces lectures permettent au public de découvrir des créations inédites de la relève théâtrale montréalaise et de créer des ponts avec la communauté anglophone de l'arrondissement.

Contribution : 3 250 \$

7. **Artiste** : Karine Fournier

Projet : Libre-coudre

Date(s) : 1^{er} juin au 28 août

Lieu(x) : Place des Fleurs-de-Macadam, parc De Lorimier, parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, parc Baldwin

Brève description : Libre-coudre est une exposition à ciel ouvert qui se déploie dans l'espace public et qui propose aux résidents.es du Plateau Est une expérience hors du commun. Ce projet novateur incluant différentes facettes en art textile et techniques mixtes sera produit, dans l'esprit de l'art relationnel, en collaboration avec différents organismes du quartier. Les sculptures textiles éphémères seront intégrées graduellement dans l'espace public, au cours de l'été, afin de créer des petits effets de surprise.

Contribution : 6 500 \$

8. Organisme : Lucie Grégoire Danse

Projet : Vers l'autre

Date(s) : 13, 21, 27 et 28 juin

Lieu(x) : Parc Sir-Wilfrid-Laurier

Brève description : Le projet Vers l'autre est le fruit d'un partenariat entre la compagnie Lucie Grégoire Danse et la compagnie de danse intégrée Corpuscule Danse, dirigée par France Geoffroy. En réunissant au sein d'une même performance des danseurs, des musiciens et des artistes en situation de handicap de la compagnie Corpuscule, la proposition chorégraphique résultante se présente comme une ode à l'individualité et à la diversité.

Contribution : 10 000 \$

9. Organisme : Maison de l'amitié de Montréal

Projet : Duluth en'Arts

Date(s) : 13, 20, 27 juin, 4, 11, 18, 25 juillet et 1^{er} août

Lieu(x) : Parc Duluth-Laval

Brève description : Duluth en' Arts est un festival de musique convivial, familial, gratuit et festif, qui a lieu en plein air sur la place publique au coin des rues Duluth et Laval. À travers sa programmation musicale, l'événement offre l'occasion de (re)découvrir différentes cultures, en particulier celles qui ont façonné et façonnent encore l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Contribution : 15 000 \$

10. Organisme : Odace Événements

Projet : Marche de Noël aux flambeaux

Date(s) : 5 décembre

Lieu(x) : Avenue du Mont-Royal, rue De La Roche, parc La Fontaine

Brève description : Pour une 20^e année en 2020, la Marche présente des personnages fantastiques et des chorales chantant un répertoire des classiques du temps des Fêtes. Les musiciens traditionnels de La Chasse-Balcon investissent également des balcons de la rue De La Roche pour faire giguer le public au passage de la Marche, avant la fin du cortège, au parc La Fontaine, pour un spectacle musical et des feux d'artifice.

Contribution : 2 000 \$

11. Organisme : Théâtre des Petites Âmes

Projet : Jardin des Petites Âmes

Date(s) : 5, 6 et 7 juin

Lieu(x) : Parc Baldwin

Brève description : Le Jardin des Petites Âmes est une installation tactile et

sensorielle, pensée et construite pour les enfants. Les visiteurs du jardin peuvent toucher, faire bouger et vivre les éléments marionnettiques et sonores.
Contribution : 6 828 \$

JUSTIFICATION

Le Programme de soutien aux actions culturelles s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé, avec son Plan d'action culturel 2015-2017, à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations suivantes :

1. Déployer l'action culturelle municipale;
2. Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau;
3. Célébrer les forces vives du territoire.

Ce programme répond à plusieurs des engagements énoncés dans ce premier plan, et qui se poursuivent toujours.

Il contribue également à ancrer les actions de l'arrondissement dans le Plan d'action culturel 2018-2020, notamment lorsqu'il est question d'offrir :

- Un leadership rassembleur pour préserver la vitalité culturelle (Axe 2);
- Des pratiques plurielles et de qualité comme moteur de nos actions (Axe 3);
- Des expériences culturelles enrichissantes pour tous (Axe 4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de soutien aux actions culturelles promeut la diversité et le dynamisme culturels. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens.

L'octroi de ces subventions nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la tenue des événements sélectionnés permet de poursuivre nos engagements liés à la Priorité d'intervention numéro 3 : « Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé », Action 10 : « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

Il permet aussi de contribuer directement à l'Action 11 du plan Montréal Durable 2016-2020 : « Soutenir le développement de la culture locale ».

Enfin, il permet de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement, dont l'Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs », l'Action 9 : « Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens » et l'Action 28 : « Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. En retour, ceux-ci contribuent à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'accroître les

retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes et artistes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ces contributions financières seront remises aux organismes et aux artistes selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 9 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Marie-Christine LAVALLEE
Chef de division - Culture et bibliothèques

Le : 2020-01-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Christine LAVALLEE
Chef de division - Culture et bibliothèques



Dossier # : 1227943001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Conseil Municipal qu'il prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la rue local Boucher entre Mentana et Saint-Hubert, en vertu du 1ère alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

CONSIDÉRANT que la rue local Boucher à un projet en conception entre Mentana et Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) à un projet sur Mentana de a rue Laurier Est à Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT qu'un arrimage doit être fait entre les deux (2) projets;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé:

D'offrir au conseil municipalt, en vertu de l'article 85 alinéa 1 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'il prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux sur la rue Boucher entre les rues Mentana et Saint-Hubert

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-29 16:00

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227943001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Conseil Municipal qu'il prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la rue local Boucher entre Mentana et Saint-Hubert, en vertu du 1ère alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a dans sa programmation pour l'année 2024, la modification géométrique de la rue Boucher entre les rues Mentana et Saint-Hubert. De son côté, en 2023 le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a des travaux de reconstruction de la rue Mentana entre la rue Saint-Grégoire et l'avenue Laurier. Afin d'assurer un arrimage efficace et efficient de ces deux (2) projets, il est proposé que le projet de la rue Boucher entre Mentana et Saint-Hubert soit intégré à même le projet de la rue Mentana.

Le SUM est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau administratif artériel de voirie de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). L'arrondissement a un projet sur son réseau local à savoir la rue Boucher entre les rues Mentana et Saint-Hubert. Puisqu'un arrimage est souhaitable entre les deux (2) projets précités pour bien relier ces deux (2) rues, l'arrondissement offre au Conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de notre projet sur la rue Boucher.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'offrir au Conseil municipal qu'il prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet sur la rue local Boucher entre Saint-Hubert et Mentana.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau local qui relève de la compétence de l'arrondissement, il est requis que celle-ci délègue au Conseil municipal, la conception, la coordination et la réalisation des travaux, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

En raison de son expertise en construction et parce qu'il a déjà un projet sur la rue Mentana qui traverse l'intersection de la rue Boucher, le SUM est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux et d'assurer un arrimage des deux (2) projets.

Il importe de mentionner que le SUM devra obtenir de l'arrondissement les plans de géométrie du projet de réaménagement, et ce, avant de procéder au lancement de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, s'engage à assumer les coûts de réalisation des travaux situés sur le réseau local, à l'intérieur des budgets prévus pour les travaux 2023. Cependant, des discussions sont en cours pour que le programme d'aménagement des rues locales du SUM finance la totalité du projet.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par le SUM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, des engagements en inclusions, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder ce transfert de responsabilité aura un impact majeur sur l'échéancier des travaux de réaménagement de la rue Boucher entre Saint-Hubert et Mentana et sur l'intégration de la rue Mentana à la rue Boucher.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2022-2023 : Adoption par le CM de l'offre de l'arrondissement

Été et automne 2023 : Exécution des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marc BRETON, 14 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amie DUBERGER
Agente technique principale - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2022-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1227943002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal prend en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT), pour les rues du réseau artériel sous l'administration de la Ville (RAVV) stipulées en pièce joint du présent sommaire.

CONSIDÉRANT que des sections de trottoirs sur le réseau artériel nécessitent une intervention éminente;

CONSIDÉRANT que la sécurisation des parcours des piétons est une priorité;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est recommandé:

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la réfection mineure des trottoirs, pour les rues du réseau artériel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-17 12:46

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227943002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal prend en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT), pour les rues du réseau artériel sous l'administration de la Ville (RAVV) stipulées en pièce joint du présent sommaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Faisant suite à de nombreuses demandes de la part des citoyens pour réparer les sections de trottoirs endommagés qui se trouvent sur les rues du réseau artériel, l'arrondissement désire sécuriser les trottoirs et procéder à des travaux afin de corriger la situation de ceux dont l'état nécessite une intervention éminente.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter les rues artérielles (entretien majeur) et de développer le réseau administratif artériel de voirie de la Ville de Montréal (RAAV) est une compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Ce dernier a mis en place un nouveau programme de financement intitulé Programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs, qui alloue un montant de 560 000 \$ à l'arrondissement. Nous avons donc déposé un projet au programme, projet qui a été approuvé par la Direction de la mobilité le 8 novembre 2022. Le projet inclut les honoraires professionnels pour la réalisation du contrat, pour le contrôle des matériaux, les autres incidences, ainsi que les contingences.

Afin d'exécuter les travaux en 2023, et étant donné que ces rues où seront reconstruites les sections de trottoirs se trouvent sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, l'arrondissement offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de faire les travaux prévus. L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal prendra donc en charge la conception, la coordination et la réalisation de la réfection mineure des trottoirs, pour les rues du réseau artériel stipulées en pièce du présent sommaire.

N/A

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les sections de trottoirs à reconstruire sur le réseau artériel représentent une superficie totale d'environ 1022.43 m². La liste des rues visées par les travaux est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La reconstruction de ces sections de trottoirs vise principalement à sécuriser le déplacement des piétons et éviter les risques de chutes et de blessures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est financé par le PTI du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, des engagements en inclusions, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'arrondissement ne procède pas à ces travaux, la problématique liée à la sécurité des déplacements des piétons sur certaines portions de trottoirs endommagés ne sera pas résolue.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver et printemps 2023 : Octroi du contrat
Été et automne 2023 : Exécution des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Nam NGUYEN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Patrick RICCI, 16 novembre 2022
Nam NGUYEN, 15 novembre 2022
Benoit CHAMPAGNE, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amie DUBERGER
Agente technique principale - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-10

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

**Dossier # : 1207007001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement, réalisés dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées d'une portion des rues Gilford et Rivard, située aux abords de l'intersection de ces rues et étant classifiée comme faisant partie du réseau de voirie artérielle.

Il est recommandé :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction d'égout sur la rue Rivard, entre la rue Gilford et le boulevard Saint-Joseph classifiée comme faisant partie du réseau de voirie artérielle et de l'inclure dans l'ensemble du projet issu du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP).

D'accepter un financement supplémentaire de la Division de la gestion de portefeuille et administration d'un montant de 80 000 \$ toutes taxes incluses qui sera destiné à la bonification de la géométrie de la rue Rivard.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-15 13:51

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1207007001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement, réalisés dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées d'une portion des rues Gilford et Rivard, située aux abords de l'intersection de ces rues et étant classifiée comme faisant partie du réseau de voirie artérielle.

CONTENU

CONTEXTE

Le périmètre du projet doit être modifié afin d'y ajouter la rue Rivard entre la rue Gilford et le boulevard Saint-Joseph. Des travaux de reconstruction d'égout sont requis et s'ils sont faits après le réaménagement de la rue Gilford, une partie du nouvel aménagement, ainsi que les nouveaux arbres dans l'intersection de Gilford et Rivard seront détériorés par les travaux.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de reconstruction d'égout sur la rue Rivard, entre la rue Gilford et le boulevard Saint-Joseph, classifiée comme faisant partie du réseau de voirie artérielle et de l'inclure dans l'ensemble du projet issu du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées. Cet ajout sera financé par le Service de l'eau.

Le projet, faisant partie du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, a déjà un budget d'autorisé par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, soit 400 000\$ de PTI. Un montant de 80 000 \$ provenant de la Division de la gestion de portefeuille et administration sera ajouté afin de bonifier la géométrie. Ce montant permettra d'assurer le coût des travaux réalisés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) non pris en charge par le Service de l'eau. L'Arrondissement assumera le coût des travaux réalisé sur réseau local. Ainsi, le montant pour la réalisation des travaux sur le RAAV proviendra du budget dans le cadre du programme.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de

ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Philippe DESROSIERS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Philippe DESROSIERS, 9 novembre 2022
Tommy BEAULÉ, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1207007001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement, réalisés dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées d'une portion des rues Gilford et Rivard, située aux abords de l'intersection de ces rues et étant classifiée comme faisant partie du réseau de voirie artérielle.

CONTENU

CONTEXTE

La section de la rue Gilford, entre les rues Saint-Denis et Rivard, et les abords de l'intersection des rues Gilford et Rivard, font présentement l'objet d'aménagements temporaires depuis 2018. Ces aménagements émanent du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées. Ce programme vise à mettre en place des infrastructures et des aménagements qui favorisent la marche, comme mode de déplacement privilégié, à offrir un environnement sécuritaire, convivial et propice à la réappropriation de l'espace public ainsi qu'à offrir un meilleur partage de l'emprise publique (réf: PIRPP 2019). Ainsi, des aménagements transitoires ont été installés, en 2018, sur le domaine public afin de piétonner cette portion de la rue Gilford et des bonifications ont été réalisées à l'été 2019. Le projet transitoire arrive bientôt au terme de ses trois ans de vie et l'arrondissement, en accord avec les termes du programme du PIRPP, souhaite procéder, à l'aide de l'expérience et du savoir recueilli, à la réalisation d'un projet de piétonnisation permanent, en 2021, pour le projet du Chemin Gilford.

Le projet de réaménagement aura pour objectif de mettre en place des interventions favorisant :

- la canalisation des déplacements de transit, hors des rues à caractères locales, la diminution de la vitesse, l'amélioration et la sécurisation des aménagements pour le transport actif (Plan de déplacement urbain 2009-2024);

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles, par l'augmentation de la part modale des déplacements à pieds, en vélo ou en transport en commun (Plan de développement durable 2016-2020);
- le développement du transport actif comme vecteur de transformation des quartiers vers une échelle humaine et l'aménagement de lieux publics et d'espaces de rencontre sécuritaires favorisant le lien social (Politique de développement social de la Ville de Montréal, 2016).

Puisqu'une portion des rues Gilford et Rivard, aux abords de l'intersection de ces deux rues, est classifiée comme faisant partie intégrante du réseau de voirie artérielle, nous offrons au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement prévu dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées. Le réaménagement de ces portions de rues est privilégié afin de permettre une intervention qui soit cohérente avec l'ensemble du secteur et afin de renforcer la connexion avec l'édicule du métro et la sécurité des déplacements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0380 - 6 octobre 2014 - Confirmation de l'engagement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal quant au dépôt du dossier de candidature associé au programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées de la Division des transports actifs et collectifs, pour le projet pilote de la rue Gilford, entre les rues Saint-Denis et Rivard.

DESCRIPTION

Le projet de réaménagement consiste à rendre permanente la piétonnisation de la rue Gilford, à augmenter considérablement le verdissement, à favoriser les déplacements actifs, à renforcer la connection de la trame urbaine avec les équipements de transport collectif et à améliorer la sécurité des usagers à l'intersection des rues Gilford et Rivard.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux sur la portion des rue Gilford et Rivard classifiée comme faisant partie du réseau de voirie artérielle et inclut dans l'ensemble du projet issu du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet, faisant partie du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, a déjà un budget d'autorisé par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, soit 400 000\$ de PTI. Ce montant permettra d'assurer le coût des travaux réalisés sur le RAAV. L'Arrondissement assumera le coût des travaux réalisé sur réseau local. Ainsi, le montant pour la réalisation des travaux sur le RAAV proviendra du budget déjà prévu dans le cadre du programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation finale du projet nous permettra de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités

d'intervention suivantes :

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles. Action 1 : augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun;

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources. Action 5 : accroître le verdissement du cadre bâti;

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé. Action 11 : améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures. Action 13 : poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans autorisation, l'arrondissement ne pourra réaliser les travaux sur les portions de rues classifiées comme faisant partie du réseau de voirie artérielle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un processus de concertation est en cours de réalisation, auprès des citoyens, par l'entremise du Centre d'écologie urbaine de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA : 3 février 2021

- Préparation des plans et devis : 2020
- Approbation des plans finaux par la direction de la mobilité : 2020
- Demande d'autorisation d'aller en appel d'offres : 2020
- Appel d'offre : février 2021
- Octroi : CA de mars 2021
- Travaux : été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe DESROSIERS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Philippe DESROSIERS, 10 janvier 2020
Michel TANGUAY, 9 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-09

Stéphanie-Anne GARON
Chef de division - Aménagements écologiques
du paysage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1223945024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 6 763 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 6 763 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-11 10:03

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223945024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 6 763 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) prévoit à l'article 22 les dispositions pour l'attribution d'un contrat de biens et services, excluant les contributions financières et l'autorisation de dépenses.

Certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par la Direction de l'approvisionnement), de services d'utilité publique et de la planification immobilière et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Nous demandons à ce que soient pré-autorisées les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent les services d'utilité publique ou la facturation interne.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilité publique et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés pour l'année 2023.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers préparé en fin d'année financière.

Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur l'aspect financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA22 25 0039 (1223945002) : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2022 

Résolution : CA20 25 0230 (1203945018) : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2021

Résolution : CA20 25 0011 (1203943001) : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2020

Résolution : CA22 25 0239 (1223945011) : Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2023

DESCRIPTION

Les dépenses visées par le présent sommaire décisionnel sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants : pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés, disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique), facturation immobilière et entretien et réparation. L'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2023.

JUSTIFICATION

Selon les explications de la charte d'autorisation du système SIMON, il n'est pas possible de créer des exceptions pour augmenter les niveaux d'autorisation pour ces types de dépenses. Afin d'approuver les bons de commande (BC) dans le système comptable, il est souhaitable que le conseil d'arrondissement délègue son pouvoir à l'approbateur universel (conseiller ou agent en gestion de ressources financières) à cette fin.

Cette façon de faire permet, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, de simplifier le processus d'émission et d'approbation d'un BC, ce qui accélère le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

Enfin cela permet aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations, sans jamais toutefois dépasser le montant global autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Objet	DSA	DCSLDS	DTP	DDTET	Total
Déversements de sols d'excavation			256 000 \$		256 000 \$
Facturation immobilière	538 900 \$	1 734 500 \$	498 300 \$	531 700 \$	3 303 400 \$
Entr.rép. - Infrastructures municipales			437 800 \$		437 800 \$
Entr.rép. - Véhic, outillage, machinerie et équipement	10 000 \$	2 000 \$	34 900 \$	50 500 \$	97 400 \$
Électricité & énergie		713 800 \$	852 600 \$		1 566 400 \$
Agrégats et matériaux de construction			396 900 \$		396 900 \$
Sels et autres abrasifs			333 200 \$		333 200 \$
Vêtements, chaussures et accessoires		15 000 \$	140 200 \$	4 500 \$	159 700 \$
Autres biens non durables	11 400 \$	68 000 \$	120 900 \$	11 900 \$	212 200 \$
Total	560 300	2 533 300	3 070	598 600	6 763 000

	\$	\$	800 \$	\$	\$
--	----	----	--------	----	----

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia MIRANDA CORCES
agent(e) de gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

André PANI
Chef de division - ressources financières et
matérielles

Le : 2022-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1225091002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 101 887,63 \$, taxes incluses, pour un mandat d'études environnementales et géotechniques par le Groupe ABS conformément à l'entente-cadre 1541633 (AO 22-19127)

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 101 887,63 \$, TAXES INCLUSES, POUR UN MANDAT D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET GÉOTECHNIQUES PAR LE GROUPE ABS, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE 1541633 (AO 22-19127)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit reconstruire les trottoirs et les bordures, réduire la vitesse des véhicules, sécuriser les déplacements des piétons et accroître le verdissement du domaine public;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer à la firme Groupe ABS, un contrat pour la gestion environnementale des sols et recommandations géotechniques pour une somme maximale de 101 887,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public : AO 22-19127, entente-cadre 1541633.

D'autoriser une dépense de 101 887,63 \$, taxes incluses pour les services professionnels de gestion des sols d'excavation et recommandation géotechnique.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-14 10:06

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225091002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 101 887,63 \$, taxes incluses, pour un mandat d'études environnementales et géotechniques par le Groupe ABS conformément à l'entente-cadre 1541633 (AO 22-19127)

CONTENU

CONTEXTE

Le plan d'action 2022 - 2025 prévoit la réalisation de différents travaux de changement géométrique de rue sur le territoire de l'arrondissement. Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections, de sécuriser les déplacements des piétons et de verdir le secteur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de reconstruction de la chaussée, de reconstruction de trottoirs là où requis, de reconstruction de saillies et de remplacement des services d'eau potable en plomb sur différents tronçons de son territoire.

Afin de réaliser ces projets de construction, des services professionnels en études géotechniques et caractérisation environnementales sont requis. L'arrondissement veut octroyer un mandat de services professionnels en utilisant l'entente-cadre 1541633 (Appel d'offres 22-19127) octroyée par le conseil d'agglomération de Montréal, à la firme Groupe ABS, et ce afin de réduire les délais occasionnés par le lancement d'un appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE22 1037 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les trois (3) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (contrat no 1 : 2 374 533,83 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2 : 2 230 336,79 \$ taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (contrat no 3 : 1 932 660,77 \$ taxes incluses). Dépenses totales : 6 537 531,39 \$ taxes incluses pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux (2) éventualités. Appel d'offres public no 22-19127 - trois (3) soumissionnaires

DESCRIPTION

Le mandat comprend la réalisation des services suivants :

- Étude géotechnique;
- Conception de chaussée mixte ou flexible;
- Caractérisation environnementale (phase II);
- Estimation des coûts de réhabilitation.

Les projets de réaménagement comprennent le remplacement des entrées en plomb (RESP) dans tous les tronçons, construction de nouveaux puisards, l'ajout de fosses de verdissement, les réparations de type 1, la reconstruction des trottoirs, ainsi que le planage et revêtement de la chaussée.

Les projets sont sur les rues suivantes :

- Rue Boucher entre Henri-Julien et Saint-Denis;
- Rue Boucher entre Saint-Denis et Mentana;
- Intersection des rues Rachel et Frontenac.

JUSTIFICATION

Ces services professionnels sont nécessaires pour permettre de construire la bonne structure de chaussée ainsi que pour assurer une gestion adéquate des sols dans le cadre des différents projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le mandat de gestion et de surveillance des travaux s'élève à un montant maximum de 101 887,63 \$ incluant les taxes. Cette dépense est assumée par l'arrondissement via son plan triennal d'immobilisation.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Division des ressources financières.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à [Montréal 2030], [aux engagements en changements climatiques], et [aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle] parce que ce mandat est un service professionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le conseil n'octroierait pas ce contrat, la réalisation des projets en 2023 sera compromis

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :

Début des mandats : janvier 2023

Fin des mandats : avril 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric HICKEY
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-01

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1224950002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du dépôt d'une demande de subvention au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics de 2023 pour le jardin communautaire Rivard

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'approuver le dépôt d'une demande de subvention au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics de 2023 pour le jardin communautaire Rivard;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-09 08:48

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224950002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du dépôt d'une demande de subvention au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics de 2023 pour le jardin communautaire Rivard

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal poursuit sa Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 lancée en septembre 2021. Cette stratégie a permis de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture de proximité, qui se déploie notamment sous forme de jardins communautaires, collectifs et pédagogiques, de toits verts et de ruelles comestibles. La stratégie vise à consolider et renforcer les pratiques déjà existantes, à faciliter la mise en place de nouveaux projets et d'initiatives citoyennes et entrepreneuriales. La Ville de Montréal compte 8 500 jardinets répartis sur 96 jardins communautaires. Ces derniers couvrent près de 30 hectares de superficie cultivée. La désuétude des installations et la rareté des espaces affectent la qualité du service aux citoyen(ne)s et le temps d'attente pour obtenir une parcelle de jardinage.

Pour répondre aux besoins de la population, la Ville de Montréal a intégré dans sa stratégie d'agriculture urbaine une action qui vise à mettre à disposition des citoyen(ne)s et groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage, et de consolider ceux, déjà existants. Afin de mettre en œuvre cette action, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) poursuit le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs municipaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Nos projets visent les deux (2) volets du programme soit au pourtour et dans des sections sous-utilisées du jardin communautaire Rivard :

- Volet 1 : Réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle, la biodiversité, la transition écologique et l'optimisation des espaces.
- Volet 2 : Aménagement de nouveaux espaces de jardinage (jardin communautaire ou

collectif en plein sol ou en bac lorsque les espaces sont réduits, contaminés ou que cela facilite l'usage pour des personnes âgées ou à mobilité réduite).

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite offrir un accès à la terre à ses résident(e)s, non seulement le maintien des jardinets existants, mais également le développement de nouveaux. Actuellement, la liste d'attente comporte plus de 2000 noms de citoyen(ne)s qui doivent patienter jusqu'à 8 à 10 ans avant d'obtenir un jardinet. Et le jardin communautaire Rivard n'est pas utilisé de façon optimale : une partie de l'espace est inutilisée. Ajouter de nouveaux bacs durables et accessibles universellement dans les espaces des lots de jardins non exploités et excédentaires permettra de bonifier la superficie de jardinage et de contribuer à abaisser la liste d'attente.

Jardiner est un loisir formidable qui fait beaucoup de bien aux personnes âgées ou retraitées. Par contre, il n'est pas toujours accessible à tous. Au Plateau, ce sont principalement des personnes âgées qui souhaitent obtenir des lots de jardinage. Quelques aménagements simples peuvent toutefois permettre à tous de jardiner malgré certaines limitations en matière de mobilité ou d'agilité. L'idée des structures surélevées de jardinage est simple : elles permettent d'effectuer du jardinage à une hauteur facilement atteignable notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, se déplaçant en fauteuil roulant ou qui ont de la difficulté à s'abaisser pour travailler la terre. De plus, c'est un espace de travail tout à fait adéquat pour les personnes vivant avec un handicap visuel.

De plus, le sol du jardin Rivard est contaminé, il est donc réservé au jardinage ornemental et non à l'agriculture urbaine. Les jardinier(e)s qui veulent cultiver des plantes comestibles doivent le faire dans des bacs surélevés. Pourtant l'agriculture urbaine est non seulement une activité de loisir, mais elle contribue également à assouvir le besoin essentiel de se nourrir.

Élément important à ne pas sous-estimer, les jardins communautaires permettent la socialisation qui aide à briser l'isolement des personnes seules ou vulnérables.

Finalement, dernier élément, mais non le moindre, ce programme permettra d'obtenir une partie des fonds nécessaires, notamment pour régler une problématique datant de 2018 en reconstruisant les murets du jardin communautaire Rivard qui s'effritent et qui menacent de s'effondrer. En effet, les murets de béton ainsi que la clôture en mailles de chaîne qui ceinturent le jardin sont dans un état de dégradation avancé. La reconstruction des murets est essentielle à la sauvegarde des jardinets. Si ces interventions ne sont pas réalisées, le jardin devra être condamné. L'objectif est de mieux répondre aux besoins des usagers et de bonifier son offre de services pour ce jardin en rendant les installations sécuritaires et en offrant de nouvelles commodités. Les travaux consisteront aux remplacements des bacs de plantation et à la construction de nouveaux murets de béton incluant l'installation d'une nouvelle clôture en mailles de chaîne.

JUSTIFICATION

Grâce à cette subvention, d'ici la fin de l'année 2023, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pourra optimiser l'espace et améliorer l'expérience de jardinage des jardiniers et jardinières, augmenter les superficies cultivées, favoriser la production locale de fruits et de légumes et contribuer à l'autonomie alimentaire en ville. De plus, il est primordial d'augmenter l'accessibilité universelle qui constitue un frein majeur : tout projet porté ou financé par l'arrondissement se doit d'être accessible à tous. Sachant que la population est vieillissante, notre projet comptera davantage de bacs de culture surélevés afin de permettre aux personnes âgées de jardiner sans se pencher.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximum pour la subvention pour le jardin communautaire Rivard qu'il est possible de demander par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour 2023 est de 50 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Notamment par l'orientation : Solidarité, équité et inclusion. Priorité 6 : Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

Développement social

Les projets pour le jardin communautaire permettent également de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019 - 2021 de l'arrondissement :

- Action 4 : « Assurer l'inclusion dans les lieux publics : rendre nos installations plus accessibles aux personnes vulnérables »
- Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs »
- Action 13 : « Développer l'agriculture urbaine »
- Action 20 : « Favoriser des aménagements universellement accessibles »
- Action 22 : « Poursuivre la création de milieux de vie inspirants et durables »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le dossier est approuvé, les impacts positifs sont nombreux. Le financement permettra non seulement de bonifier, d'optimiser le jardin communautaire Rivard mais également d'offrir plus d'accessibilité aux personnes âgées, vulnérables et à mobilité réduite. Plus qu'un loisir, l'agriculture urbaine procurera des aliments sains à l'aide de bacs durables et surélevés pour contrer ce jardin contaminé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification, conception et réalisation des travaux : 20 mars au 30 novembre 2023.

Fin des travaux et redditions de compte : 15 décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Élizabeth SABOURIN, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Élizabeth SABOURIN, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-08

Olivier JONCAS-HÉBERT
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur du développement du territoire et des
études techniques



Dossier # : 1228863018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2023.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:
D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2023.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-14 10:12

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228863018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2023 conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), qui stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance. En outre, puisque l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne possède pas de salle fixe pour la tenue des séances du conseil, il y a lieu de déterminer par résolution le lieu de ces séances en vertu de l'article 2 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement* (2001-01).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA16 25 0392 adoptée le 7 novembre 2016 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2017
- Résolution CA17 25 0404 adoptée le 29 novembre 2017 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018
- Résolution CA18 25 0416 adoptée le 5 novembre 2018 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2019
- Résolution CA19 25 0334 adoptée le 4 novembre 2019: Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2020
- Résolution CA20 25 0231 adoptée le 5 octobre 2020 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2021
- Résolution CA21 25 0297 adoptée le 13 décembre 2021 : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2022

DESCRIPTION

Au cours de l'année 2023, le conseil d'arrondissement tiendra dix séances ordinaires conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), à 19 heures, aux dates et endroits indiqués ci-après.

- Lundi 6 février 2023, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 13 mars 2023, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 3 avril 2023, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;

- Lundi 1er mai 2023, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 5 juin 2023, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, située au 3535, rue Saint-Denis;
- Mardi 4 juillet 2023, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, située au 3535, rue Saint-Denis;
- Mardi 5 septembre 2023, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 2 octobre 2023, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 7 novembre 2023, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est;
- Lundi 4 décembre 2023, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est.

Les séances extraordinaires se tiendront au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est. Si toutefois le maire d'arrondissement décidait de tenir une séance extraordinaire ailleurs qu'au bureau d'arrondissement, cette séance devrait être précédée d'un avis public indiquant notamment l'endroit où elle se tiendrait. Cet avis sera diffusé sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2023 doivent être fixées avant le début de chaque année civile conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le site Internet de l'arrondissement.
Rappels dans l'infolettre et le compte Facebook du Plateau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution à cet effet par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de

Direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1227674001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_installations et plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'aide financière maximale de trente mille cinq cent quinze dollars (30 515 \$) du ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre du présent projet, soit d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique.

Vu l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accepter la subvention de 30 515 \$ du ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre du présent projet, soit d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique.;

2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 10:09

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1227674001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_installations et plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'aide financière maximale de trente mille cinq cent quinze dollars (30 515 \$) du ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre du présent projet, soit d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 juin dernier, la ministre déléguée à l'Éducation, Mme Isabelle Charest, a annoncé une mesure visant à offrir la gratuité des formations menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques. Cette mesure découle du « Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027 ».

Comme l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dispense des formations admissibles et qu'elle est considérée active par le Service national des sauveteurs Inc. (Société de sauvetage), le ministère de l'Éducation accorde à l'arrondissement, pour l'exercice financier 2022-2023, une aide financière maximale de 30 515 \$ pour offrir la gratuité de ces cours à sa clientèle dès la session d'automne 2022. Ce montant doit être utilisé pour permettre à la clientèle de s'inscrire gratuitement aux formations admissibles. L'aide financière accordée a été calculée en fonction des feuilles d'examen que nous avons transmises en 2019-2020, soit avant la pandémie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Cette subvention permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir en permettant au plus grand nombre de personnes de se prévaloir de la gratuité des cours de sauvetage.

JUSTIFICATION

Grâce à cette subvention, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pourra offrir les activités de sauvetage suivantes gratuitement :

- ◊ médaille de bronze ;
- ◊ croix de bronze ;
- ◊ premiers soins – Général/DEA ;
- ◊ sauveteur national piscine;
- ◊ sauveteur national plage;
- ◊ moniteur de natation ;
- ◊ moniteur en sauvetage;
- ◊ soin d'urgence aquatique;
- ◊ combiné médaille de bronze/croix de bronze;
- ◊ combiné sauvetage/natation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est versée à l'arrondissement selon les modalités suivantes :

- a) un montant de vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-six dollars (22 886 \$) à la date de la dernière signature de la convention ;
- b) un montant de sept mille six cent vingt-neuf dollars (7 629 \$) au plus tard le 31 mars 2023 ;
- c) à la suite de l'acceptation par le ministre du rapport d'activités selon les modalités précisées à l'annexe C, tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée ou utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention doit être remboursé au ministre.

Tout engagement financier du Gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE

Afin de bénéficier de l'aide financière, l'arrondissement s'engage à respecter les conditions suivantes :

1. Utiliser l'aide financière octroyée uniquement pour les fins prévues à la convention ;
2. Rembourser au ministre, à l'expiration de la présente convention, tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée ou utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention ;
3. Réaliser le projet au plus tard le 31 mars 2023 ;
4. Indiquer, lors des activités de visibilité et de communication, qu'une aide financière du Gouvernement du Québec a été versée le tout conformément à l'annexe B ;
5. Transmettre au ministre, les documents apparaissant à l'annexe C ;
6. Fournir au ministre, sur demande, tout document et tout renseignement relatif à l'application de la convention ;
7. Informer sans délai le ministre de tout changement apporté à sa mission, à ses règlements et à son statut juridique pouvant contrevenir à la présente convention ;
8. Conserver tous les documents liés à l'aide financière pendant une période de trois (3) ans suivant l'expiration de la convention ;
9. Respecter les lois et règlements applicables ;

10. Procéder par appel d'offres public pour l'adjudication de tout contrat de service comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) à moins d'une exception prévue à la Loi ;
11. Éviter toute situation mettant en conflit l'intérêt personnel de ses administrateurs et celui du ministre. Si une telle situation se présente, l'arrondissement doit immédiatement en informer le ministre, qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à l'arrondissement comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la convention.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la présente convention.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Développement social

Le projet permet également de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Action 4 : « Assurer l'inclusion dans les lieux publics : rendre nos installations plus accessibles aux personnes vulnérables »
- Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs »

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le dossier est approuvé, les impacts positifs sont nombreux. Le financement permettra à un plus grand nombre de citoyens de s'inscrire à des cours de sauvetage gratuits. Également, cette démarche sera une première étape dans la lutte contre la pénurie de préposés à la surveillance et des moniteurs de formations, en offrant une accessibilité universelle au métier de préposés à la surveillance.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impacts liés à la COVID-19 dans le cadre de ce dossier décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue à la population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification, inscription et enseignement des cours : 31 août 2022 au 5 mars 2023.
Fin des cours et reddition de compte : 31 mars 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce

dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katherine CREVIER
Chef de division - Division des sports et
installations

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-17

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1229746001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention d'un montant total de 2 396 688,00 \$, auprès d'Infrastructure Canada dans le cadre du Programme Bâtiments verts et inclusifs, pour la réalisation du projet « Rénovation de la toiture du Centre du Plateau » et autoriser madame Brigitte Grandmaison, directrice d'arrondissement, à signer tous les engagements relatifs à cette demande de subvention. Confirmer l'engagement à financer 20 % des coûts du projet.

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention d'un montant total de 2 396 688,00 \$, auprès d'Infrastructure Canada dans le cadre du Programme Bâtiments verts et inclusifs, pour la réalisation du projet « Rénovation de la toiture du Centre du Plateau » et autoriser madame Brigitte Grandmaison, directrice d'arrondissement, à signer tous les engagements relatifs à cette demande de subvention. Confirmer l'engagement à financer 20 % des coûts du projet.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-24 11:08

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229746001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention d'un montant total de 2 396 688,00 \$, auprès d'Infrastructure Canada dans le cadre du Programme Bâtiments verts et inclusifs, pour la réalisation du projet « Rénovation de la toiture du Centre du Plateau » et autoriser madame Brigitte Grandmaison, directrice d'arrondissement, à signer tous les engagements relatifs à cette demande de subvention. Confirmer l'engagement à financer 20 % des coûts du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI) financera les projets de rénovation, de réparation et de modernisation de bâtiments communautaires existants. Par rénovation, on entend des modifications apportées à un bâtiment existant pour le moderniser ou pour réparer certains aspects de manière à améliorer les bénéfices environnementaux. Les rénovations doivent être réalisées sur une installation accessible au public, qui procurera des services non commerciaux à une collectivité.

Le présent dossier vise à autoriser la directrice de l'arrondissement, à signer, à déposer et à assurer le suivi administratif au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une demande d'aide financière au Programme de soutien des projets des bâtiments communautaires verts et inclusifs offert par Infrastructure Canada.

Le bâtiment Centre du Plateau (CDP), construit en 1962, a été acquis en 1987 par la Ville de Montréal. La membrane élastomère du toit est très vétuste et nécessite une réfection complète de la toiture. La nouvelle membrane devra être réfléchissante afin de diminuer les îlots de chaleur urbains.

Le Centre du Plateau (CDP), est situé dans le secteur du Plateau-Est qui non seulement présente peu d'installations municipales (désert en centres communautaires et culturels), mais qui est également marqué par son passé industriel : espaces d'entreposage, nombreux stationnements, îlots de chaleur importants et terrains contaminés, et ce, à proximité de la voie ferrée séparant Le Plateau-Mont-Royal de Rosemont. Le CDP constitue un lieu phare, vivant et rassembleur qui contribue largement à la qualité du milieu de vie des résidents.

Pour ce faire, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite bénéficier du programme d'aide financière aux bâtiments communautaires verts et inclusifs (Infrastructure Canada).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

La demande de subvention vise à financer la réfection complète de la toiture du Centre du plateau.

Cela permettra de mettre à niveau l'état désuet actuel de la toiture et de répondre aux objectifs visés par le Programme de soutien des projets des bâtiments communautaires verts et inclusifs offert par Infrastructure Canada, dont l'objectif principal consiste à améliorer l'état et la disponibilité des bâtiments communautaires au sein des collectivités qui ont des besoins importants et/ou sont mal desservies, tout en stimulant l'économie.

JUSTIFICATION

L'obtention de la subvention permettra à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de financer une grande partie du projet de réfection de la toiture (soit 80 %) et permettre la réalisation du projet (plans, devis, appel d'offres et travaux) en même temps que le projet majeur de transition écologique prévu de 2023 à 2025.

Selon les critères du programme concerné, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter une résolution qui autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien des projets des bâtiments communautaires verts et inclusifs. L'arrondissement a pris connaissance du programme et s'engage à en respecter toutes les modalités applicables.

L'aide financière obtenue permettra d'améliorer l'état de l'infrastructure. Le Centre de Plateau est un centre communautaire offrant diverses installations sportives et sociales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût estimé du projet des travaux de toiture est de :

Description des travaux	Estimation	Admissibles/Non admissibles
Réfection de la toiture	2 038 000,00 \$	Admissibles
Augmentation matériaux et main-d'œuvre 10 %	203 800,00 \$	Admissibles
Contingences 10 %	203 800,00 \$	Admissibles
Incidences 15 %	305 700,00 \$	Admissibles
Services professionnels 12 %	244 560,00 \$	Admissibles
Grand total	2 995 860,00 \$	

Montant total estimé du projet : 2 995 860,00 \$

Sous attribution de la subvention du Programme de soutien des projets des bâtiments

communautaires verts et inclusifs offert par Infrastructure Canada, la répartition du financement du projet est la suivante :

- Contribution Programme de subvention : 80 % du montant admissible soit : 2 396 688,00 \$
- Contribution de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal : 20 % du montant admissible, soit 599 172,00 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En présentant une demande, l'arrondissement se donne l'opportunité de financer le projet de réfection de la toiture qui devra être réalisé en même temps que le projet majeur, en cours au Centre du Plateau, de transition écologique de l'immeuble (Îlots de chaleur, remplacement des systèmes de ventilation, climatisation, réduction des GES.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier n'a aucun impact lié à la Covid 19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le dépôt de la demande de subvention est le 31 décembre 2022

L'échéancier des travaux de réfection de la toiture est lié à l'échéancier des travaux du projet majeur de transition écologique du Centre du plateau :

- Date de dépôt de la demande de subvention : décembre 2022
- Conception/plans et devis : janvier 2023 - septembre 2023
- Appel d'offres de travaux et octroi de contrat : octobre 2023 - février 2024
- Réalisation des travaux : mars 2024 - mars 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le signataire de la convention ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salah LOUAFI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-23

Stéphanie-Anne GARON
conseiller(ere) en aménagement- c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe

**Dossier # : 1228863020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2022.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4)* et de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2022 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)* de l'arrondissement.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-16 08:09**Signataire :**

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228863020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 octobre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, et des listes des bons de commande autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2022-11-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1229829001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-17 12:48

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1229829001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division - développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.
 On entend par :

Domaine public : les rues, les ruelles, les parcs, les places publiques, les sentiers, les terre-pleins et autres propriétés extérieures appartenant à la Ville de Montréal.

Événement public : les activités à caractère culturel, social, sportif, récréatif, civique, commémoratif, protocolaire et communautaire, qui comprennent un aspect festif et qui se déroulent sur le domaine public. Un événement public peut être à échelle locale ou métropolitaine selon l'envergure de l'activité. En toutes circonstances, l'occupation du domaine public demeure un privilège.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal octroie annuellement plus de 300 autorisations pour la tenue d'événements sur son territoire. Le présent sommaire présente les ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 250271 - 1229331003 - 7 novembre 2022 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics
- CA22 250248 - 1229331002 - 4 octobre 2022 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics
- CA22 250218 - 1229167007 - 7 septembre 2022 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

DESCRIPTION

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public durant une période temporaire pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièces jointes et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c.*

O-0.1, article 22.6:

- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyen.ne.s du Plateau et, en ce sens, les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant de socialiser dans un cadre convivial. Dans d'autres cas, ils permettent aux touristes de découvrir un quartier dynamique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts et risques associés à la réalisation des projets sont assumés par le promoteur de l'événement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et en équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements publics ont des impacts significatifs sur la vie de quartier. Pour n'en nommer que quelques-uns : une participation citoyenne enrichissante, une transmission des savoir-faire traditionnels, l'expression des identités culturelles, un maillage arts-affaires, des retombées économiques pour les commerçants, une intégration sociale des communautés plus démunies, le renforcement du sentiment d'appartenance ainsi que l'accessibilité aux lieux d'échanges et à des activités gratuites.

Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'analyse des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et l'acceptation des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de chacun des événements sont indiquées sur le permis intitulé *Autorisation d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un événement* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement.

De plus, chaque promoteur doit fournir à l'arrondissement un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe leur événement et qui coassure la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucune mesure sanitaire spécifique n'est dorénavant requise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur est responsable de ses opérations de communication. Ce dernier peut ainsi annoncer son événement par différents médias : dans les quotidiens, les journaux locaux et les médias sociaux.

Le promoteur est responsable d'aviser les citoyen.ne.s de la présence de l'événement sur le territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs sont tenus d'installer, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les rues concernées et les heures de

fermeture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katie MAJOR
Agente de projets - promotions et
événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Élizabeth SABOURIN
Cheffe de division - Développement social et
événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1228785004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2023.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des travaux publics, il est recommandé :

1. D'approuver les modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2023, dans les secteurs spécifiés au sommaire décisionnel;
2. D'entériner que l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée soit fait par la Ville et n'engendre aucune dépense au propriétaire ayant signifié son consentement à l'arrondissement, conformément au règlement.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 08:12

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1228785004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance spéciale du 22 août 2005, le conseil de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal procédait à l'adoption du règlement 2005-17 intitulé : " *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée* ". Or, l'Article 1 de ce règlement prévoit que le conseil d'arrondissement détermine, par résolution, les modalités du programme.

Pour l'année 2023, l'avenue Duluth a été ajoutée à la liste des rues dans le secteur de priorité A et le présent dossier vise l'approbation de ces secteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 21 25 0320 - 1218785002 - 13 décembre 2021 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2022

CA 20 25 0311 - 1208785002 - 7 décembre 2020 - Modalités du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2021

DESCRIPTION

La priorité est accordée aux secteurs A et B. Cette priorité étant accordée du sud au nord et de l'est à l'ouest, à l'intérieur de l'arrondissement.

SECTEURS	QUADRILATÈRES
A	Les rues suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • boulevard Saint-Laurent • rue Saint-Denis • avenue du Mont-Royal • rue Prince-Arthur

	<ul style="list-style-type: none"> • avenue Duluth • rue du Square-Saint-Louis
B	<p>Les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rue Sherbrooke • rue Milton • avenue des Pins • rue Cherrier • rue Roy • rue Rachel • rue Marie-Anne • boulevard Saint-Joseph • avenue Laurier • avenue Fairmount • rue Saint-Viateur • rue Bernard • avenue du Parc • rue Saint-Urbain • avenue Papineau • avenue de Lorimier • rue Van Horne
C	Le reste de l'arrondissement

JUSTIFICATION

Intervenir en priorité dans les secteurs A et B permet d'assurer une propreté accrue sur les rues les plus achalandées de l'arrondissement et où l'on retrouve le plus de graffitis.

Aussi, dans le cadre de la collaboration de l'arrondissement avec le Service de la concertation des arrondissements, les rues du secteur A sont prioritaires dans les interventions en matière de propreté.

Une fois que les secteurs A et B seront jugés propres et s'il reste du budget inutilisé, la firme mandatée par l'arrondissement pour l'enlèvement des graffitis interviendra dans le secteur C.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le respect des secteurs est dans le but d'arrimer les opérations d'enlèvement des graffitis à celles en matière de propreté, et ce concernant le programme de propreté de la Ville centre, qui place en priorité les interventions sur les artères commerciales.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LAURIN
Chef de section parcs

ENDOSSÉ PAR

Nathalie LAURIN
chef(fe) de section parcs

Le : 2022-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François DORÉ
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1220318016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Heures d'admission dans les établissements commerciaux - Recommandation au conseil municipal - Tenue du projet Perma Culture avec prolongation des heures légales de vente d'alcool au Livart.

ATTENDU QUE l'organisme le Livart a déposé un projet d'activité culturelle nocturne avec vente d'alcool dans le cadre de l'appel à projets *Événements avec prolongation des heures de vente d'alcool* de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE Le Plateau Mont-Royal a été identifié en tant que territoire où les projets admissibles à cet appel à projets peuvent se dérouler;

ATTENDU QUE le projet PERMA-CULTURE a été retenu et autorisé par la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver la demande de l'OBNL Le Livart à tenir l'activité PERMA-CULTURE dans ses locaux du 3980, rue Saint-Denis et de recommander au conseil de la ville d'autoriser le prolongement des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme à cet effet, jusqu'à 6h00, la nuit du samedi 28 janvier, du samedi 25 février et du vendredi 10 mars 2023.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 08:02

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220318016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Heures d'admission dans les établissements commerciaux - Recommandation au conseil municipal - Tenue du projet Perma Culture avec prolongation des heures légales de vente d'alcool au Livart.

CONTENU

CONTEXTE

La nuit et ses activités représentent un potentiel important pour le développement du territoire dans de plus en plus de villes du monde. À cet effet, en lien avec le **Plan de développement économique 2020** de la Ville de Montréal, qui mise, entre autres mesures, sur une politique de la vie économique nocturne pour contribuer à *mettre le commerce au cœur de la relance* (Axe 1, mesure 7), un appel à projets culturels et touristiques nocturnes, avec vente d'alcool a été lancé le 1^{er} septembre 2022. Un des objectifs de cet appel à projets est de mesurer le potentiel de la vie économique de nuit et d'évaluer les différentes mesures à prendre pour l'intégrer dans le quotidien municipal, notamment en matière de réglementation et de cohabitation. Un des projets retenus par le comité d'évaluation de l'appel à projets est prévu se tenir sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en janvier, février et mars 2023, au centre d'art multidisciplinaire Livart, établi au 3980, rue Saint-Denis.

Pour permettre la tenue de ces projets nocturnes, la Ville de Montréal doit recourir aux pouvoirs dont elle dispose depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2017 augmentant son autonomie et reconnaissant son statut de métropole du Québec. Cette loi a introduit des dispositions qui permettent au conseil municipal, à certaines conditions, d'autoriser l'exploitation d'activités commerciales qui incluent la vente d'alcool au-delà des heures prévues par la Loi sur les permis d'alcool. Ce prolongement des heures d'exploitation n'est cependant possible que dans le cadre d'un événement culturel reconnu, qui se conforme aussi à l'ensemble de la réglementation municipale en vigueur, dont celle qui s'applique à la paix et l'ordre ainsi qu'à celle concernant la sécurité publique. Cette autorisation requiert que le conseil de l'arrondissement concerné approuve cette dérogation réglementaire par voie de recommandation destinée au conseil municipal, selon la même procédure appliquée dans le cadre des promotions commerciales organisées par les sociétés de développement commercial où l'exploitation des commerces au-delà des heures prévues par la loi est demandée.

Conséquemment, il s'agit, par le présent sommaire, de signifier par résolution, que ce conseil recommande à la Ville de Montréal d'accorder l'autorisation à l'OBNL le Livart, sis au 3980, rue Saint-Denis, de réaliser son projet-pilote Perma-Culture les samedis 28 janvier et 25 février 2023 ainsi que le vendredi 10 mars 2023, entre 22:00 et 6:00 le lendemain. À cet

effet, la Direction du développement du territoire et des études techniques atteste avoir évalué la conformité du projet soumis par le Livart et son partenaire, l'agence Singular, avoir consulté le SPVM, l'équipe Promotion et événements spéciaux et la Division des études techniques concernant la faisabilité et l'acceptabilité du projet. À l'issue de ces consultations, il a été convenu de tenir au moins une rencontre de coordination avec les promoteurs quelques semaines avant la première édition de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

20 septembre 2022 - CM22 1100 : Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de MTL 24/24, dans le cadre de l'événement « NON STOP 5 ans ! », organisé à l'édifice Wilder, jusqu'à 9 h, la nuit du vendredi 30 septembre au samedi 1^{er} octobre 2022;

14 juin 2022 - CM22 0777 : Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des événements spéciaux de la saison estivale 2022 de la Société de développement commercial (SDC) boulevard Saint-Laurent, de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et du Congrès National des Italo-Canadiens;

6 juin 2022 - CA22 25 0144 : Appui de la demande de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent auprès du conseil de la ville, à l'effet d'accorder une dérogation sur les heures et certains jours d'admission dans les établissements commerciaux de son territoire.

DESCRIPTION

Parmi les mesures de son **Plan de développement économique 2020**, la Ville de Montréal mise sur l'élaboration d'une politique de la vie économique nocturne pour contribuer à *mettre le commerce au cœur de la relance* (Axe 1, mesure 7). Comme moyen pour évaluer le potentiel économique et sa cohabitation avec les autres fonctions urbaines, un appel à projets a été lancé en septembre dernier auprès des organismes à but non lucratif (OBNL). Celui-ci invitait les OBNL à soumettre des projets pilotes de nature culturelle et au potentiel touristique à se tenir au-delà des heures usuelles et comprenant la vente et la consommation d'alcool. L'admissibilité à cet appel à projets et au soutien financier maximal de 50 000 \$ par projet était soumise aux conditions qui suivent :

- présenter des projets innovants ayant une dimension culturelle importante et un impact touristique significatif;
- être réalisé dans l'un des cinq (5) arrondissements centraux, dont Le Plateau-Mont-Royal;
- être réalisé entre le 16 décembre 2022 et le 31 mars 2023;
- se faire en partenariat avec un lieu de diffusion montréalais (salle de spectacle, théâtre, musée, restaurant, etc.);
- prévenir les enjeux de sécurité (méfais, surconsommation, etc.);
- minimiser les impacts du projet sur son écosystème (gestion sonore innovante, médiation avec les participants et les résidents, etc.);
- obtenir l'appui de l'arrondissement avant le dépôt du projet au comité de sélection et joindre cet appui signifié à son dossier de candidature.

D'abord soumis à l'arrondissement, le projet préliminaire du Livart a obtenu l'appui demandé après qu'il ait été vérifié que la tenue du projet Perma-Culture ne serait pas contraire à l'intérêt public ni à la sécurité publique et que les mesures préconisées pour ne pas nuire à la tranquillité publique étaient adéquates. La lettre d'appui, jointe au présent sommaire, a été acheminée le 17 octobre 2022.

Aussi en pièce jointe au présent sommaire, la présentation du projet Perma-Culture. Ci-après

son résumé.

Perma-Culture est constitué d'une série de trois (3) événements à se tenir une fois par mois entre janvier et mars 2023. Le projet se présente comme un nouvel écosystème festif, engagé et responsable dont l'objectif est de promouvoir la musique électronique locale et sensibiliser les 18-35 ans aux enjeux socioculturels et environnementaux qui entourent le monde de la nuit et de la fête. Le premier événement, à la mi-janvier, a comme la thématique l'inclusion et la diversité en événements et festivals. Le second événement, à la mi-février, a comme thématique les risques liés à la consommation des drogues en événements. Sa tenue s'intégrera aussi à La Nuit Blanche de Montréal 2023. Le troisième et dernier événement se déroulera à la mi-mars sous le thème de de l'écoresponsabilité en situation événementielle et en festival. En parallèle, une exposition sur le « surcyclage » sera en cours dans la galerie du Livart.

Perma-Culture présentera une dizaine d'artistes de la scène électronique québécoise, trois (3) têtes d'affiche de renommée internationale et entre cinq (5) à dix (10) conférenciers, chacun ambassadeur de son mouvement en lien avec la thématique abordée. À chacune de ces soirées, à compter de 22h00, l'événement se déplace dans la grande salle du sous-sol où artistes et acteurs des scènes locale et internationale inviteront l'assistance à leur performance festive jusqu'à l'aube du lendemain. La participation aux événements est payante, au prix moyen de 30 \$ pour l'expérience festive et 20 \$ pour les conférences. Entre 250 et 350 participants sont attendus à chacune des soirées soit un total de 1000 participants. La participation en virtuel sera aussi possible, les promoteurs prévoyant enregistrer et diffuser le tout sur le web. Enfin, les revenus générés par les soirées contribueront au financement du Livart.

La mitigation, un élément clé du projet-pilote.

Un des principaux objectifs du projet-pilote est de mesurer l'impact de la vie nocturne sur le milieu. Le respect de la réglementation sur la paix et l'ordre et sur le bruit notamment doit être assuré par des mesures concrètes répondant aux critères de l'appel à projets. Ces mesures ont été un des éléments importants dans la sélection des projets.

Les mesures préconisées par le Livart et son partenaire pour prévenir les impacts négatifs sur le voisinage avant, pendant et après les soirées Perma-Culture sont, en premier lieu, de s'associer avec une agence de sécurité. Le Livart, Singular et l'agence de sécurité mobiliseront chacun un superviseur afin d'assurer le bon déroulement des événements. Délégant ainsi la responsabilité à trois (3) personnes distinctes à chaque événement. Le Livart sera responsable de la sécurité et du service de ménage, Singular, pour sa part, mandatera les autres parties prenantes de l'événement, dont notamment les équipes chargées de la prévention des méfaits (GRIP, PLURI, premier répondant).

Entre autres mesures, les promoteurs assureront aussi :

- L'annonce de la tenue de l'événement au voisinage deux (2) semaines avant chaque occasion;
- L'implantation d'une ligne de communication directe entre le voisinage et les organisateurs;
- La présence d'un premier répondant afin de fournir les premiers soins aux personnes dans le besoin;
- La présence d'un ingénieur en sonorisation et d'appareils de mesure (sonomètre, audio dosimètre);
- La distribution gratuite d'alcootests au cours des soirées.

JUSTIFICATION

Ce projet pilote s'inscrit dans une perspective de relance et de dynamisation des activités économiques nocturnes. Il s'agit d'un premier événement d'une série qui pourrait impliquer d'autres partenaires économiques à moyen - long terme et dans le cadre des orientations du

chantier de la Ville sur la vie économique nocturne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats visés par les priorités 14, 19 et 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet Perma-Culture permettra à la Ville de Montréal, au Service du développement économique ainsi qu'à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal de colliger diverses données qui permettront d'alimenter la réflexion sur la politique de vie nocturne à venir.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cet événement s'inscrit dans une perspective de relance économique post pandémie de la COVID-19. Les activités prévues se feront dans le respect des normes sanitaires en vigueur en janvier, février et mars 2023.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce jour. Le Livart et ses partenaires sont responsables de leur propre promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 5 décembre : Adoption de la résolution du conseil de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal recommandant au conseil municipal d'autoriser la tenue de Perma-Culture;
- 23 janvier 2023 : Adoption de la résolution autorisant le prolongement des heures d'exploitation du permis de réunion par le conseil municipal;
- Mi-janvier 2023 : Tenue d'une rencontre de coordination pré-événement entre l'arrondissement, les parties prenantes et les promoteurs de Perma-Culture;
- 28 janvier 2023 : Tenue de la première des trois (3) soirées Perma-Culture jusqu'au lendemain, 29 janvier au Livart;
- 25 février 2023 : Tenue de la seconde soirée Perma-Culture jusqu'au lendemain, 26 février au Livart;
- 10 mars 2023 : Tenue de la troisième et dernière soirée Perma-Culture jusqu'au lendemain, 11 mars au Livart;
- Mi-juin 2023 : Dépôt du bilan de l'activité Le Livart

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Thomas PELTIER, Service du développement économique

Lecture :

Thomas PELTIER, 15 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2022-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur du développement du territoire et des
études techniques



Dossier # : 1220482003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10).

VU l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10)* à la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

VU le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est, par conséquent, recommandé:

D'adopter le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10)*.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 08:19

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220482003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10).

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, de ses services ou ses activités. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2023 est tributaire de l'application de ces tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0308: Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2022 (2021-09)* - séance ordinaire du 13 décembre 2021

CA20 25 0331: Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2021 (2020-12)* - séance extraordinaire du 18 décembre 2020

CA19 25 0400 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2020 (2019-14)* - séance extraordinaire du 10 décembre 2019

DESCRIPTION

Le règlement 2022-10 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2023* remplace le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2022 (2021-09)*.

La majorité des tarifs a été augmentée de 3 %.

JUSTIFICATION

La hausse de 3 % s'appliquant sur la majorité des tarifs du nouveau règlement permettra d'atteindre les objectifs de recettes au budget de l'année 2023 et de maintenir le niveau de service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les présentes modifications permettront d'atteindre les objectifs de recettes prévus au budget de 2023.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nouvelle tarification fera l'objet d'une stratégie de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'avis de motion et le dépôt du projet du règlement 2022-10 est prévu pour le conseil ordinaire du 5 décembre 2022;

L'adoption de ce règlement est prévu lors du conseil extraordinaire subséquent avant la fin de l'année 2022;

L'avis public sera publié sur le site Internet de l'arrondissement avant la fin de l'année 2022, avec l'entrée en vigueur du règlement au 1er janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-17

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1227272008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1), afin de préciser certaines modalités et encadrements liés aux cafés-terrasses, placotoirs et terrasses mutualisées, pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :
D'adopter le Règlement (2022-12) modifiant le *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1).

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 14:29

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227272008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1), afin de préciser certaines modalités et encadrements liés aux cafés-terrasses, placottoirs et terrasses mutualisées, pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

CONTENU**CONTEXTE**

C'est dans une vision d'amélioration continue des pratiques de construction et pour sensibiliser, entre autre, la construction des cafés-terrasses à l'accessibilité universelle que le règlement sur l'occupation du domaine public est ajusté.

Suivant les différentes demandes du milieu commercial et social, la présente modification réglementaire vise à apporter :

1. des changements suivant les modalités de tarification des permis d'occupation périodique du domaine public;
2. des précisions sur certains éléments d'encadrement des cafés-terrasses, placottoirs et terrasses mutualisées;
3. l'ajout de la notion d'autorisation d'installation d'un café-terrasse pour un commerçant situé à un étage supérieur au rez-de-chaussée;
4. des précisions sur certaines normes d'accessibilité universelle aux cafés-terrasses, placottoirs et terrasses mutualisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à :

- Définir les exploitants et les associations commerciales comme demandeurs de permis d'occupation périodique pour les placottoirs;
- Définir que les terrasses mutualisées peuvent être mises en place par des exploitants et une association de commerçants ou des exploitants et un OBNL;
- Proposer le nouveau mode de tarification pour les permis d'occupation périodique basé sur la superficie utilisée et le zonage dans laquelle est située l'occupation;
- Ajouter qu'un plan présenté pour une demande de permis doit représenter des mesures

dans le système métrique et l'emplacement des places accessibles universellement si applicable;

- Ajouter le zonage et le nombre de place assises autorisé pour un café-terrasse situé dans un secteur d'usage principal de la catégorie de l'habitation, sur le permis d'occupation périodique afin d'aider les policiers lors de problèmes associés à des nuisances;
- Ajouter la notion d'autorisation d'installation d'une occupation périodique sur le domaine public lorsque le demandeur est situé à un étage supérieur au rez-de-chaussée;
- Préciser qu'une occupation périodique ne peut être supérieure à 25 m de long;
- Préciser qu'il doit y avoir un dégagement de 1,2 m d'une autre occupation si la longueur cumulative des cafés-terrasses, placotoirs ou terrasses mutualisées excède 25 m de longueur, pour permettre le passage des services d'urgences ainsi que de faciliter les différentes collectes;
- Préciser que le dégagement requis autour d'un fût de feu de signalisation comprenant un boîtier de contrôle est passé de 0,01 m à 1 m à la demande de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de signalisation et du marquage (EESM), de la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Préciser la profondeur maximale d'une terrasse adjacente au REV sur la rue Saint-Denis pour permettre une déviation sécuritaire de la piste cyclable;
- Préciser les caractéristiques d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite pour la meilleure compréhension et d'y ajouter des critères d'accessibilité universelle tel que des garde-corps, des bandes de couleur, la construction à l'intérieur de l'aménagement et la hauteur maximale du joint entre le trottoir et la chaussée;
- Préciser que les bacs de protection doivent être fixés à l'occupation;
- Préciser que si l'aménagement comporte une plate-forme, celle-ci doit avoir une surface stable, ferme et antidérapante;
- Préciser qu'un joint vertical entre le trottoir et la plate-forme d'un aménagement passe de 0,02 m à 0,013 m suivant les critères d'aménagement universellement accessible;
- Proposer que 20 % des places assises et jamais moins d'une table soient conçues pour permettre l'accès aux personnes en fauteuils roulants dans café-terrasse et les terrasses mutualisées tout en retirant les caractéristiques physique de construction d'une table accessible aux personnes en fauteuil roulant;
- Préciser que l'interdiction d'utilisation du PVC sur une occupation ne couvre pas les parties non visible et les matériaux de recouvrement de toit de l'abri fixe si celui-ci est transparent;
- Proposer les critères d'aménagement d'un abri fixe construit selon la technique de la charpente à claire-voie (pergola);
- Préciser qu'une terrasse faisant moins de 2.1 m de largeur se voit exemptée des normes d'accessibilité universelle qui l'empêchait de s'installer;
- Préciser qu'il n'est pas obligatoire d'avoir un accès secondaire à un café-terrasse sur la chaussée lors d'un événement de piétonnisation;
- Retirer l'autorisation d'avoir une tente de style chapiteau pour un café-terrasse installé sur une piétonnisation puisque l'abri fixe est maintenant permis;
- Ajouter un encadrement pour la portion de la rue Gilford entre la rue Saint-Denis et Rivard qui sera construite en rue piétonne permanente à l'été 2023 et pour lequel on a un espace réservé aux terrasses. Les normes proposées sont les mêmes que celles pour les zones sur Prince-Arthur Est;
- Retirer la notion d'ordonnance pour l'obtention d'un permis d'occupation périodique pour un placotoir et ajouter les normes de construction similaires aux autres occupations :
 - 25 m de long maximum;
 - être à 1,2 m d'une autre occupation si la longueur excède 25 m de long;
 - avoir un garde-corps ou un muret du côté de la chaussée;
 - avoir des végétaux sur le pourtour;
 - ne pas comprendre de système d'amplification sonore, de réservoir de

substances combustibles, de système pour la cuisson, de vinyl ou tissus sur le garde-corps, de revêtement de sol, de desserte et de mobilier amovible;

- être aménagé pour que le trottoir soit accessible sur 1,8 m;
- permettre un système de chauffage électrique sous certaines conditions;
- ne pas obstruer une sortie d'évacuation d'un immeuble;
- son accès doit être de minimum 1,2 m de large et situé en façade de l'exploitant;
- préciser les normes requises en cas de construction d'une rampe d'accès;
- préciser les normes requises pour la construction d'une plateforme;
- préciser les normes requises de construction d'un abri fixe;
- retirer les normes qualitatives qui étaient associées aux exigences à valider via une ordonnance.

JUSTIFICATION

Suivant les tarifs réduits et les aides monétaires en mode pandémie instaurés en 2020, il est de mise de revoir le mode de tarification des permis d'occupation périodique post-pandémie. Pour refléter les besoins du milieu, il a été décidé de calculer les occupations au mètre carré et selon le zonage pour améliorer la compréhension du calcul initial. Pour les tarifs 2023, les frais d'étude seront réduits de 50% pour les permis d'occupation périodiques, ils seront à 100% pour 2024.

Également, suivant une demande soutenue du milieu pour pouvoir faire des demandes de permis d'occupation périodique du domaine public pour des établissements initialement refusés à cause du règlement d'urbanisme, cette modification réglementaire vient corriger la situation et permettre les exploitants situés sur des étages supérieurs au rez-de-chaussée de déposer une demande de permis d'occupation périodique.

Pour régulariser certaines installations et répondre à la demande des commerçants de pouvoir couvrir leurs terrasses et ainsi permettre une meilleure utilisation des cafés-terrasses, le règlement a été ajusté pour autoriser les abris fixes selon différentes normes.

Dans une vision d'accessibilité universelle, certaines normes de construction ont été ajustées pour inclure les meilleures pratiques du milieu.

Les bénéfices attendus de cette modification sont donc de l'ordre monétaire, social et normatif et la Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à la présente modification réglementaire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suivant la fin du mode de tarification et des gratuités associées à la période COVID 19, l'arrondissement revoit son mode de tarification des permis d'occupation périodique.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Autoriser un nouveau mode d'implantation des occupations périodiques sur le domaine public.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site internet de l'arrondissement. Le Guide d'aménagement des cafés-terrasses sera également adapté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du Règlement 2022-12 - CA 05 décembre 2022
Adoption du Règlement 2022-12 - CA spécial en décembre 2022
Diffusion sur le site Internet de l'arrondissement et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2022-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-développement du territoire et

etudes techniques



Dossier # : 1220318015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2022-21) modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA PMR 2004-16).

ATTENDU l'adoption, par le conseil de la Ville de Montréal le 22 novembre 2022, des *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)* et le *Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales* ;

ATTENDU l'obligation de concordance du règlement d'arrondissement sur les SDC avec les règlements ci-haut cités;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et du Secrétariat de l'arrondissement, il est recommandé :

D'adopter le règlement modifiant le règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16) tel que spécifié dans le dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-21 16:07

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220318015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2022-21) modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA PMR 2004-16).

CONTENU

CONTEXTE

À sa rencontre du 12 octobre 2022, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution recommandant l'inscription de deux (2) projets de règlements concernant les Sociétés de développement commercial (SDC) à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal pour la promulgation d'un avis de motion menant à leur adoption. Les règlements concernés sont respectivement, le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)* et le *Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales*.

Par voie d'une résolution adoptée par le conseil de la Ville de Montréal le 21 novembre 2022, mais dont le numéro n'est pas connu au moment de rédiger ce sommaire, le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)* a été adopté. En fonction de ce règlement, des modifications réglementaires sont requises dans chaque arrondissement disposant d'un règlement interne sur les SDC, et ce, avant la fin de l'année 2022. Cette modification est nécessaire pour qu'à partir du 1er janvier 2023, l'adoption de dispositions réglementaires visant la fixation des moyens de transmission des avis de convocation à toute assemblée générale des SDC soit exercée par le conseil de la Ville de Montréal et non plus par les arrondissements concernés.

Par l'adoption d'une seconde résolution concernant les SDC le 21 novembre 2022, le conseil municipal a autorisé l'entrée en vigueur du *Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales*. Ce second règlement prendra aussi effet le 1er janvier 2023 entraînant aussi le besoin d'intégrer de nouvelles dispositions aux règlements d'arrondissement sur les SDC.

Il s'agit, par le présent sommaire, d'ajouter au Règlement sur les SDC, des articles concernant l'avis de convocation lors de requêtes en constitution des nouvelles SDC et une modification visant à assurer la cohérence du règlement sur les SDC de l'arrondissement avec l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes. Ces articles concernent la date limite de tenue d'une assemblée au cours de laquelle le budget doit être adopté et certaines autres

dispositions sur le budget de fonctionnement de la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12 octobre 2022 - CE22 1678 : Il est **RÉSOLU** :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

13 décembre 2007 - CA07 250441 : Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial* (RCA PMR 2007-21).

DESCRIPTION

Les modifications du présent projet de règlement sont détaillées comme suit :

1. Le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) est modifié à son article 11 par :

1° le remplacement du premier alinéa, par le suivant :

« Les signataires de la requête en constitution de la société remettent un avis de convocation à tous les membres, au moins 10 jours avant l'assemblée. » ;

2° la suppression du deuxième alinéa.

JUSTIFICATION

Sans ces modifications, les règlements sur les SDC des arrondissements ne seront pas cohérents avec la nouvelle version du règlement 03-108. De plus, il en résulterait une confusion quant à l'applicabilité des articles contenus dans les règlements d'arrondissement et qui seraient en contradiction avec les dispositions relatives à la transmission des avis de convocation du Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public d'entrée en vigueur sera publié au lendemain de son adoption.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Séance du 5 décembre 2022;

- Adoption du Règlement : À une séance ultérieure;
- Entrée en vigueur du Règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2022-11-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur du développement du territoire et des
études techniques



Dossier # : 1223945010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2023 (2022-07).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2023 (2022-07)*.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-25 10:18

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223945010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2023 (2022-07).

CONTENU**CONTEXTE**

Dans la foulée de la réforme du financement des arrondissements qui a été amorcée en 2012, certaines mesures ont été instaurées, notamment la cession aux arrondissements, dès janvier 2013, d'un espace fiscal correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière sur tout immeuble imposable situé sur leur territoire, et d'une diminution équivalente des transferts centraux qui leur sont versés. Cette mesure permet aux arrondissements de profiter de leur croissance fiscale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 00307- 13 décembre 2021 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2022 (2020-09). - Numéro de dossier : 1213945014 

CA20 25 0262 - 2 novembre 2020 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2021 (2020-09). - Numéro de dossier : 1203945015 

CA19 25 0387 - 2 décembre 2019 - Adoption du règlement 2019-19 - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2020 - Numéro de dossier : 1197304003 

DESCRIPTION

Pour parfaire son montage financier de l'exercice 2023, l'arrondissement a décidé de se prévaloir d'une marge de manoeuvre possible par l'utilisation de son espace fiscal. Ainsi, la taxe relative aux services a été indexé de 6,0%.

JUSTIFICATION

L'enveloppe budgétaire 2023 reçue de la Ville ne permet pas de rencontrer pleinement les obligations contractuelles et légales, de maintenir le niveau de service aux citoyens et d'assumer certaines contraintes. Pour présenter un budget équilibré, l'arrondissement devait compenser une somme de 2,6 M\$. Pour ce faire, la stratégie budgétaire choisie a été de rationaliser des activités, d'ajuster la cible de certains revenus locaux, d'indexer de 6,0% la taxe relative aux services, soit en deçà du taux d'inflation prévu et d'utiliser une partie des surplus accumulés de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe locale établie par l'arrondissement à 0,0537 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2022 a été indexée pour l'année 2023. Cependant, l'ajustement de l'assiette de taxation ainsi que la croissance immobilière ont pour effet de ramener le taux à 0,0514 \$ par 100 \$ d'évaluation pour 2023, pour tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement. La valeur de l'espace fiscal représente une somme estimée à 11 439 600 \$ pour l'année 2023, soit une augmentation de 634 800 \$ par rapport à 2022.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption de cette taxe, l'arrondissement ne pourra faire face à toutes ses obligations en 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour l'année d'imposition 2023, voici les étapes subséquentes :

- Avis public d'avis de motion du projet de règlement : **21 octobre 2022**
- Adoption de l'avis de motion et dépôt du projet du règlement 2022-07 : **7 novembre 2022**
- Avis public d'adoption du règlement 2022-07 : **18 novembre 2022**
- Adoption du règlement 2022-07 : **5 décembre 2022**
- Entrée en vigueur du règlement 2022-07: **1er janvier 2023**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur l'ensemble ou une partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances
Emmanuelle PERRIER, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugeniu RASCU
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-21

André PANI
Chef de division - ressources financières et
matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1222583006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (RRVM, c. C-3.2) relativement à l'hébergement touristique (2022-09).

DONNER UN AVIS DE MOTION ET DÉPOSER LE PROJET DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) ET LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS CERTIFICATS D'AUTORISATION (RRVM, C. C-3.2) RELATIVEMENT À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (2022-09)

VU l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU l'article 369 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite maintenir un équilibre entre l'offre de logement pour les citoyens et l'hébergement pour les visiteurs;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contrer les pratiques d'hébergement touristique à visées commerciales abusives;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil d'arrondissement, il sera présenté pour adoption le projet du Règlement 2022-09 intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (RRVM, c. C-3.2) relativement à l'hébergement touristique*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-11 10:43

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222583006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (RRVM, c. C-3.2) relativement à l'hébergement touristique (2022-09).

CONTENU

CONTEXTE

En 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (C-3.2) afin d'encadrer l'exploitation d'une résidence de tourisme* (2020-08). Par ce règlement, l'arrondissement a notamment défini distinctement une résidence de tourisme collaborative et une résidence de tourisme commerciale, précisé qu'une résidence de tourisme collaborative est autorisée sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement et limité les endroits où une résidence de tourisme commerciale est autorisée.

Conséquemment, l'arrondissement souhaite mettre en œuvre des moyens supplémentaires et assurer un rôle plus actif dans le contrôle des résidences de tourisme commerciales, principalement par l'émission de constats d'infractions avec amendes aux exploitants de telles résidences en dehors des secteurs où elles sont autorisées. À cet effet, il analyse l'éventail de ses pouvoirs et se questionne sur la justesse des amendes prévues dans sa réglementation.

À cet égard, l'article 684 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* fixe les montants d'amendes suivants pour toute infraction à ce règlement, dont pour une infraction à l'article 121, « en ayant occupé ou autorisé l'occupation d'un lot, d'un bâtiment ou d'un terrain dans un secteur d'usages donné à des fins autres que celles prévues au règlement » :

- S'il s'agit d'une personne physique:
 - a) pour une première infraction, d'une amende de 350 \$ à 700 \$;
 - b) pour une première récidive, d'une amende de 700 \$ à 1 400 \$;
 - c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 400 \$ à 2 000 \$;.
- S'il s'agit d'une personne morale :
 - a) pour une première infraction, d'une amende de 700 \$ à 1 400 \$;
 - b) pour une première récidive, d'une amende de 1 400 \$ à 2 800 \$;
 - c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 800 \$ à 4 000\$.

Pour sa part, l'article 31.0.1 du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation* (C-3.2) fixe les montants d'amendes spécifiques suivants pour une infraction à son article 3, « en ayant occupé ou laissé une personne occuper OU maintenu l'occupation ou laissé une personne maintenir l'occupation d'un établissement pour lequel aucun certificat d'occupation n'a été délivré » :

- S'il s'agit d'une personne physique :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 200 \$ à 600 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 600 \$ à 1 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$.

- S'il s'agit d'une personne morale :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 400 \$ à 1 200 \$;
- b) pour une première récidive, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$;
- c) pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.

Or, dans le cas, entre autres, de résidences de tourisme commerciales « illégales », les montants fixés paraissent peu dissuasifs, notamment ceux pour une première infraction, passablement moins élevés que ceux autorisés par la *Loi sur les cités et villes* .

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans le contexte où, depuis le 1er septembre 2022, est en vigueur le nouveau *Règlement sur l'hébergement touristique* de la province de Québec qui, notamment, réduit de 10 à 3 le nombre de catégories d'établissements d'hébergement touristique et remplace la classification obligatoire d'un établissement par une procédure d'enregistrement.

Enfin, dans le cadre de la présente démarche de bonification des mesures d'encadrement de l'hébergement touristique et parallèlement à l'adoption du présent règlement, il sera proposé d'établir, dans la révision annuelle des tarifs pour l'année 2023 (dossier 1220482003), un tarif spécifique plus élevé pour l'étude d'une demande de certificat d'occupation pour un usage gîte, hôtel ou résidence de tourisme commerciale (tarif général actuel de 330 \$), représentatif du travail d'analyse requis pour une telle demande et s'approchant de celui spécifique à l'usage restaurant (tarif actuel de 570 \$). Il sera aussi proposé de développer un outil de validation de la liste des renseignements permettant de vérifier si l'usage d'hébergement touristique est conforme à la réglementation municipale applicable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0306 (1205924009) - 7 décembre 2020 : Adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M. c. C-3.2), afin d'encadrer l'exploitation d'une résidence de tourisme (2020-08)* .

DESCRIPTION

La Direction propose les modifications suivantes au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et au *Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (C-3.2)*:

- Augmenter ainsi le montant des amendes pour des infractions liées à l'occupation ou à l'absence d'un certificat d'occupation pour un gîte, un hôtel ou une résidence de tourisme commerciale :
 1. S'il s'agit d'une personne physique :
 - a) pour une première infraction, d'une amende de 1 000 \$;
 - b) pour toute récidive, d'une amende de 2 000 \$.

2. S'il s'agit d'une personne morale :
 - a) pour une première infraction, d'une amende de 2 000 \$;
 - b) pour toute récidive, d'une amende de 4 000 \$.
- Retirer l'obligation d'accompagner une demande de certificat d'occupation pour un gîte, un hôtel ou une résidence de tourisme commerciale d'une attestation de classification délivrée en vertu de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- Contrer les pratiques d'hébergement touristique à visées commerciales abusives;
- Maintenir un équilibre entre l'offre de logement pour les citoyens et l'hébergement pour les visiteurs.

Le présent projet ne contient pas d'éléments devant faire l'objet d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion et en équité. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en accessibilité universelle et aux engagements en changements climatiques puisqu'il ne concerne pas des modifications réglementaires à l'égard de tels enjeux d'aménagement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'arrêté 2022-022 du 18 mars 2022 a abrogé l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021 qui prévoyait que les procédures de consultation publique devaient être remplacées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par l'effet de cette abrogation, toute nouvelle procédure doit désormais se tenir selon le cadre légal habituel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- CA du 7 novembre 2022 : Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2022-

09

- CA du 5 décembre 2022 : Adoption du règlement 2022-09
- Avis public d'entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane B MORIN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-09

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme, patrimoine et services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur - Développement du territoire et études techniques



Dossier # : 1227272007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement C-4.1 pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

ATTENDU QUE cette modification réglementaire permettrait d'assurer une gestion cohérente, uniforme et harmonisée du stationnement sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'adopter le Règlement (2022-11) modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1) pour permettre la mise à jour des bornes de paiement de stationnement et des distributeurs à laquelle l'Agence doit procéder afin de se conformer aux exigences des réseaux de paiement en matière de sécurité, mais également pour permettre un plus grand choix de mode de paiement pour les clients des stationnements tarifés.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-05 13:25

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227272007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement C-4.1 pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 2008, les arrondissements ont la compétence quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative au contrôle de la circulation et du stationnement sur le réseau artériel suivant une délégation du conseil de la ville en vertu du Règlement 08-055, sauf certaines exceptions. Les arrondissements sont donc compétents à cet égard, tant sur le réseau local que artériel.

Créée dans l'optique d'assurer une gestion cohérente, uniforme et harmonisée du stationnement sur l'ensemble du territoire, l'Agence de mobilité durable (l'Agence) est, depuis le 1er janvier 2020, le gestionnaire du stationnement de la Ville de Montréal. Celle-ci, prenant le relais de la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM) exerçant ce rôle depuis 1995, est responsable de la gestion du stationnement tarifé sur rue, autant sur le réseau artériel que local, ainsi que dans les terrains de stationnement (autoparcs) relevant de la compétence du conseil de la ville.

De ce qui précède, l'Agence est responsable de la perception et de l'entretien des bornes de paiement de stationnement et des distributeurs mais les règlements régissant les modes de paiement autorisés et autres conditions sont de compétence d'arrondissement.

Il convient donc à l'arrondissement de modifier son règlement pour permettre la mise à jour des bornes de paiement de stationnement et des distributeurs à laquelle l'Agence doit procéder afin de se conformer aux exigences des réseaux de paiement en matière de sécurité, mais également pour permettre un plus grand choix de mode de paiement pour les

clients des stationnements tarifés.

Le présent sommaire a pour objet de recommander l'adoption par le conseil d'arrondissement de modifications au règlement sur la circulation et le stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA20 25 0110 Adoption du Règlement (2020-04) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée.

DESCRIPTION

1. Une première modification au règlement sur la circulation et le stationnement visent à permettre, l'utilisation de tout mode de paiement adéquat (carte de débit/crédit, Google Pay, Apple Pay, Paypal, etc.) et d'applications tierces (Transit, Google, P\$ Service Mobile, etc.) pour la perception de la tarification du stationnement. Présentement seul le paiement par carte de crédit est permis aux bornes par ces règlements.
2. Il y est également supprimé la limite de deux paiements consécutifs au moyen de l'application en ligne de paiement du stationnement.
3. Le délai de pose de signalisation temporaire d'interdiction de stationner est rapporté à minimum 12h.

JUSTIFICATION

1. Le nouveau système implanté par l'Agence de mobilité durable dans les bornes et distributeurs dont elle a la gestion permet d'améliorer :
 - La sécurité des données des utilisateurs (mise en place indispensable des normes de sécurité EMV pour les paiements par carte de crédit, exigée par les réseaux de paiement)
 - L'expérience client des usagers du stationnement tarifé, en offrant plusieurs modes de paiement :
 - ◊ Ajout de l'utilisation de la carte de débit;
 - ◊ Ajout du paiement sans contact;
 - ◊ Ajout du paiement par le biais d'applications (ex: Google Pay, etc.).
2. La limite au nombre de paiements consécutifs au moyen de l'application en ligne de paiement du stationnement entre en effet en contradiction avec le projet de tarification progressive actuellement en réflexion à l'Agence de mobilité durable et n'a plus lieu d'être.
3. Une harmonisation des pratiques entre les arrondissements concernant le délai de pose de signalisation temporaire permet aux agents qui interviennent puissent appliquer le même délai quel que soit le territoire où ils interviennent. Cela crée plus d'équité entre les détenteurs de permis d'occupation du domaine public et ce, quel que soit le territoire, tout en évitant des erreurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications demandées n'ont pas d'impacts financiers.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter des modifications au règlement aurait les impacts suivants :

1. Le déploiement du mode de paiement par Flash Interac (carte de débit) est interrelié avec la mise en place indispensable des normes de sécurité EMV pour les paiements par carte de crédit. Or l'absence de mise au norme pourrait mettre la Ville à risque lors de l'utilisation de cartes de crédit par les clients du stationnement tarifé;
2. La tarification du stationnement ne pourrait évoluer vers une tarification modulaire en conservant la limitation actuelle sur le nombre de paiement consécutifs autorisés;
3. Le travail des agents de stationnement est complexifié par les variations de règlement d'un arrondissement à un autre.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement : 07 novembre 2022

Adoption du règlement : 05 décembre 2022

Implantation : décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Camille LECLERC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marina FRESSANCOURT, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-03

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques



Dossier # : 1220318012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Laurier Ouest-PMR pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation à ses membres (2022-15).

ATTENDU QUE la Société de développement commercial rue Laurier Ouest-PMR a procédé, le 27 septembre 2022, à l'adoption de son budget 2023 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial rue Laurier Ouest-PMR pour l'année 2023 doit atteindre 95 337 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2023, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial rue Laurier Ouest-PMR;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation pour adoption, à une séance subséquente, d'un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Laurier Ouest-PMR pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation à ses membres, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220318012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial rue Laurier Ouest-PMR pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation à ses membres (2022-15).

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes stipule que toute société de développement commercial (SDC) doit adopter son budget annuel en assemblée générale convoquée spécifiquement à cette fin. L'article 458.27 de la loi précise d'une part que le conseil municipal peut approuver le budget adopté par l'assemblée de la SDC, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption et d'autre part, qu'il peut décréter par règlement, la cotisation et les modalités de perception auprès des membres de la SDC.

À cet égard, par les dispositions de l'article 1, paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108), la Ville de Montréal délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

Le présent dossier décisionnel a donc pour objet l'adoption, par ce conseil, du règlement approuvant le budget de l'année 2023 de la Société de développement commercial Laurier Ouest-PMR et les modalités à appliquer par le Service des finances pour percevoir les cotisations des établissements membres de la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0311 - 13 décembre 2021 : Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation à ses membres (2021-12);

CA21 25 0271 - 22 novembre 2021 : Avis de motion et adoption du projet du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation à ses membres (2021-12);

CA20 25 0335 - 18 décembre 2020 : Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une

cotisation à ses membres (2020-18);

CA20 25 0303 - 7 décembre 2020 : Avis de motion et dépôt du projet du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-18).

DESCRIPTION

L'assemblée générale annuelle de la Société de développement commercial Laurier Ouest-PMR (SDC) a, le 27 septembre 2022, adopté une résolution fixant son budget se terminant le 31 décembre 2023 à 185 220,00 \$. La SDC demande à la Ville de Montréal de percevoir la somme de 95 337,00 \$ en cotisations auprès de ses membres. La SDC prévoit aussi éponger tout déficit entre les dépenses prévues et les revenus générés en 2023 à même ses surplus accumulés.

La somme à percevoir requiert que le Service des finances détermine au préalable le taux de cotisation à appliquer à la valeur foncière pondérée pour chacun des établissements, tenus par la loi, à contribuer à la SDC. Le taux établi par le Service des finances dans le projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest-PMR pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation à ses membres (2022-15), joint au présent sommaire, tient compte de ce calcul et reflète la volonté exprimée par les membres de la SDC.

JUSTIFICATION

Cette procédure est conforme aux dispositions de l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes, la SDC ayant tenu son assemblée générale le 27 septembre 2022 et produit un procès-verbal conforme dont l'extrait est joint au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre priorités qui suivent :

4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 7 novembre 2022

Adoption du sommaire addenda et adoption du Règlement : 5 décembre 2022

Imposition des cotisations : Février 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Une vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2022-10-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1220318013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation à ses membres (2022-16).

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a procédé, le 29 mars 2022, à l'adoption de son budget 2023 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour l'année 2023 doit atteindre 220 000,00 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2023, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation pour adoption, à une séance subséquente, d'un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation à ses membres, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220318013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation à ses membres (2022-16).

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes stipule que toute société de développement commercial (SDC) doit adopter son budget annuel en assemblée générale convoquée spécifiquement à cette fin. L'article 458.27 de la loi précise d'une part que le conseil municipal peut approuver le budget adopté par l'assemblée de la SDC, après s'être assuré que toutes les formalités aient été suivies pour son adoption et d'autre part, qu'il peut décréter par règlement, la cotisation et les modalités de perception auprès des membres de la SDC.

À cet égard, par les dispositions de l'article 1, paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108), la Ville de Montréal délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

Le présent dossier décisionnel a donc pour objet l'adoption, par ce conseil, du règlement approuvant le budget de l'année 2023 de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis et les modalités à appliquer par le Service des finances pour percevoir les cotisations des établissements membres de la SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 25 0312 - 13 décembre 2021 : Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation à ses membres (2021-13);

CA21 25 0272 - 22 novembre 2021 : Avis de motion et adoption du projet du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, et imposant une cotisation à ses membres (2021-13);

CA20 25 0334 - 18 décembre 2020 : Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-

Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-17);

CA20 25 0302 - 7 décembre 2020 : Avis de motion et dépôt du projet du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-17).

DESCRIPTION

L'assemblée générale annuelle de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC) a, le 29 mars 2022, adopté une résolution fixant son budget se terminant le 31 décembre 2023 à 407 140,00 \$. Afin d'atteindre cet objectif financier, la SDC demande à la Ville de Montréal de percevoir la somme de 220 000,00 \$ en cotisations auprès de ses membres. La SDC prévoit aussi éponger tout déficit entre les dépenses prévues et les revenus générés en 2023 à même ses surplus accumulés.

La somme à percevoir requiert que le Service des finances détermine au préalable le taux de cotisation à appliquer à la superficie occupée par chacun des établissements, tenus par la loi, à contribuer à la SDC. Le taux ainsi établi est spécifié dans le projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons Rue Saint-Denis pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation à ses membres (2022-16), joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Cette procédure est conforme aux dispositions de l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes, la SDC ayant tenu son assemblée générale le 29 mars 2022 et produit un procès-verbal conforme dont l'extrait est joint au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre priorités qui suivent :

4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 7 novembre 2022
Adoption du Règlement : 5 décembre 2022
Imposition des cotisations : Février 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Une fois les vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2022-10-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-développement du territoire et
études techniques



Dossier # : 1223945020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux (2022-17).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux (2022-17).

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-26 12:02

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223945020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments municipaux (2022-17).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à faire adopter le règlement d'emprunt (2022-17) de 12 000 000 \$, afin de réaliser les travaux de protection des bâtiments municipaux dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 25 XXXX - Avis de motion et adoption du projet du Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux relatifs aux bâtiments (2022-17).

CA22 25 0236 - Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2023-2032 - Numéro de dossier - 1223945012.

CA21 25 0306 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 6 990 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2021-07).

CA21 25 0266 - Avis de motion et adoption du projet du Règlement autorisant un emprunt de 6 990 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2021-07).

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt d'un montant de 12 000 000 \$ permettra de financer les travaux de réfection des bâtiments dans l'arrondissement.

Cet emprunt comprend également les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 3 premières années des prévisions du PDI 2023-2032 non couvert par les règlements actifs des années antérieures.

Prévisions PDI:			
42307 - Programme de protection des bâtiments sportifs			
66180- Programme de protection des bâtiments			
	(en milliers de \$)		
	2023	2024	2025
Programme de protection de bâtiments sportifs	2 308	3 603	9 000
Programme de protection de bâtiments	2 300	2 550	5 730
Total 2023-2025		25 491	

Besoins en financement pour 2023-2025		(En milliers de \$)
		25 491
<u>Règlements actifs des années antérieures</u>		
2018-15 Protect. immeubles/travaux bâtiments CA18 25 0476	424	
2019-22 Prog Protection immeubles CA19 250390	3 077	
2020-11 Travaux protection immeubles CA20 250264	3 000	
2021-07 Protection immeubles CA21 250306	6 990	13 491
Règlement d'emprunt requis pour 2023 -2025		12 000

MONTRÉAL 2030

L'adoption de ce règlement d'emprunt contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, notamment des engagements en changements climatiques, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle pour offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de protection des immeubles et de réaliser les prévisions du PDI 2023-2032.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 2022-11-07 : Dépôt de l'avis de motion du projet de règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- 2022-12-06 : Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement
- Tenue de registre
- Procédure d'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
- Avis public d'entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal et dans le paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes .

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAkarutimana
conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

André PANI
Chef de division - ressources financières et
matérielles

Le : 2022-10-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1223945021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2022-18)

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 3 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2022-18).

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-26 12:03

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1223945021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2022-18)

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à faire adopter le règlement d'emprunt (2022-18) de 3 400 000 \$ afin de permettre la réalisation du programme de réaménagement des parcs et des espaces verts dans le cadre du programme décennal d'immobilisations PDI 2023-2032.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 25 XXXX - Avis de motion et dépôt du projet du Règlement autorisant un emprunt de 3 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs et des espaces verts (2022-18)

CA22 25 0236 - Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2023-2032 - Numéro de dossier - 1223945012

CA19 25 0389 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2019-21)

CA19 25 0350 - Avis de motion et dépôt du projet du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2019-21)

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt d'un montant de 3 400 000 \$ permettra de réaliser de nombreux projets dans le cadre des travaux de réaménagement des parcs. Cet emprunt comprend également les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation

des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 3 premières années des prévisions du PDI 2023-2032 non couvert par les règlements actifs des années antérieures :

Prévisions PDI : 34222- Programme de réaménagement des parcs			
	(en milliers de \$)		
	2023	2024	2025
Programme de réaménagement des parcs	4 745	8 050	4 105
Fonds parcs	-1 000	-1 000	-1 000
TOTAL 2023-2025		13 900	

		(En milliers de \$)	
Besoins en financement pour 2023 - 2025		13 900	
<u>Règlement actif</u>			
2019-21 Réaménagement parcs CA19 250389	10 500	10 500	
Règlement d'emprunt requis pour 2023 - 2025		3 400	

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de réaménagement des parcs et de réaliser les prévisions en lien avec le PDI 2023-2032

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 2022-11- 07 : Dépôt de l'avis de motion du projet de règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- 2022-12- 05 : Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement
- Procédure d'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

- Avis public d'entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-20

André PANI
Chef de division - ressources financières et
matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1223945019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 5 625 000 \$ pour le financement des travaux de voirie et l'acquisition de divers équipements (2022-19).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 5 625 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures (2022-19).

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-26 12:02

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1223945019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 5 625 000 \$ pour le financement des travaux de voirie et l'acquisition de divers équipements (2022-19).

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à faire adopter le règlement d'emprunt (2022-19) de 5 625 000 \$ afin de permettre la réalisation du programme de réaménagement des infrastructures incluant les travaux de voirie et l'acquisition de divers équipements, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations PDI 2023-2032.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 25 XXXX - Avis de motion et dépôt du projet du Règlement autorisant un emprunt de 5 625 000 \$ pour la réalisation des travaux de voirie et l'acquisition de divers équipements (2022-19)

CA22 25 0236 - Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2023-2032 - Numéro de dossier - 1223945012

CA20 25 0263 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 6 390 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures (2020-10).

CA20 25 0235 - Avis de motion et dépôt du projet du Règlement autorisant un emprunt de 6 390 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des infrastructures (2020-10).

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt d'un montant de 5 625 000 \$ permettra le financement des travaux de voirie et l'acquisition de divers équipements. Cet emprunt comprend également les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation des prévisions des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 3 premières années des prévisions du PDI 2023-2032 non couvert par les règlements actifs des années antérieures.

Prévisions PDI : 50020- Programme de réaménagement des infrastructures			
	(en milliers de \$)		
	2023	2024	2025
Programme de réaménagement des infrastructures	3 525	3 351	4 200
Total 2023-2025		11 076	

(En milliers de \$)	
Besoins en financement pour 2023-2025	11 076
<u>Règlements actifs des années antérieures</u>	
2018-14 Travaux de réfection routière CA18 25 0475	2 139
2019-20 Réam infrastructures CA19 250388	1 789
2020-10 Réaménagement infrastructures CA20 250263	1 523
	5 451
Règlement d'emprunt requis pour 2023- 2025	5 625

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 2022-11-07 : Dépôt de l'avis de motion du projet de règlement d'emprunt au conseil spécial d'arrondissement
- 2022-12-05 : Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'arrondissement
- Procédure d'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
- Avis public d'entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal et dans le paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes .

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
conseiller(ère) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

André PANI
Chef de division - ressources financières et
matérielles

Le : 2022-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1227894014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 3655, rue Saint-Urbain, à des fins de garderie

DONNER UN AVIS DE MOTION ET DÉPOSER LE PROJET DU RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 3655, RUE SAINT-URBAIN À DES FINS DE GARDERIE (2022-20)

VU l'article 134 de la Loi sur les services de gardes éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1),

VU l'article 133.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'aménagement des lieux aux fins de garderie permettra de revaloriser le bâtiment qui est vacant depuis près de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le projet propose le retrait de tous les stationnements présents sur le site;

ATTENDU QUE les nombreux espaces extérieurs permettront la création d'aires de jeux pour les enfants;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil d'arrondissement, il sera présenté pour adoption le projet du Règlement 2022-20 intitulé *Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 3655, rue Saint-Urbain, à des fins de garderie*.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-21 14:15

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)

Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227894014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 3655, rue Saint-Urbain, à des fins de garderie

CONTENU

CONTEXTE

Le centre de la petite enfance (CPE) « Lafontaine » se situait auparavant dans l'immeuble situé au 500, rue Roy Est. Toutefois, pour des raisons de dangerosité du bâtiment, le CPE a été dans l'obligation de relocaliser ses services dans un autre bâtiment. Le projet consiste à aménager la garderie dans le bâtiment situé au 3655, rue Saint-Urbain, acquis récemment par le CPE. Au niveau du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le bâtiment est situé dans la zone 0418 qui autorise l'usage résidentiel uniquement. Conséquemment, l'usage garderie n'est pas un usage autorisé dans cette zone. Les administrateurs du CPE ont déposé une demande afin de permettre cet usage dans l'établissement acquis, situé 3655, rue Saint-Urbain. Originellement implanté dans Verdun depuis 1994, le CPE a occupé le bâtiment sis au 500, rue Roy Est à partir de 2006. Cependant en date d'aujourd'hui le CPE se trouve dans des locaux temporaires en attente d'être relocalisé dans un bâtiment adéquatement aménagé. De plus, l'objectif est de réunir deux (2) installations différentes soit le Jardin des renards et le Jardin des lièvres qui pourra accueillir un total de 143 enfants.

En vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1), une municipalité peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage, permettre la construction, la modification ou l'occupation de terrains ou de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie.

Le projet de règlement contient des dérogations à la réglementation d'urbanisme applicable et peut également imposer des conditions à respecter. Le règlement n'est pas assujéti à l'approbation référendaire, puisqu'il ne découle pas de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le bâtiment est situé sur le lot 2 160 474 entre les rues Guilbaut et Prince-Arthur. Le projet s'inscrit dans un secteur mixte de la rue Saint-Urbain, comportant des bâtiments de type institutionnels et résidentiels. La carte du patrimoine bâti du Plan d'urbanisme de Montréal

indique que le bâtiment est situé dans un secteur de valeur exceptionnelle.

Le projet consiste au réaménagement des quatre (4) étages afin d'y regrouper deux (2) installations dans un bâtiment. Le CPE comprendra 143 places pour des enfants entre six (6) mois et cinq (5) ans répartis dans 15 groupes et employant une équipe de 33 professionnels. Une proposition d'aménagement généreuse du terrain sera réservée au verdissement et à la mise en place d'espace de jeux ludiques et créatifs pour les tout-petits.

Le terrain à l'étude est inscrit dans un secteur d'affectation mixte et se situe dans le secteur de densité (11-04). On y autorise les bâtiments de deux (2) à quatre (4) étages hors sol, un taux d'implantation au sol moyen ou élevé ainsi qu'une densité entre 2 et 4. Le projet est conforme aux paramètres et objectifs du Plan d'urbanisme.

Autoriser l'occupation du bâtiment à des fins de garderie, et ce, en dérogation à l'article 121 (usages autorisés) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) aux conditions suivantes :

- Qu'aucun stationnement et aire de livraison ne soit présent sur le terrain du 3655, rue Saint-Urbain;
- Que soient prévues des mesures de protection des arbres existants;
- Que soient plantés au minimum 40 nouveaux arbres de différents gabarits;
- Que soit aménager au minimum de dix (10) places de stationnement à vélo et des espaces d'entreposage pour les poussettes et traîneaux;
- Que la clôture en cour avant soit de type ornemental;
- Que soit aménagé un accès universel au bâtiment.

JUSTIFICATION

La direction est d'avis favorable au projet pour les motifs suivants :

- L'aménagement des lieux aux fins de garderie permettra de revaloriser le bâtiment qui est vacant depuis près de cinq (5) ans;
- Les nombreux espaces extérieurs permettront la création d'aires de jeux pour les enfants;
- Le projet propose le retrait de tous les stationnements présents sur le site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 (*19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisées :

- 6 septembre 2022 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme

Étapes projetées :

- CA du 7 novembre 2022 : Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2022-20
- CA du 5 décembre 2022 : Adoption du règlement 2022-20

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.
Conforme à l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2022-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1227894012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le maintien de deux (2) logements excédentaires au zonage et le maintien de l'usage bureau au rez-de-chaussée dans un secteur à vocation résidentiel dans l'immeuble situé aux 4115 à 4123, rue Saint-Hubert.

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER LE MAINTIEN DE DEUX (2) LOGEMENTS EXCÉDENTAIRES AU ZONAGE ET LE MAINTIEN DU BUREAU AU REZ-DE-CHAUSSÉE DANS UN SECTEUR À VOCATION RÉSIDENTIEL UNIQUEMENT SIS AU 4115 À 4123, RUE SAINT-HUBERT.

ATTENDU QUE l'ajout de deux (2) logements a été fait dans un volume agrandi tout en conservant la disposition des logements actuels;

ATTENDU QUE la typologie des logements permet d'offrir quatre (4) logements avec trois (3) chambres et un (1) logement de quatre (4) chambres;

ATTENDU QUE le requérant a fait des efforts considérables en bonifiant la verdure au détriment des nombreux stationnements présents sur le site;

ATTENDU QUE le déménagement du bureau dans l'espace "sud" n'accentue pas l'usage dérogatoire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), le maintien des deux (2) logements excédentaires au zonage ainsi que le maintien du bureau au rez-de-chaussée dans un

secteur à vocation résidentiel sis au 4115 À 4123, rue St-Hubert, et ce, en dérogation à l'article 121 (usages prescrits par secteur) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) aux conditions suivantes :

- Que sept (7) stationnements à vélo supplémentaires soient ajoutés;
- Que l'unique stationnement automobile soit retiré;
- Que les sorties de ventilation sur les murs latéraux soient remplacées par des persiennes de couleur similaire au mur sur laquelle ils sortent;
- Que les deux (2) sorties de ventilation présentent sur le mur donnant sur la rue Saint-Christophe soient retirées;
- Que la terrasse en toiture soit modifiée afin qu'elle soit conforme à notre réglementation soit par le recul de deux (2) fois la hauteur du garde-corps et du plancher ou soit par le rehaussement du parapet;
- Que la fenêtre, au 3e étage du mur donnant sur la rue Saint-Christophe pour le bâtiment de gauche, soit remplacée par une porte oscillo-battante avec plein vitrage et fenêtre fixe d'une superficie de plus ou moins 1,4m x 2.4m;
- Que le balcon face à l'ouverture du 3e étage soit autoportant, sans équerres apparentes;
- Que soit présenté un plan d'aménagement paysager pour la cour arrière qui prévoit le retrait du gravier, le verdissement de cet espace et l'ajout d'un nouvel arbre;
- Que soit aménagé un espace dédié aux déchets et que cet espace soit dissimulé par l'ajout d'une clôture et des plantations d'arbustes;
- Qu'une garantie monétaire de 10 000 \$ soit déposée avant l'adoption de la résolution.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 15 novembre 2022, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08);

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-19 08:43

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227894012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le maintien de deux (2) logements excédentaires au zonage et le maintien de l'usage bureau au rez-de-chaussée dans un secteur à vocation résidentiel dans l'immeuble situé aux 4115 à 4123, rue Saint-Hubert.

CONTENU

CONTEXTE

Situé sur un lot traversant bordé par les rues Saint-Hubert et Saint-Christophe, le 4115 à 4123, rue Saint-Hubert est un bâtiment qui comprenait huit (8) logements et un (1) bureau en droit acquis depuis plusieurs années.

En 2019, un permis d'agrandissement a été délivré permettant la création de deux (2) nouveaux logements dans l'agrandissement ainsi que le réaménagement du 3e étage visant à fusionner quatre (4) logements en deux (2) créant ainsi de grands logements. Toutefois, certains travaux n'ont pas été faits conformément aux plans approuvés. L'inspecteur a relevé que l'agrandissement a été réalisé pour ajouter les deux (2) nouveaux appartements sans que le réaménagement du 3e étage, permettant la fusion de quatre (4) logements en deux (2) plus grandes unités, soit effectué. On compte donc dix (10) logements et un (1) bureau soit deux (2) logements de plus que prévoit le règlement de zonage dans ce secteur.

En plus des dix (10) logements situés dans le bâtiment, un bureau occupe une partie du rez-de-chaussée. Bien que celui ait été autorisé dans les années 1995 et que le bureau opère toujours, l'usage est maintenant en droits acquis dus à un changement de zonage ultérieur. Dans le cadre des travaux, et sans mention au permis, le bureau a été déplacé dans l'espace sud du bâtiment autrefois localisé dans la partie nord de celui-ci. Pour régulariser la situation du bureau, nous devons autoriser cet usage, car il est impossible de reconnaître un droit acquis dû au changement d'emplacement.

Bien que la volonté du projet ait été de fusionner certains logements pour être conforme au zonage de huit (8) logements maximum, la typologie qu'offre le bâtiment reste intéressante pour diversifier le type de locataires potentiels et permettre une bonification du parc immobilier. Également, le fait de conserver le bureau à l'emplacement actuel n'accentue pas l'usage commercial déjà présent depuis plus de 25 ans. Le bureau est occupé par un évaluateur agréé et trois (3) employés fréquentent l'espace quotidiennement. Très peu de clients doivent se rendre sur le site autrement que pour récupérer des papiers l'instant de quelques minutes. Le bureau n'a aucun impact négatif et n'est pas visible de l'extérieur. Malgré que les travaux n'aient pas été faits selon les plans prévus, le bureau et les deux (2)

logements supplémentaires ne viennent pas brimer les autres occupants du bâtiment.

Le projet déroge à l'article 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) quant à l'occupation d'un terrain et d'un bâtiment doit être conforme aux usages prescrits par secteur sur ce plan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S | O

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), le maintien de deux (2) logements excédentaires au zonage et l'usage bureau dans un secteur à vocation résidentiel dans l'immeuble situé aux 4115 à 4123, rue Saint-Hubert et ce, en dérogation à l'article 121 (usages prescrits par secteur) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) aux conditions suivantes :

- Que sept (7) stationnements à vélo supplémentaires soient ajoutés;
- Que l'unique stationnement automobile soit retiré;
- Que les sorties de ventilation sur les murs latéraux soient remplacées par des persiennes de couleur similaire au mur sur laquelle ils sortent;
- Que les deux (2) sorties de ventilation présentent sur le mur donnant sur la rue Saint-Christophe soient retirées;
- Que la terrasse en toiture soit modifiée afin qu'elle soit conforme à notre réglementation soit par le recul de deux (2) fois la hauteur du garde-corps et du plancher ou soit par le rehaussement du parapet;
- Que la fenêtre, au 3^e étage du mur donnant sur la rue Saint-Christophe pour le bâtiment de gauche, soit remplacée par une porte oscillo-battante avec plein vitrage et fenêtre fixe d'une superficie de plus ou moins 1,4m x 2.4m;
- Que le balcon face à l'ouverture du 3^e étage soit autoportant, sans équerres apparentes;
- Que soit présenté un plan d'aménagement paysager pour la cour arrière qui prévoit le retrait du gravier, le verdissement de cet espace et l'ajout d'un nouvel arbre;
- Que soit aménagé un espace dédié aux déchets et que cet espace soit dissimulé par l'ajout d'une clôture et des plantations d'arbustes;
- Qu'une garantie monétaire de 10 000 \$ soit déposée avant l'adoption de la résolution.

JUSTIFICATION

La direction est d'avis favorable au projet particulier proposé pour les motifs suivants :

- L'ajout de deux (2) logements a été fait dans un agrandissement tout en conservant la disposition des logements actuels;
- La typologie des logements permet d'offrir quatre (4) logements avec trois (3) chambres et un (1) logement de quatre (4) chambres;
- Le requérant a fait des efforts considérables en bonifiant le verdissement au détriment de plusieurs stationnements présents sur le site;
- Le déménagement du bureau n'accroît pas l'usage dérogatoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 (7. *Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable*).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- 4 octobre 2022 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Étapes projetées :

- 7 novembre 2022 : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- 8 novembre 2022 : Avis public diffusé sur le site Web de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation publique;
- 15 novembre 2022 : Assemblée publique

Étapes subséquentes :

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- Processus d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 121 (usages prescrits par secteur) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2022-10-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1227894013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la division de deux (2) logements pour créer quatre (4) logements par étage pour un total de huit (8) au 177, rue Bernard Ouest.

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER LA DIVISION DE DEUX (2) LOGEMENTS POUR CRÉER QUATRE (4) LOGEMENTS PAR ÉTAGE SIS AU 177, RUE BERNARD OUEST.

ATTENDU QUE les travaux permettront de redonner une nouvelle vie au bâtiment qui est présentement vacant;

ATTENDU QUE la division des deux (2) logements en huit (8) augmenterait l'offre de logements locatifs;

ATTENDU QUE certaines composantes d'origines seront améliorées ou retrouvées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la division de deux (2) logements pour créer quatre (4) logements par étage pour un total de huit (8), et ce, en dérogation à l'article 135.2 (division ou subdivision de logement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) aux conditions suivantes :

- Qu'au moins deux (2) logements aient une superficie égale ou supérieure à 76 m²;
- Qu'au moins deux (2) logements aient une superficie égale ou supérieure

- à 66 m²;
- Que le socle en dessous de la vitrine soit remonté à 18 pouces de façon à retrouver des proportions plus traditionnelles;
- Que l'espace au rez-de-chaussée soit minimalement divisé pour accueillir deux (2) commerces;
- Que l'accès à un des commerces se fasse via le coin du bâtiment;
- Que les commerces soient accessibles universellement;
- Que la vitrine commerciale soit d'une teinte pâle;
- Que le balcon du 3^e étage soit agrandi afin de retrouver sa taille et son apparence d'origine;
- Qu'une sortie d'eau protégée du gel soit installée sur chaque terrasse;
- Que la superficie des bacs de plantation sur la terrasse au toit soit d'au moins 9,5 m²;
- Que les garde-corps entourant la terrasse sur le toit soient composés de panneaux perforés;
- Que la composition de la toiture végétalisée soit détaillée et que la proposition permette un entretien minimal;
- Qu'un plan fait par un architecte paysager détaillant les types de végétaux pour la toiture, les bacs de plantation et la cour avant donnant sur l'avenue de l'Esplanade soit réalisé;
- Qu'un aménagement d'au moins 18m² permettant d'assurer des espaces ombragés soit prévu;
- Que l'appentis sur le toit soit d'une superficie maximale de 11 m²;
- Qu'un banc destiné au public soit intégré dans la cour avant donnant sur l'avenue de l'Esplanade et que si l'espace le permet, que soit planté un arbre à cet endroit;
- Que l'oeuvre de l'artiste Glen Lemesurier soit maintenue en place;
- Que la fenêtre, au 3^e étage, sur la façade de l'avenue de l'Esplanade, donnant sur le balcon soit remplacée par une porte afin d'offrir un accès à l'espace extérieur;
- Que la porte du rez-de-chaussée, menant au hall d'entrée résidentiel, intègre un vitrage de 22 x 48" avec un caisson horizontal;
- Que les panneaux métalliques prévus pour le revêtement du rez-de-chaussée commercial donnant sur Bernard incorporent des éléments traditionnels avec caissons travaillés afin de refléter davantage les matériaux et la composition traditionnelle;
- Que les huit (8) espaces de rangement en sous-sol, incluant les espaces de stationnement pour vélo tel que présenté aux plans soient maintenus;
- Que le traitement de l'entrée en coin du commerce au rez-de-chaussée incorpore des éléments en bois;
- Que la section séparant les deux commerces soit revêtue d'un parement de maçonnerie de briques appareillé à la brique existante.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 15 novembre 2022, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08);

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-10-19 08:21

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227894013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la division de deux (2) logements pour créer quatre (4) logements par étage pour un total de huit (8) au 177, rue Bernard Ouest.

CONTENU**CONTEXTE**

Le bâtiment situé au coin de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Bernard Ouest est actuellement aménagé de façon à accueillir trois (3) commerces au rez-de-chaussée et un logement à chaque étage d'une superficie de 210 m² chacun. Le rez-de-chaussée de l'immeuble occupe 89 % du site contrairement aux étages qui occupent 71 %. La dimension importante des logements complique la recherche de locataires potentiels. Depuis trois (3) ans maintenant, l'ensemble du bâtiment est vacant. Les requérants souhaitent, par le biais du projet, diversifier et bonifier l'offre locative.

Le projet consiste à agrandir le bâtiment vers l'arrière d'environ 65 m² au niveau du 2e et 3e étage. En augmentant la superficie de chacun des étages et en procédant à un réaménagement complet, il est prévu de créer quatre (4) logements de typologies variées. Chaque étage comprendrait donc un logement pouvant abriter une (1) chambre, deux (2) logements de deux (2) chambres et un (1) logement de trois (3) chambres. Le projet propose également d'aménager des espaces appropriables dont une terrasse commune sur le toit bordée de bacs de plantation.

Dans la perspective du bien commun et pour compenser la demande de dérogation faite, les propriétaires misent sur l'aménagement d'une toiture végétalisée entourant la terrasse afin de compenser l'implantation importante du bâtiment et le peu de verdure actuel. Il est également prévu de retrouver certaines composantes architecturales du bâtiment qui ont disparu au fil du temps, dont le balcon du 3e étage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser la division de deux (2) logements pour créer quatre (4) logements par étage pour un total de huit (8), et ce, en dérogation à l'article 135.2 (division ou subdivision de logement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277):

- Qu'au moins deux (2) logements aient une superficie égale ou supérieure à 76 m²;
- Qu'au moins (2) logements aient une superficie égale ou supérieure à 66 m²;
- Que le socle en dessous de la vitrine soit remonté à 18 pouces de façon à retrouver des proportions plus traditionnelles;
- Que l'espace au rez-de-chaussée soit minimalement divisé pour accueillir deux (2) commerces;
- Que l'accès à un des commerces se fasse via le coin du bâtiment;
- Que les commerces soient accessibles universellement;
- Que la vitrine commerciale soit d'une teinte pâle;
- Que le balcon du 3e étage soit agrandi afin de retrouver sa taille et son apparence d'origine;
- Qu'une sortie d'eau protégée du gel soit installée sur chaque terrasse;
- Que la superficie des bacs de plantation sur la terrasse au toit soit d'au moins 9,5 m²;
- Que les garde-corps entourant la terrasse sur le toit soient composés de panneaux perforés;
- Que la composition de la toiture végétalisée soit détaillée et que la proposition permette un entretien minimal;
- Qu'un plan fait par un architecte paysager détaillant les types de végétaux pour la toiture, les bacs de plantation et la cour avant donnant sur l'avenue de l'Esplanade soit réalisé;
- Qu'un aménagement d'au moins 18m² permettant d'assurer des espaces ombragés soit prévu;
- Que l'appentis sur le toit soit d'une superficie maximale de 11 m²;
- Qu'un banc destiné au public soit intégré dans la cour avant donnant sur l'avenue de l'Esplanade et que si l'espace le permet, que soit planté un arbre à cet endroit;
- Que l'oeuvre de l'artiste Glen Lemesurier soit maintenue en place;
- Que la fenêtre, au 3e étage, sur la façade de l'avenue de l'Esplanade, donnant sur le balcon soit remplacée par une porte afin d'offrir un accès à l'espace extérieur;
- Que la porte du rez-de-chaussée, menant au hall d'entrée résidentiel, intègre un vitrage de 22 x 48" avec un caisson horizontal;
- Que les panneaux métalliques prévus pour le revêtement du rez-de-chaussée commercial donnant sur Bernard incorporent des éléments traditionnels avec caissons travaillés afin de refléter davantage les matériaux et la composition traditionnelle;
- Que les huit (8) espaces de rangement en sous-sol, incluant les espaces de stationnement pour vélo tel que présenté aux plans soient maintenus;
- Que le traitement de l'entrée en coin du commerce au rez-de-chaussée incorpore des éléments en bois;
- Que la section séparant les deux (2) commerces soit revêtue d'un parement de maçonnerie de briques appareillé à la brique existante.

JUSTIFICATION

La direction est d'avis favorable au projet particulier proposé pour les motifs suivants :

- Les deux (2) logements sont actuellement vacants;
- Les travaux permettront de redonner une nouvelle vie au bâtiment qui est présentement vacant;
- La division des deux (2) logements en huit (8) augmenterait l'offre de logements locatifs;
- Certaines composantes d'origines seront améliorées ou retrouvées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 (*7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable*).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- 4 octobre 2022 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Étapes projetées :

- 7 novembre 2022 : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- Novembre 2022 : Avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 15 novembre 2022 : Assemblée publique de consultation.

•

Étapes subséquentes :

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- Processus d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de*

Montréal (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 135.2 (division ou subdivision d'un logement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2022-10-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1227894015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'ajout d'un 3e étage d'une superficie de 45 m ² malgré le secteur qui permet uniquement des bâtiments de deux (2) étages et ce au 4705, rue Berri.

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER L'AJOUT D'UN 3E ÉTAGE D'UN SUPERFICIE DE 45M² MALGRÉ LE SECTEUR QUI AUTORISE UNIQUEMENT DES BÂTIMENTS DE DEUX (2) ÉTAGES ET CE AU 4705, RUE BERRI.

ATTENDU QU'UN agrandissement serait possible au niveau du sol sans dérogation mais que cette option n'est pas intéressante vu l'obligation de couper les deux (2) arbres matures;

ATTENDU QUE l'emplacement de l'agrandissement permet de minimiser la perte d'ensoleillement des voisins;

ATTENDU QUE le volume est sobre et permet de mettre le bâtiment d'origine en valeur;

ATTENDU QUE le choix des matériaux permet une uniformité avec l'agrandissement latéral fait en 2017;

ATTENDU QUE la superficie habitable totale du bâtiment est inférieure au 200 m² prévu au règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 15 novembre 2022;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction*, de

modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), l'ajout d'un 3^e étage d'une superficie de 45 m² malgré un secteur permettant uniquement des bâtiments de deux (2) étages , et ce, en dérogation aux articles suivants, article 9 (hauteurs prescrites), article 19 (règle d'insertion) et article 43 (marge arrière du bâtiment) et ce aux conditions suivantes :

- Que la superficie du 3^e étage soit d'au plus 48 m²;
- Que la hauteur du bâtiment totale ne dépasse pas 11 m;
- Qu'aucune terrasse ne soit installée sur la toiture du volume en porte-à-faux;
- Que les équerres sous le balcon en façade soient retirées, et si nécessaire refaire le balcon;
- Qu'une main courante en bois soit ajoutée au garde-corps du balcon en façade;
- Que soit remplacé le solin existant par un solin en tôle pliée avec un profil traditionnel;
- Que l'entablement existant soit remplacé par un entablement avec un profil de tôle en acier galvanisé, identique à la composante d'origine.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 13 décembre 2022, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-22 11:52

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227894015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'ajout d'un 3e étage d'une superficie de 45 m ² malgré le secteur qui permet uniquement des bâtiments de deux (2) étages et ce au 4705, rue Berri.

CONTENU

CONTEXTE

Le 4705, rue Berri est un petit duplex d'origine qui a été converti en résidence unifamiliale dans les années 1990. Originellement, cette propriété permettait d'occuper une superficie de 110 m² sur deux (2) étages avec une cave de service. En 2017, le bâtiment a été agrandi de 25 m² en y ajoutant un volume en porte-à-faux sur le côté latéral du bâtiment ce qui a permis de rassembler la cuisine et le salon sur un même étage.

Pour répondre aux besoins de la famille grandissante, les requérants souhaitent réaliser un 2e projet d'agrandissement. Deux (2) scénarios sont alors envisagés, dont la possibilité de soumettre un projet conforme, et ce, par l'ajout d'un volume sous l'agrandissement en porte-à-faux existant. Cependant, cette avenue nécessite l'abattage de deux (2) arbres matures présents sur la propriété ainsi que la réduction des espaces verts au sol. Soucieux de conserver sa canopée et le peu d'espaces végétalisés, l'option d'un agrandissement en hauteur dérogatoire permettrait d'augmenter la superficie habitable tout en conservant le verdissement présent.

Le projet propose l'ajout d'un étage de 45 m², offrant une superficie habitable est de 39m², avec un dégagement de 2,3 m de la façade avant permettant la mise en valeur de la façade d'origine. Présentement, la superficie habitable est de 140 m² comprenant l'agrandissement latéral en porte-à-faux du 2^e étage réalisé en 2017. En ajoutant l'étage proposé, la superficie de plancher atteindrait 180 m², calculée à partir de la face interne des murs extérieurs, ce qui permet de rester conforme à la dimension maximale de 200 m² prévue à notre réglementation. De plus, l'emplacement du nouveau volume a été étudié afin de limiter les impacts visuels et la perte d'ensoleillement chez les voisins par un alignement avec le mur arrière du bâtiment existant. Dans la foulée de travaux, il est prévu d'intégrer un escalier intérieur pour desservir le nouvel étage et quelques travaux de façade pour retrouver certaines composantes architecturales d'origine. Il y a notamment le retour de l'entablement et du solin d'origine, l'amélioration du balcon de façade par l'ajout d'une main courante en bois et le retrait des équerres sous ledit balcon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser l'ajout d'un 3^e étage d'une superficie de 45 m² malgré que l'immeuble soit situé dans un secteur permettant uniquement des bâtiments de deux (2) étages, et ce, en dérogation aux articles 9 (hauteurs prescrites), 19 (règle d'insertion) et 43 (marge arrière du bâtiment) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, et ce aux conditions suivantes :

- Que la superficie du 3^e étage soit d'au plus 48 m²;
- Que la hauteur du bâtiment totale ne dépasse pas 11 m;
- Qu'aucune terrasse ne soit installée sur la toiture du volume en porte-à-faux;
- Que les équerres sous le balcon en façade soient retirées, et si nécessaire refaire le balcon;
- Qu'une main courante en bois soit ajoutée au garde-corps du balcon en façade;
- Que soit remplacé le solin existant par un solin en tôle pliée avec un profil traditionnel;
- Que l'entablement existant soit remplacé par un entablement avec un profil de tôle en acier galvanisé, identique à la composante d'origine.

JUSTIFICATION

La direction est d'avis favorable au projet particulier proposé pour les motifs suivants :

- Avec la disposition du lot, un agrandissement serait possible au niveau du sol sans dérogation, mais considérant l'obligation de couper les deux (2) arbres matures et l'impact sur la végétation du site, cette option n'est pas favorisée;
- L'emplacement de l'agrandissement minimise la perte d'ensoleillement des voisins;
- Le volume est sobre et permet de mettre le bâtiment d'origine en valeur;
- Le choix des matériaux permet une uniformité avec l'agrandissement latéral fait en 2017;
- La superficie totale du bâtiment est inférieure au 200 m² prévu au règlement d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 (*Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision et la priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.*).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- 15 novembre 2022 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Étapes projetées :

- **5 décembre 2022** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Décembre 2022** : Avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **13 décembre 2022** : Assemblée publique de consultation.

•

Étapes subséquentes :

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- Processus d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 9 (hauteurs prescrites), 19 (règle d'insertion) et 43 (marge arrière du bâtiment) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-18

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur du développement du territoire et des
études techniques



Dossier # : 1227894016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage « salle de spectacle » pour une durée déterminée à l'occasion du festival Taverne Tour et, autoriser la possibilité de renouvellement de la résolution pour les années 2024 et 2025 selon les mêmes modalités excluant les dates, et ce en dérogeant à la localisation et la proximité d'un logement au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'USAGE " SALLE DE SPECTACLE " POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE À L'OCCASION DU TAVERNE TOUR ET D'AUTORISER LA POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT DE LA RÉOLUTION POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025 SELON LES MÊMES MODALITÉS EXCLUANT LES DATES

ATTENDU QUE les trois (3) Sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal sont entièrement favorables à la tenue de l'événement Taverne Tour 2023, mais aussi à sa pérennité;

ATTENDU QUE l'événement contribuerait au développement économique et culturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en tissant des partenariats avec un maximum d'entreprises et organismes locaux;

ATTENDU QUE le Taverne tour permettrait de dynamiser et diversifier les activités culturelles sur l'avenue du Mont-Royal, le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis durant la période creuse au niveau du calendrier culturel et de l'achalandage;

ATTENDU QUE le festival permettrait d'offrir au public des concerts avec des artistes de renom accessibles et abordables;

ATTENDU QUE l'événement, qui en est maintenant à sa 6e édition, n'a pas fait l'objet de plainte des riverains;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), l'usage "salle de spectacle" pour une durée déterminée à l'occasion du Taverne Tour, et ce, en dérogation à l'article 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

Pour les établissements dont l'usage salle de spectacle n'est pas autorisé, soient le MR-250, le Patro Vys, la Taverne Saint-Sacrement, le Prohibition, Chez Baptiste Mont-Royal, la Rhumerie Barraca, Le 33 Tours, Les Enfants du Rock, le Pub West Shefford, Le Terminal, Le Verre Bouteille, Le Boswell, Le Pontiac La Sala Rossa, Le Diving Bell Social Club, Le Balattou, Le Belmont, Dièse Onze:

- Que le Taverne Tour se déroule exclusivement du 9 au 11 février 2023;
- Que la plage horaire des concerts soit entre 20 h 00 et minuit;
- Qu'une équipe de bénévoles soit prévue dans chaque lieu de la programmation afin d'assurer le bon déroulement de chaque soirée;
- Qu'une affiche indiquant le nom d'une personne ressource ainsi que son contact soit installée à l'entrée de chaque établissement.

Pour les événements 2024 et 2025, qu'ils se déroulent sur une période maximale de trois (3) jours, dans les mêmes lieux et aux mêmes conditions.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 13 décembre 2022, à 18 h 00, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

Signé par Brigitte GRANDMAISON Le 2022-11-24 07:29

Signataire :

Brigitte GRANDMAISON

directeur(-trice)
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227894016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage « salle de spectacle » pour une durée déterminée à l'occasion du festival Taverne Tour et, autoriser la possibilité de renouvellement de la résolution pour les années 2024 et 2025 selon les mêmes modalités excluant les dates, et ce en dérogeant à la localisation et la proximité d'un logement au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)

CONTENU

CONTEXTE

Cette année, le Taverne Tour tiendrait sa sixième édition du 9 au 11 février 2023 exclusivement. Il s'agit d'un événement culturel hivernal qui offre une programmation musicale dans 23 établissements éparpillés sur l'avenue Mont-Royal, le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis. De ses 23 établissements, 18 n'ont pas l'usage salle de spectacle sur leur certificat d'occupation. Pendant trois (3) jours, entre 20 h 00 et minuit, il y aurait la présentation d'environ soixante-dix concerts de formations musicales québécoises, canadiennes et internationales. En plus de faire connaître des artistes locaux et internationaux, l'événement permettrait d'animer les rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal durant la période la moins achalandée de l'année. L'événement se tiendrait en partenariat avec les sociétés de développement commercial de la rue Saint-Denis, de l'avenue Mont-Royal et du boulevard Saint-Laurent. L'événement est également supporté par la Caisse Desjardins et FACTOR, organisme fédéral qui se charge du financement en musique. Une équipe de plus de 40 bénévoles serait prévue pour s'assurer du bon déroulement de chaque soirée durant le festival. À cet effet, il y aurait des bénévoles qui seraient attitrés dans chaque lieu de diffusion afin de maintenir en tout temps une liaison avec le bureau central.

Le Taverne Tour 2023 se tiendra dans les établissements suivants :

Avenue Mont-Royal Est

- MR-250, 250 avenue du Mont-Royal E
- Patro Vys, 356 avenue du Mont-Royal E
- Taverne Saint-Sacrement, 775 avenue du Mont-Royal E
- Prohibition, 1031 avenue du Mont-Royal E
- Chez Baptiste Mont-Royal, 1045 avenue du Mont-Royal E
- Rhumerie Barraca, 1134 avenue du Mont-Royal E
- Le 33 Tours, 1373 avenue du Mont-Royal E
- Les Enfants du Rock, 1550 avenue du Mont-Royal E

- Pub West Shefford, 1562 avenue du Mont-Royal E
- Le Terminal, 1875 avenue du Mont-Royal E
- Verre Bouteille, 2112 avenue du Mont-Royal E
- Le Boswell, 2407 avenue du Mont-Royal E
- Le Pontiac, 701 avenue du Mont-Royal E

Boulevard Saint-Laurent

- La Sala Rossa, 4848 boulevard Saint-Laurent
- Le Diving Bell Social Club, 3956 boulevard Saint-Laurent
- Le Balattou, 4372 boulevard Saint-Laurent
- Le Belmont, 4483 boulevard Saint-Laurent

Rue Saint-Denis

- Dièse Onze, 4115 rue Saint-Denis

Le projet déroge à l'article 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* qui stipule qu'un local occupé par une salle de spectacle et un logement ou une résidence de tourisme commerciale situé dans un secteur et à un niveau où une catégorie de la famille habitation est autorisée ne doivent être en aucun point adjacents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Adoption de la résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, autorisant l'usage « salle de spectacle » pour une durée déterminée à l'occasion du festival Taverne Tour et, ce en dérogeant à la localisation et la proximité d'un logement du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et d'autoriser la possibilité de renouvellement de la résolution pour les années 2024 et 2025 selon les mêmes modalités excluant les dates, le tout aux conditions suivantes :

Pour les établissements dont l'usage salle de spectacle n'est pas autorisé, soient le MR-250, le Patro Vys, la Taverne Saint-Sacrement, le Prohibition, Chez Baptiste Mont-Royal, la Rhumerie Barraca, Le 33 Tours, Les Enfants du Rock, le Pub West Shefford, Le Terminal, Le Verre Bouteille, Le Boswell, Le Pontiac La Sala Rossa, Le Diving Bell Social Club, Le Balattou, Le Belmont, Dièse Onze:

- Que le Taverne Tour se déroule exclusivement du 9 au 11 février 2023;
- Que la plage horaire des concerts soit entre 20 h 00 et minuit;
- Qu'une équipe de bénévoles soit prévue dans chaque lieu de la programmation afin d'assurer le bon déroulement de chaque soirée;
- Qu'une affiche indiquant le nom d'une personne ressource ainsi que son contact soit installée à l'entrée de chaque établissement.

Pour les événements 2024 et 2025, qu'ils se déroulent sur une période maximale de trois (3) jours, dans les mêmes lieux et aux mêmes conditions.

JUSTIFICATION

La direction est d'avis favorable au projet proposé pour les motifs suivants :

- Les trois (3) sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal sont entièrement favorables à la tenue de l'événement Taverne Tour 2023, mais aussi à sa pérennité;
- L'événement contribuerait au développement économique et culturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en tissant des partenariats avec un maximum d'entreprises et d'organismes locaux;
- Le Taverne tour permettrait de dynamiser et diversifier les activités culturelles sur l'avenue du Mont-Royal, le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis durant la période creuse au niveau du calendrier culturel et de l'achalandage;
- Le festival permettrait d'offrir au public des concerts avec des artistes de renom accessibles et abordables;
- L'événement, qui en est maintenant à sa 6e édition, n'a pas fait l'objet de plainte des riverains.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

aucun

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté dans la grille d'analyse en pièce jointe de ce dossier, ce projet contribue à l'atteinte des priorités de Montréal 2030 (priorité 15 : soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- **16 novembre 2021** : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Étapes projetées :

- **5 décembre 2022** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Décembre 2022** : Avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **13 décembre 2022** : Consultation publique.

Étapes subséquentes :

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- Processus d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude PARENT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

Le : 2022-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-développement du territoire et

etudes techniques